

Aménagement forestier

Forêt domaniale d'ERMENONVILLE

Département : Oise

2015- 2034

Surface cadastrale : 3 325,77 73 ha
Surface retenue pour la gestion : 3 325,78 ha

Altitudes extrêmes : 60 m – 122 m

Révision d'aménagement

DRA : Picardie

Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D.212-6 du code forestier.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

**Direction Générale de la Performance Économique et
Environnementale des Entreprises**

Département : OISE (60)

Forêt domaniale d'ERMENONVILLE

Contenance cadastrale : 3 325,7773 ha

Surface de gestion : 3325,78 ha

Révision d'aménagement

2015-2034

ARRÊTÉ D'AMÉNAGEMENT
portant approbation v/s modification du document
d'aménagement
de la forêt domaniale d'ERMENONVILLE
pour la période 2015 - 2034
avec application du 2° de l'article L122-7
du code forestier

**LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

- VU** les articles L124-1,1°, L212-1,1°, L212-2, L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5,1°, R213-19, et R213-20 du code forestier ;
- VU** les articles L122-7, L122-8, R122-23 et R122-24 du Code Forestier ;
- VU** les articles L341-1, L414-4 , R341-9 et R414-19 du Code de l'Environnement ;
- VU** les articles L621-32 et R621-96 du code du patrimoine ;
- VU** la directive régionale d'aménagement de la région Picardie, arrêtée en date du 07 juin 2006 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 28 juin 2001, réglant l'aménagement de la forêt domaniale d'ERMENONVILLE (OISE) pour la période 2000 - 2014 ;
- VU** l'autorisation de la Ministre en charge de l'environnement, en date du 14 janvier 2015
- VU** l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, en date du 30 avril 2014 ;
- SUR** la proposition du Directeur général de l'Office national des forêts ;

- A R R Ê T É -

Article 1^{er} : La forêt domaniale d'ERMENONVILLE (OISE), d'une contenance de 3325,78 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction écologique, tout en assurant sa fonction sociale et de protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2 : Cette forêt comprend une partie boisée de 3 311,48 ha, actuellement composée de pin sylvestre (40 %), pin Laricio (5 %), Douglas (2 %), autre résineux (1 %), chêne sessile (27 %), chêne pédonculé (12 %), hêtre (4 %) et autres feuillus (9 %). Le reste, soit 14,30 ha, est constitué d'anciennes prairies cynégétiques, de landes, d'un marais, d'emprises de concessions, d'une emprise de chemin périmétral et d'une zone d'accueil du public.

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en futaie régulière ou en conversion en futaie régulière sur 2 779,78 ha, et en futaie irrégulière sur 206,06 ha.

Les essences principales objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le chêne sessile (1 336,00 ha), le pin sylvestre (1 167,00 ha), le pin laricio de corse (179,00 ha), le châtaignier (84,00 ha), le pin maritime (14,00 ha) et un mélange d'essences en futaie irrégulière de hêtre, de châtaignier, de merisier et de pin sylvestre (206,00 ha). Les autres essences seront maintenues comme essences objectif associées ou comme essences d'accompagnement.

Article 3 : Pendant une durée de 20 ans (2015 – 2034) :

- La forêt sera divisée en nombre groupes de gestion :
 - Un groupe de régénération, d'une contenance de 762,08 ha, au sein duquel 698,76 ha seront nouvellement ouverts en régénération, 558,67 ha seront parcourus par une coupe définitive au cours de la période, et 89,00 ha feront l'objet de travaux de plantation ;
 - Un groupe de jeunesse, d'une contenance de 176,38 ha, qui fera l'objet des travaux nécessaires à l'éducation des peuplements ;
 - Un groupe d'amélioration de jeunes peuplements, d'une contenance de 495,21 ha, qui sera parcouru par des coupes selon une rotation de 7 ou 8 ans et dont une partie sera parcourue en coupes de premières éclaircies, en fin de période selon la croissance des peuplements ;
 - Un groupe d'amélioration de jeunes peuplements, d'une contenance 1 249,60 ha, qui sera parcouru par des coupes selon une rotation variant de 10 à 12 ans, selon la croissance des peuplements ;
 - Un groupe d'amélioration de peuplements mûrs, d'une contenance de 46,55 ha, qui ne sera parcouru pas parcouru en coupe au cours de cette période afin d'éviter une mise en régénération anticipée ;
 - Un groupe de futaie irrégulière, d'une contenance de 206,06 ha, qui sera parcouru par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée, selon une rotation de 10 ans ;
 - Un groupe d'îlots de vieillissement traités en futaie régulière, d'une contenance de 49,96 ha, qui fera l'objet d'une gestion spécifique, au profit de la biodiversité ;
 - Un groupe d'îlots de sénescence, d'une contenance de 17,10 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle, au profit de la biodiversité ;
 - Un groupe classé en réserve biologique dirigée, d'une contenance de 130,81 ha, qui sera géré selon un plan de gestion spécifique, arrêté par ailleurs ;

- Un groupe composé de sites d'intérêt écologique particulier et sans vocation de production ligneuse, d'une contenance de 180,67 ha, qui fera l'objet d'un programme d'actions spécifiques, au profit de la biodiversité ;
 - Un groupe composé d'anciennes prairies cynégétiques, d'une contenance de 6,22 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle ;
 - Un groupe constitué d'emprises diverses, d'une contenance de 5,14 ha, qui sera laissé à sa vocation actuelle.
- Les unités de gestion concernées par le projet de réserve biologique dirigée seront regroupées au sein d'une division « réserve biologique dirigée » et feront l'objet d'un suivi de la mise en oeuvre du plan de gestion spécifique de la réserve ;
- Des travaux de création de 4,30 km de routes forestières empierrées et de sept places de dépôt de bois et de retournement seront réalisés afin d'améliorer la desserte du massif ;
- Toutes les mesures contribuant au maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique seront systématiquement mises en oeuvre, et les demandes de plans de chasse seront réévaluées chaque année au regard des observations sur l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en oeuvre.

Article 4 : Le document d'aménagement de la forêt domaniale d'ERMENONVILLE, présentement arrêté, est approuvé par application du 2° de l'article L122-7 du code forestier, pour le programme de coupes et de travaux sylvicoles à l'exclusion des travaux de nature des travaux exclus - au titre :

- de la réglementation propre à Natura 2000 relative à zone spéciale de conservation n°FR2200380 "Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville" et à la zones de protection spéciale n°FR2212005 "forêts picardes : massif des Trois forêts et Bois du Roi" ;
- de la réglementation propre aux sites classés pour le "Massif des Trois forêts ;
- de la réglementation propre aux monuments historiques classés pour le Parc Jean-Jacques Rousseau.

Article 5 : Le Directeur général de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises et le Directeur général de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le **- 3 JUL. 2017**
Pour le Ministre et par délégation,

Pour le Ministre et par délégation,
L'ingénieure en chef des ponts,
des eaux et des forêts


Veronique BORZEIX

SOMMAIRE

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN.....	3
1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT.....	3
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT	3
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS	4
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES ET MENACES	6
1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS	8
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL	8
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS	11
1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET	15
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE	15
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE.....	17
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU).....	20
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	23
TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS.....	24
2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	24
2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE.....	25
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS	25
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE	25
2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT.....	26
2.3.1 FUTAIE REGULIERE : PARTIE A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT	26
2.3.2 FUTAIE IRRÉGULIERE: PARTIES A SUIVI NON SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT	28
2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION	29
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES	29
2.4.2 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION LINEAIRES.....	31
2.5 PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PÉRIODE 2015 – 2034.....	32
2.5.1 PROGRAMME D'ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS	32
2.5.2 PROGRAMME D'ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE	32
2.5.3 PROGRAMME D'ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE.....	55
2.5.4 PROGRAMME D'ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	59
2.5.5 PROGRAMME D'ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	65
2.5.6 PROGRAMME D'ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET.....	65
2.5.7 PROGRAMME D'ACTIONS ACTIONS DIVERSES.....	67
2.5.8 ANALYSE NATURA 2000 ET COMPATIBILITE DE L'AMENAGEMENT AVEC LE DOCOB	68
2.5.9 COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES REGLEMENTATIONS VISEES PAR LES ARTICLES L. 122-7 (§ 2°) ET L. 122-8 DU CODE FORESTIER	70
TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI.....	71
3.1 RECAPITULATIFS	71
A – VOLUMES DE BOIS A RECOLTER	71
B – ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS	72
C – RECETTES – DEPENSES – RECAPITULATIF GLOBAL ANNUEL	73
3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT.....	74
ANNEXES.....	76

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET DOMANIALE D'ERMENONVILLE

La forêt domaniale d'Ermenonville (3 326 ha) est située dans le massif des Trois Forêts de plus de 20 000 ha (avec Halatte et Chantilly) qui entourent Senlis au Sud de l'Oise. Forêt sise en site classé pour préserver le patrimoine naturel et historique aux portes de la région parisienne et au sein du PNR Oise Pays de France, Ermenonville présente des enjeux forts de gestion multifonctionnelle.

Pour une gestion forestière durable :

La forêt actuelle d'Ermenonville est composée à égale proportion :

- de chênaies, issues d'anciens TSF, situées sur des sols fertiles, mais qui présentent un état sanitaire dégradé (signe de vieillissement principalement), ce qui implique d'augmenter la surface à régénérer
- et de pineraies, installées sur des sols très pauvres, espaces anciennement de pâtures et de landes.

L'effort de régénération de 305 ha, soit 20 ha/an, fixé à l'aménagement précédent (2000-2014) a été réalisé sur 224 ha, dont 86 % par voie naturelle. Afin d'assurer la pérennité de la forêt (par les coupes et travaux nécessaires à son entretien et à son renouvellement sur une partie), l'effort de régénération est porté à 28 ha/an, dont 84 % par voie naturelle et les coupes sur les autres peuplements seront plus espacées pour tenir compte de leur faible croissance.

Pour une préservation durable des habitats et des espèces :

La forêt est comprise totalement dans une ZPS (Directive Oiseaux) et contient une partie d'une ZSC (Directive Habitat) sur 152 ha à ce jour (projet d'extension en cours). Les enjeux prioritaires de cette forêt portent sur son réseau de landes, ses vieux bois et ses milieux humides. Les espèces remarquables sont l'Engoulevent, les Pics noir et mar, les chiroptères, le triton crêté. Plusieurs actions en leur faveur sont mises en place, notamment :

- un projet de Réserve Biologique Dirigée
- des sites d'intérêt écologique avec une gestion particulière et des connexions recherchées,
- une trame de vieux bois conservés (îlots de sénescence, îlots de vieillissement, peuplements conservés au delà de leur exploitabilité, arbres habitats, bois mort..)
- une veille contre les espèces invasives potentielles (surtout le *Prunus Serotina*).

Ce programme d'actions ambitieux nécessitera des co-financements.

Les attentes sociales écoutées et prises en compte :

Plusieurs engagements ont été pris en faveur de l'accueil du public et de la protection de la quiétude au sein de cette forêt.

Trois sites d'accueil (Baraque Chaalis, Boisdyver et l'entrée du Bois de Perthe) ont été choisis comme prioritaires pour les projets de développement de l'accueil d'un public varié (extérieur et local). Deux autres sites (Croix d'Amieu et Croix Neuve) ainsi que deux aires de stationnement seront entretenus à l'identique pour maintenir une offre au public local. Sur ces sites et le long des axes les plus fréquentés, les coupes de régénération seront étalées dans le temps et un soin particulier sera accordé aux coupes et travaux en intégrant toutes les mesures limitant leur impact visuel.

Pour améliorer la desserte, une réflexion avec les communes (sur le statut des chemins) et l'Institut de France (propriétaire du Domaine de Chaalis, forêt incluse dans la domaniale) sera nécessaire afin d'envisager la création de routes forestières (qui seront fermées à la circulation du public).

En conclusion

La gestion prévue de cette forêt sur les 20 ans à venir est en continuité avec la gestion passée mais avec des actions plus clairement définies pour la préservation environnementale.

L'ensemble des dispositions prises participe à l'atteinte des engagements de l'Etat issus du Grenelle de l'environnement. La récolte de bois prévue est stable avec 4,2 m³/ha/an comparée aux 4,5 m³/ha/an des 14 dernières années passées. Mais la récolte à venir sera plus élevée en feuillus (en régénération) qu'en résineux (proportions inverses par rapport à la période passée).

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt**
La forêt domaniale d'Ermenonville est propriété de l'Etat depuis la Restauration (1814).
- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	Etat
Nom de l'aménagement	ERMENONVILLE
Départements de situation	Oise
Région nationale IFN de référence	033 Valois
Directive régionale d'aménagement	Picardie

Voir en annexe 1 la carte de situation de la forêt.

Département	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
OISE	Baron	0,35 50
	Borest	170,02 37
	Ermenonville	334,98 75
	Pontaine-Chaalis	1 909,99 60
	Mont L'évêque	384,61 73
	Montlognon	89,61 11
	Mortefontaine	3,78 76
	Pontarmé	9,91 38
	Senlis	112,05 24
	Thiers sur Thève	1,82 00
	Ver-sur launette	308,61 29
Total		3 325,77 73

Voir en annexe 2 la liste des parcelles cadastrales composant la forêt, ainsi que le détail des surfaces concernées par les maisons forestières et leurs terrains de service.

- **Période d'application de l'aménagement** : 2015-2034 (20 ans)

Forêt aménagée			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
ERMENONVILLE	F10008X	3 325,77 73	28/06/2001	2000	2014

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Les surfaces de l'aménagement**

Surface cadastrale	3 325, 77 73	ha, ares centiares
Surface retenue pour la gestion	3 325, 78	ha, ares
Surface boisée en début d'aménagement	3 311,48	ha, ares
Surface en sylviculture de production	2 985,84	ha, ares

La **surface cadastrale** mentionnée ci-dessus prend en compte la forêt hors maisons forestières et terrains de service. La surface considérée comme non boisée (14,30 ha) correspond à des anciennes prairies cynégétiques en libre évolution, des concessions, des landes, un marais, une emprise (large) d'un chemin le long du périmètre (parcelle 253) et une zone d'accueil du public (parcelle 154).

La **surface dite boisée** comprend tous les peuplements, y compris 4,88 ha de zones à reboiser (considérées comme seulement momentanément déboisées) : la coupe de régénération sans semis (parcelle 196) et la prairie cynégétique de la parcelle 211, car elle sera reboisée avec le reste de la parcelle lors de sa mise en régénération.

La **surface en sylviculture de production** correspond à la surface dite boisée, diminuée de 324,90 ha pour des raisons de gestion particulière pour enjeu écologique (130,81 ha de projet de RBD, dont 127,66 ha boisés ainsi que 180,67 ha de sites d'intérêt écologique et des 17,10 ha en îlots de sénescence) puis 0,46 ha autour de la stèle de commémoration de l'accident aérien (parcelle 144) et enfin 0,28 ha enclavé dans la forêt voisine (parcelle 54 du Domaine de Chaalis).

- **Etat des lieux**

La surface retenue par le dernier aménagement, hors maisons forestières, était de 3 311,69 ha mais il s'agissait de la référence du TGPE. Depuis, aucun dossier foncier (ni échange, ni acquisition) n'a modifié sa contenance. La différence est donc le simple changement de surface de référence qui est devenue la surface cadastrale.

La parcelle cadastrale C-8 de Montlognon (0,27 72 ha) est enclavée dans la parcelle forestière 54 de la forêt du Domaine de Chaalis. Elle comprend moins de 20 arbres, dont la gestion est sans intérêt sur une telle petite surface. Aussi serait-il intéressant d'en faire un échange avec l'Institut de France (propriétaire du Domaine de Chaalis).

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
Délimitation générale : Tracé géométrique des limites	13/02/1861	Agence ONF Picardie à Compiègne
PV de délimitation générale (approuvé par décret du 14/12/1865)	01/10/1869	Agence ONF Picardie à Compiègne
PV de bornage (comptant 394 bornes)	21/02/1867	Agence ONF Picardie à Compiègne

Depuis, divers échanges ont eu lieu, dont les documents sont archivés à l'UT Trois Forêts :

- Echange "SOFICO" - PV de délimitation du 8/04/1982 (Canton de Perthes, bornes n°174 à 182)
- Echange "Institut de France" - PV de délimitation du 8/04/1982 (Canton de Boissonnas, entre les bornes 279 à 319 et 388 à 392)
- Echange du "Bois du Prince" - PV de délimitation du 14/03/1983 (parcelle 185).

- **Origine de la propriété forestière**

Au Moyen Age, le forêt était fragmentée en massifs disjoints portant chacun leur nom : bois de l'Espionne, du Belet, du Tremblay, de Ver, de Perthe, de Corde, etc.

C'est au XVIIIe siècle que le nom de "forêt d'Ermenonville" s'applique à l'ensemble.

A la veille de la Révolution, les principaux propriétaires étaient des communautés ecclésiastiques : abbaye de Chaalis pour l'essentiel, abbaye de la Victoire, évêché de Senlis, Eglise Sainte Geneviève de Paris. Seuls quelques cantons de faible importance restaient propriété des seigneurs d'Ermenonville et de Chaalis. La forêt est alors constituée pour plus d'un tiers de lande et de bruyères. Les zones boisées correspondaient aux zones aujourd'hui occupées par des peuplements feuillus (sur les meilleurs sols de la forêt).

Après confiscation à la Révolution, puis aliénation au profit de Joseph Bonaparte et du Général Kellermann, la forêt devient domaniale à la Restauration (1814).

En 1819, les bois de Ver formant un croissant à l'ouest du village furent aliénés et défrichés. Ces terres sont encore actuellement des terrains agricoles.

En 1865, un vaste échange entre l'Etat et la famille de Vatry, propriétaire de l'ancienne Abbaye de Chaalis, leur permet de reconstituer un domaine autour de leur propriété.

En 1894, il y eut l'établissement d'un champ de tir, qui n'est plus en fonction actuellement.

En 1945, l'Etat acquit de Monsieur Boissonnas 116 ha de bois ayant fait l'objet d'une exploitation abusive.

En 1978, les parcelles forestières 231 à 234 furent achetées au Touring Club.

- **Parcellaire forestier**

Pas de modification depuis le dernier aménagement. Seuls des recalages mineurs de limites ont été effectués, à l'exception du recalage de la limite 164/165 qui a rogné près de 3 ha sur la parcelle 164.

Voir en annexe 3 la carte du parcellaire et les surfaces des parcelles forestières.

- **Concessions en cours**

N° CONCESSION	NATURE CSS	NOM DU CSS	DEBUT	FIN	LOCALISATION
300000000050	STATION DE TELECOMMUNICATION	ORANGE FRANCE	01/01/2007	31/12/2016	PLLE 37-MAISON FORESTIERE DE BOREST (plle cad. OE2 30)
300000002205	STATION DE TELECOMMUNICATION	ORANGE FRANCE	01/01/2010	31/12/2018	PLLE 37-MAISON FORESTIERE DE BOREST (plle cad. OE2 30)
200000002998	FIBRE OPTIQUE	SANEF	25/04/2005	03/04/2014	Le long de l'Autoroute A1
200000003029	FIBRE OPTIQUE	SARL GLOBAL CROSSING PAN EUROP	04/04/2000	03/04/2014	Le long de l'Autoroute A1-SECTION E N° 10
200000002641	MONUMENTS ET STELES	SOCIETE TURKISH AIRLINES	01/07/2002	30/06/2011	PLLE 144 (sur 250 m²)
200000003056	SOURCE D'INTERET GENERAL OU PRIVE	SYNDICAT INTER. ADDUCTION EAU	01/05/2005	30/04/2014	PLLE 235
100000003231	CANALISATION GAZ	EDF-GDF - GAZ DE FRANCE	23/01/1967	31/12/9999	Le long de l'Autoroute A1
100000000931	LIGNES ELECTRIQUES	SOCIETE EDF	01/01/1960	31/12/9999	BOIS DE PERTHE

Le champ de tir militaire (enclave de 3 ha au sein des parcelles 23 et 24) n'est pas à proprement parler une concession. Mais pour mémoire, le Ministère de la Défense prévoit de déclarer ce site inutile aux besoins des armées en 2014. Un schéma conceptuel du site devra alors être élaboré avec des travaux de dépollution à planifier. A l'issue, ce site sera remis à France Domaine. Il appartiendra alors à l'ONF de solliciter le ministère de l'agriculture pour demander le retour de gestion au près de France Domaine.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces

- **Classement des surfaces par fonction principale et niveaux d'enjeu**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu		Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
Fonctions principales	Production ligneuse	sans objet 340	faible	moyen 2 986	fort	= 3 326
	Fonction écologique		ordinaire	reconnu 3 326	fort	= 3 326
	Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		local	reconnu 3 326	fort	= 3 326
	Protection contre les risques naturels	sans objet 3 326	faible	moyen	fort	= 3 326

- **Fonction de production ligneuse**

L'ensemble de la surface dite "en sylviculture de production" peut être considérée en enjeu moyen car la forêt peut produire potentiellement entre 4 et 5 m³/ha/an dans les parties feuillues et entre 4 et 7m³/ha/an dans les parties résineuses. Les surfaces classées "sans objet" sont détaillées dans le paragraphe 1.1.2, concernant les zones hors sylviculture de production.

- **Fonction écologique**

Toute la forêt est d'enjeu reconnu, du fait du recouvrement complet de la forêt par une ZPS (Zone de Protection Spéciale) notamment pour l'engoulevent, la bondrée apivore, le pic noir et le pic mar. De plus, l'ensemble du massif est concerné par une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique, Floristique) de type II, un Grand Espace Naturel Sensible ainsi que le territoire du PNR Oise-Pays de France.

Une partie de la forêt est classée en plus en SIC (Site d'importance Communautaire) pour la présence d'habitats forestiers caractéristiques de l'ouest européen et d'habitats de landes, pelouses et prairies. Et trois secteurs sont également ciblés en Espaces Naturels Sensibles.

Voir ces différents zonages sur la carte en annexe 4.

- **Fonction sociale**

La forêt est en totalité comprise dans le site inscrit de la "Vallée de la Nonette" (1970) et depuis 1998, elle a été intégrée dans le site classé du "Massif des Trois Forêts", dont le but est de faire reconnaître l'intérêt général du site d'un point de vue scientifique, historique, pittoresque et artistique.

A noter qu'Ermenonville est une forêt domaniale de notoriété reconnue, ayant la plus forte densité de population alentour de Picardie (653 habitants permanents/km² dans un rayon de 20 km autour de la forêt - données INSEE 1999) et étant aussi la plus proche de l'Île de France (à 40 km de Paris).

L'étude paysagère préalable à l'aménagement ne distingue pas (en dehors de sites d'accueil ponctuels) de grandes zones pouvant faire l'objet d'une visibilité externe remarquable ou d'une forte fréquentation. Ainsi l'ensemble de la forêt est d'enjeu reconnu dans sa globalité.

Pour mémoire, un captage d'eau potable se trouve en parcelle 235. Et le Parc Jean-Jacques Rousseau, classé au titre des Monuments Historiques, impacte la forêt dans son périmètre de protection (de 500m). Voir ces différents zonages également sur la carte en annexe 4.

- **Menaces et autres éléments forts imposant des mesures particulières**

Menaces	<i>surface concernée</i>	Explications succinctes
- Problèmes sanitaires graves	59	Surface à problème sanitaire noté "fort" (nombreux houppiers fortement réduits) à la description des peuplements en 2013 mais il existe en plus 556 ha noté "moyen".
- Déséquilibre grande faune / flore	0	Equilibre précaire depuis 2000
- Incendies	3 326	Surtout d'avril à juin, dans les zones résineuses et envahies de fougères
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	0,28	Parcelle cadastrale enclavée dans la forêt voisine (Domaine de Chaalis)
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	269	Peuplements dominés par le Hêtre ou le Chêne pédonculé à plus de 59 %
- Pollution potentielle (sans gravité actuelle)	3 326	Roissy à 10 km (et autoroute A1)
Autres éléments forts imposant des mesures particulières	<i>surface concernée</i>	Explications succinctes
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	0	Mais les longueurs de débardage sont souvent supérieures à 500 m
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	0	La partie de forêt comportant des sols limoneux (36%) peut être néanmoins fragile
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	faible	38 mares
- Captage d'eau potable*	non définie	Parcelle 235
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel*	79*	Parc JJ Rousseau + Pavillon de l'Anguillière
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction	9	Parcelle 76 (chêne sessile)
- Importance sociale ou économique de la chasse	3 326	
- 2 Dispositifs de recherche	< 1 ha	Placette accroissement hêtre p1e 18 Placette accroissement P.S p1e 245

* sur 500m aux abords car périmètres de protection non définis à ce jour.

- **Démarches de territoires**

La forêt domaniale est en totalité comprise dans le site inscrit de la vallée de la Nonette (arrêté ministériel du 06/02/1970) et dans le site classé "Forêts d'Ermenonville, de Pontarmé, de Haute Pommeraie, clairière et butte Saint Christophe" depuis le 28/08/1998. En lien avec les sites classés de Chantilly et d'Halatte, la gestion souhaitée de ce site a pour but de préserver la diversité des espaces et du patrimoine, à proximité de la région parisienne. L'aménagement est requiert donc l'approbation de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites.

Le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, créé le 13 janvier 2004, englobe les forêts d'Halatte, Ermenonville et Chantilly. Son principal objectif est d'œuvrer pour la maîtrise de l'évolution du territoire et la préservation, par une gestion durable, de la richesse et de la diversité du patrimoine naturel, historique et culturel, de la qualité et la spécificité des paysages naturels et bâtis du territoire, et pour la promotion d'un développement économique et touristique respectueux des équilibres. La charte du PNR OPF est en cours de révision.

Il a élaboré un schéma d'accueil du public dans lequel il préconise notamment la restauration de zones de tranquillité par la fermeture à la circulation automobile de routes forestières pour réduire les nuisances liées aux véhicules (gaz, poussière, bruit, déchets, accidents...), faciliter les déplacements des grands animaux et proposer une fréquentation familiale sur de nouveaux itinéraires.

Le PNR a suscité l'élaboration d'une charte forestière de territoire qui vise à valoriser la filière bois locale par une gestion durable et qualitative. De plus, une convention avec l'ONF établit des relations et d'échanges d'informations relatifs à la forêt. L'avis du PNR sur l'aménagement a ainsi été recueilli.

Dans le cadre de sa politique Espace Naturel Sensible, le Conseil Général de l'Oise travaille depuis de nombreuses années avec l'ONF (convention cadre de partenariat) pour préserver et valoriser les richesses patrimoniales et culturelles de la forêt domaniale d'Ermenonville. Cela passe par la gestion de la propreté du massif, l'entretien des équipements liés à l'accueil du public, des projets de valorisation paysager, la communication pour le Grand Public et l'éducation à l'environnement.

Le Conseil Général assure le financement d'un projet de voie verte dénommée « Trans'Oise » qui traverse la forêt du Nord au Sud. Par ailleurs, il soutient la politique de fermeture des routes forestières aux engins à moteur pour donner la priorité aux piétons, cyclistes, cavaliers... dans la mesure où ces décisions sont discutées en amont.

- **Conséquences pour l'aménagement de la forêt.**

Afin que l'aménagement soit conforme aux objectifs de ces démarches, une étude environnementale et une étude paysagère co-financées par le PNR Oise-Pays-de-France et l'Etat (via la DREAL) ont été réalisées sur l'ensemble de la forêt domaniale et la forêt du Domaine de Chaalis. Leurs conclusions et préconisations (Cf. annexes 10b et 12) sont prises en compte dans les choix de gestion et leur mise en œuvre tant que possible (en fonction des moyens de cofinancement ou en fonction des évolutions naturelles des arbres), notamment par :

- le soin apporté aux coupes et travaux à réaliser dans les sites les plus fréquentés pour en limiter l'impact paysager,
- le phasage des coupes dans le groupe de régénération, (sauf si déclin des peuplements)
- la conservation d'arbres remarquables, tant que possible,
- la gestion adaptée des secteurs à enjeux écologiques particuliers (landes, zones humides) dans leur fonctionnalité et leurs connexions, sous condition de co-financements,
- la conservation d'une trame de vieux bois disséminés dans la forêt,
- la lutte contre les espèces invasives (notamment la *Prunus Serotina*), en partenariat avec les propriétaires riverains et avec l'appui de co-financements.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

La forêt d'Ermenonville est située au contact entre deux plateaux séparés par des pentes relativement marquées. L'altitude varie de 60,5m au Nord-Ouest sur la plaine du Valois (canton de Boissonnas, parcelle 19) à 122 m au carrefour d'Ermenonville (parcelle 214, au centre du massif), terminaison du plateau de la Goûte. Des pentes fortes (20 à 40 %) sont régulièrement présentes, mais la dénivellation maximum ne dépasse pas 35 m (parcelle 245).

Ces dénivellations fréquentes permettent d'avoir des versants de différentes expositions. Les pentes fortes exposées Sud permettent une différenciation importante des cortèges floristiques.

La perméabilité des couches géologiques du massif explique l'absence de cours d'eau sur le massif, à l'exception de la Launette traversant le domaine de Chaalis (avec les étangs de l'Abbaye et du Désert) et rejoignant la Nonette au nord-est du massif. La Thève longe le massif au sud-ouest. Voir le réseau hydrographie dans l'annexe 5a.

La présence ponctuelle de couches d'argiles imperméables explique toutefois l'existence de plusieurs mares forestières, allant de la petite mare temporaire à la grande mare de la Haute Chaume, parcelle 142 (700 m²). Certaines de ces mares sont très anciennes. Par exemple, la Mare des Eaux (pille 185) ou la Mare de la Baraque Chaalis (anciennement Mare Souillard) ont plus de 302 ans (signalé sur un plan de 1711). Sur les 38 mares inventoriées en forêt d'Ermenonville (voir étude préalable à l'aménagement), plus de 60 % (23 mares) datent d'avant 1743 (Source : carte d'Ermenonville par N. Delavigne, mai 1743).

B - Conditions stationnelles

• Climat

Le massif d'Ermenonville jouit d'un climat relativement sec et chaud à l'échelle picarde

Les données suivantes sont issues du poste météorologique de Nanteuil-le-Handouin (à 10 km à l'Est de la forêt) pour la période 1990-2000.

Température moyenne annuelle : 10,9 °C
Température la plus froide : -13,7 °C (Janvier 1997)
Température la plus chaude : 37 °C (Août 1998)
Précipitation annuelle moyenne : 670 mm
Précipitation mensuelle la plus faible : 36 mm (Mars)
Précipitation mensuelle la plus forte : 70 mm (Décembre)
Ensoleillement annuel moyen : 1 654 h
Rafale de vent maximum : 137 km/h (Janvier 1990 – Station de Nanteuil)

Le secteur connaît une moyenne de 47.5 jours de gelées annuels. Le mois de mai voit parfois des gelées tardives, pouvant impacter la végétation. Leur faible fréquence ne représente qu'un danger faible. Les grandes sécheresses (1976) et vagues de froid (janvier 1982, hiver 1984-1985) qui ont touché le massif depuis 40 ans ont eu un impact modéré ou du moins progressif sur les peuplements.

La forêt a connu les grandes tempêtes de ces dernières années, notamment de Janvier 1984 (vent à 126 km/h à Creil), Février 1990 (120 km/h) ou encore la tempête Lothar de Décembre 1999 (plus de 110 km/h), sans marquer de dégâts majeurs. Ainsi nombre de peuplements (surtout résineux) présentent des structures clairiérées due à l'exploitation des chablis.

Des plantations de Pin Maritime du XIXe siècle ont néanmoins survécu au climat sur une faible surface. Celles-ci sont intéressantes à conserver pour nourrir les recherches d'espèces et d'individus adaptés, dans le cadre des changements climatiques. D'ailleurs, le microclimat présent sur le massif d'Ermenonville, favorisé par le substrat sableux réverbérant, permet d'expliquer la présence d'habitats et d'espèces d'affinités supra méditerranéennes.

Les précipitations annuelles basses (moins de 700mm) peuvent être limitantes pour le développement de certaines espèces (notamment le Hêtre et le Chêne pédonculé). Toutefois, la répartition annuelle des précipitations permet d'éviter une aridité marquée. Les épisodes secs et la présence importante de résineux génèrent des risques d'incendie faibles mais notables (80 ha incendiés sur Haute Chaume en 1982).

• Géologie

La topographie du massif révèle plusieurs couches géologiques successives.

La partie basse du nord du massif laisse affleurer en de rares endroits les calcaires grossiers du Lutétien qui forment l'ossature de la plaine du Valois développée au nord du massif.

Immédiatement au dessus viennent les sables d'Auvers (Bartonien inférieur), sur une épaisseur de plusieurs dizaines de mètres, et qui occupent une grande partie basse du massif ainsi que les pentes parfois marquées. Ils sont constitués de sables quartzeux blancs à jaunâtres (infiltration du quaternaire) plus ou moins fins et grésifiés et parfois couronnés en haut des pentes du massif par des entablements gréseux notables.

En surplomb, les Calcaires de Saint-Ouen (Bartonien moyen) forment une couche fine qui affleure à la rupture de pente de quelques secteurs de la forêt. Cette couche est constituée de marno-calcaires contenant des silex. Elle est par endroit recouverte d'une couche argileuse mince, plus ou moins continue qui donne ponctuellement lieu à la présence de mares et de zones humides. C'est l'assise principale du plateau de la Goêle qui s'étend au sud du massif.

Des dépôts éoliens de sables remaniés, bien développés sur quelques secteurs de la forêt (Haute Chaume notamment) viennent recouvrir ce complexe avec, localement, formation de reliefs dunaires.

Ils laissent place sur une grande partie du plateau à des dépôts limoneux d'épaisseur variable, source de fertilité dans les parties boisées de feuillus. Les dépôts localisés d'alluvions récentes viennent par endroits (bassin de la Launette) compléter la diversité de substrats rencontrés.

Ces différentes couches et les conditions trophiques qu'elles entraînent expliquent la coexistence de cortèges floristiques diversifiés sur des séquences très rapprochées.

- **Unités stationnelles**

La pédogénèse d'Ermenonville peut être résumée en deux processus caractéristiques :

- sur roche mère sableuse ou dépôts sableux, évolution conduisant aux sols podzoliques et podzols
- sur dépôts limoneux, évolution vers tous les stades intermédiaires entre sols bruns et sols lessivés.

Une carte pédologique de l'aménagement de 1978 a servi de base pour la définition des grandes unités stationnelles, conformes à la DRA Picardie. Voir en annexe 5a cette carte. Nous n'en connaissons pas la méthode d'élaboration, ni sa fiabilité.

Une expertise de cette carte a été effectuée par une soixantaine de sondages pédologiques à la tarière et cela a conduit à modifier une limite dans la partie nord (parcelles 5 et 29) et supprimer les zones désignées comme "rendzines" puisque cette dénomination est excessive pour des zones (de faible surface) qui présentent des tendances calcicoles. La carte corrigée résultante est donc à prendre comme une information générale sans prétention d'exactitude au niveau des parcelles et des limites de stations.

Par ailleurs, des secteurs ont des apports d'eau réguliers par la topographie ou par la proximité du réseau hydrographique d'une vallée. Ces apports d'eau sans contrainte d'hydromorphie observée sont bénéfiques pour certaines essences (Hêtre, Chêne pédonculé). Cette information a donc été rajoutée sur la carte (annexe 5b) là où cela a été observé.

Le tableau résume la carte en présentant les sols par ordre de fertilité décroissante.

Unité stationnelle		Surface		Essences conseillées	Potentialité / fertilité Précautions de gestion	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Code DRA	Libellé	ha	%			
5	Sols bruns lessivés plus ou moins riches en limon	1 191,18	36%	chêne sessile, châtaignier	Potentialité élevée Limons à préserver du tassement du sol	Sécheresse (chêne pédonculé, hêtre sauf situation topographique d'apport d'eau positif)
5	Sols lessivés, à tendance podzolique localement	394,84	12%	chêne sessile, châtaignier, pin laricio	Potentialité élevée	Sécheresse (chêne pédonculé, hêtre sauf situation topographique d'apport d'eau positif)
7	Sols podzoliques	246,51	7%	chêne sessile, châtaignier, pin sylvestre, pin laricio	Potentialité intermédiaire	Sécheresse (chêne pédonculé, hêtre)
7	Sols podzoliques, localement podzols	262,35	8%	chêne sessile, pin sylvestre	Potentialité intermédiaire	Sécheresse (chêne pédonculé, hêtre)
8	Podzols	1 219,47	37%	pin sylvestre	Potentialité modérée	Sécheresse (chêne pédonculé, hêtre)
0	Gleys tourbeux	14,65	0%	Aucune	Potentialité nulle Préserver zone humide ne pas drainer	Aulne si assèchement de la zone
/	Non défini	0,28	0%	Parcelle cadastrale enclavée dans le Domaine de Chaalis		
	TOTAL	3 325,78	100 %			

1.2.2 Description des peuplements forestiers

Tout ce paragraphe fait la synthèse des données recueillies qui ont permis la constitution de la base de données des peuplements (voir tableau en annexe 6). Cette description s'est appuyée sur des photos aériennes (BDOrtho de 2010) pour découper les unités à décrire. Puis la visite sur le terrain a permis de caractériser à l'avancement les peuplements par la surface terrière (mesurée en plusieurs points de l'unité), sa répartition en essences, le diamètre dominant et l'état sanitaire.

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

- **Essences présentes**

Le tableau ci-dessous donne la répartition des essences des parties boisées, telle que décrits en début d'année 2013, c'est à dire y compris les arbres martelés à cette date et depuis.

essence (dans l'étage dominant)	surface	% de la surface boisée	% surface de la surface totale
Chêne sessile	880	27%	26%
Chêne pédonculé	393	12%	12%
Hêtre	146	4%	1%
Bouleau	91	3%	3%
Charme	31	1%	1%
Tilleul	2	0%	0%
Autres feuillus	165	5%	5%
total feuillus	1707	52%	51%
Pin sylvestre	1335	40%	40%
Pin Laricio	169	5%	5%
Douglas	5	2%	2%
Autres résineux	41	1%	1%
total résineux	1600	48%	48%
surface boisée	3307		99%
zones à reboiser	5		0,1%
zones non boisables	14		0,4%
surface totale	3326		100%

La forêt domaniale d'Ermenonville est à moitié feuillue et à moitié résineuse depuis l'introduction des Pins (sylvestre, laricio et maritime) depuis le XVIII^e siècle, dans les parties de garennes, pâturages et landes qui existaient sur les sols les moins fertiles. Les autres résineux se répartissent en Epicéa, Pin Weymouth, Pin Maritime qui occupent chacun moins de 20 ha.

La partie feuillue, plus ancienne, est issue d'anciens taillis sous futaie de chêne en mélange avec du charme ou du tilleul. Les autres feuillus sont principalement composés de hêtre, de châtaignier et de chêne rouge. Localement, on trouve aussi du frêne, du merisier, du robinier, de l'érable sycomore, du tremble, de l'aulne.

Le bouleau et le noisetier sont également présents en sous-étage de résineux ou dans le taillis, dans des zones de faible fertilité ou dans les trouées.

- **Répartition des types de peuplement et cartes des peuplements**

Voir en annexe 7 les cartes présentant les peuplements tels que décrits en 2013 (en essence dominante, diamètre et niveau de surface terrière).

Dans le tableau ci-après, les types de peuplement sont définis par l'essence principale et la catégorie de diamètre moyen définie comme suit :

Jeunes peuplements : hauteur < 3m

Bois moyens : $27,5 \text{ cm} \leq \varnothing < 47,5 \text{ cm}$

Perches : $7,5 \text{ cm} \leq \varnothing < 17,5 \text{ cm}$

Gros bois : $47,5 \text{ cm} \leq \varnothing < 67,5 \text{ cm}$

Petits bois : $17,5 \text{ cm} \leq \varnothing < 27,5 \text{ cm}$

Très gros bois : $\varnothing \geq 67,5 \text{ cm}$

Toute la surface boisée est présentée ici telle que décrite début 2013 (ie sans déduire les 20,48 ha qui ont été martelés en coupes définitives).

Classe de catégorie de diamètre dominant

Essence dominante	Régé < 3 m	Régé >3 m	Perches	Petits Bois	Bois Moyens	Gros Bois	Très Gros Bois	Irrégulier	(vide)	Total	%
Chêne sessile	105	114	47	83	18	581	230	19		1198	36%
Chêne pédonculé	4		6	15	10	131	62			227	7%
Hêtre	8	2		41	45	13	3	2		113	3%
Autres feuillus			28	16	37	10	29	4		125	4%
Pin Sylvestre	45	34	70	75	937	254	7			1423	43%
Pin Laricio	2		2	79	41	3				127	4%
Douglas					45	3				48	1%
Autres résineux	3				31	12				46	1%
(vide)									19	19	1%
Total	168	149	152	310	1164	1006	337	26	19	3326	100%

La forêt d'Ermenonville est composée principalement de peuplements réguliers :

- futaies résineuses sur 49% , dont la répartition des diamètres est très déséquilibrée avec 66% de Bois Moyens, issus d'un renouvellement important de pineraies à la sortie de la 2e guerre mondiale
- futaies régularisées feuillus (de chêne principalement 43 %), issus d'anciens taillis sous futaie en conversion, dont les peuplements dominés par les Gros Bois sont surreprésentés.

Les peuplements décrits sans catégorie de diamètre dominant (irréguliers) sont rares, car ce traitement n'était pas pratiqué jusqu'alors. Il s'agit de peuplements à dominance feuillus mélangés (y compris avec des résineux).

• Répartition des âges

Le tableau de répartition des peuplements par classe d'âge et essence dominante montre ce même déséquilibre de la forêt, en faveur de pins arrivant à maturité mais pouvant encore vieillir et des chênaies arrivant aux critères maximum d'exploitabilité avec des problèmes sanitaires croissant.

Classe d'Âge de 20 ans en 2013

Essence dominante	0-19	20-39	40-59	60-79	80-99	100-119	120-139	140-159	160-179	non connu	Total	%
Chêne sessile	143	198					37	90	154	576	1198	36%
Chêne pédonculé	4	21				9	6	34	4	148	227	7%
Hêtre	7		70							36	113	3%
Autres feuillus	3	32	12	0	1	3	0	0	0	74	125	4%
Pin Sylvestre	98	161	273	647	120	68	25	19		13	1423	43%
Pin Laricio	2	90	25	6	3						127	4%
Douglas			47		1						48	1%
Autres résineux	3	17	14		12						46	1%
(vide)										19	19	1%
Total	260	519	441	653	137	80	68	143	158	865	3326	100%

• Etat sanitaire

Contrairement au constat de l'aménagement de 2000, l'état sanitaire laisse apparaître des signes manifestes de dégradation de la croissance, voire de la qualité de bois. En effet, en 2013, il a été jugé mauvais sur 615 ha (soit 18% de la forêt, contre moins de 3% en 2000). Cela concerne principalement les chênaies (571 ha).

Les causes de ce phénomène doivent être multiples :

- l'âge des arbres dominants,
- l'incidence des aléas climatiques (sécheresses, tempêtes) d'autant plus sur les sols les moins fertiles
- l'histoire des peuplements menés en TSF jusqu'en 1977...

C'est pourquoi il est important d'augmenter les surfaces à renouveler (par voie naturelle tant que possible) et permettre ainsi un retour progressif de l'équilibre des classes d'âge des peuplements.

B - Etat du renouvellement

- **Renouvellement présent dans la forêt : (suivi surfacique)**

Application de l'aménagement passé	Surface
Surface à régénérer prévue	305 ha
Surface effectivement régénérée	224 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (problème sanitaire sur épicéas dans parcelle 196)	2 ha

Sur les 305 ha prévus dans le groupe de régénération, 222 ha ont été bien régénérés. En plus, 2 ha ont dû être renouvelés (dans les parcelles 152 et 159). Sur ces 224 ha, 193 ha ont été obtenus par voie naturelle (soit 86%).

Ensuite 60 ha sont à finir (coupes de régénération déjà entamées), et les 23 ha restants sont des peuplements où la régénération n'a pas été entamée et :

- où le diamètre est trop faible pour les maintenir en régénération (6 ha dans les parcelles 43,64,143)
- où leur conservation s'impose par un intérêt écologique particulier : 5 ha dans les parcelles 65 (fruticée) , 186 (mare), 242 et 245 (aulnaies) ou un intérêt paysager (4 ha dans les parcelles 228,234)
- ou bien entamée mais qui sera traité en irrégulier (8 ha dans les parcelles 51,116 et 118).

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface en sylviculture (ha)
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	222
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	60
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	2
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé parmi le groupe de régénération (régénération ayant dépassé 3 m de hauteur)	42

Les données ci-dessous sont issues de la description des peuplements et non directement du suivi de la base de données des régénérations pour une question de cohérence des données.

Essences	Stock de régénération par essences		
	Classe 0 (attente) régénération non entamée (ha)	Classe 1 (entamée) régég. de quantité insuffisante ou à développem ^l limité (ha)	Classe 2 (installée) régég. inf. à 3m de quantité suffisante, ou plantation de + de 1 an (ha)
Chêne sessile	8	40	119
Chêne pédonculé			4
Hêtre			1
Pin Sylvestre	7	28	51
Pin Maritime			3
Pin Laricio			2
Total	15	68	180

Les 15 ha de la classe 0 ne seront pas maintenus dans le futur groupe de régénération pour les raisons citées ci-dessus. Dans la classe 1, il faut finir les coupes de régénération sur 60 ha et 8 ha (de Pin sylvestre) seront traités en irrégulier.

C - Inventaires réalisés

- **Description du type d'inventaire réalisé**

Aucun inventaire n'a été réalisé en 2013. Cependant, la description des unités de peuplement demandait un niveau de surface terrière (par classe pour les résineux et une valeur pour les feuillus). Ces données quantitatives, sans valeur statistique, permettent néanmoins de donner une appréciation du capital sur pied à l'échelle de grandes familles de peuplements.

- **Moyenne de la surface terrière par grandes familles de peuplements**

Les chênaies de diamètre supérieur ou égal à 50 cm (gros bois et très gros bois) représentent **954 ha** en dehors des peuplements entamés en régénération et en dehors de ceux martelés en coupe définitive à l'état d'assiette 2014. Sur cette grande famille, la moyenne de la surface terrière est de **17,8 m²/ha**, ce qui est bien en dessous des normes de futaies de chêne, même en sylviculture dynamique. Cette moyenne prend en compte toutes les tiges de l'étage dominant, même des brins en cépées. Cette faiblesse s'explique par l'ancien traitement en taillis sous futaie (pratiqué jusqu'en 1977) et par des chablis diffus successifs dans l'ensemble du massif.

Les pineraies de diamètre 30-45 cm (bois moyen) représentent **980 ha** en dehors d'un peuplement entamé en régénération. La moyenne de la surface terrière des peuplements de cette famille est également basse : **19,6 m²/ha**. Cette situation est le fruit de peuplements qui ont manqué de soin dans le jeune âge (au sortir de la 2e guerre mondiale) et qui ensuite ont subi aussi des chablis diffus successifs, qui ont entraîné la récolte d'un volume supérieur à l'accroissement de ces pineraies.

- **Analyse des inventaires dendrométriques passés**

En 1996, plusieurs parcelles ont été inventoriées en plein en vue du choix du groupe de régénération, parmi des parcelles semblant peut-être moins riches en chêne que par ailleurs. Pour les parcelles non mises en régénération, l'actualisation des résultats d'inventaire, par soustraction du nombre de chênes prélevés en coupe depuis, a permis de dresser ce tableau.

Parcelle	Densité chêne en 1996 (t/ha)	Densité totale en 1996 (t/ha)	Densité chêne ap. éclaircies	Do en 2013 (cm)	G en 2013 (m ² /ha)
57*	73	73	57	70	17
74	50	90	43	55	20
76	53	122	39	55	17
137	50	50	32	60	9
184*	48	124	37	70	18
190*	69	86	59	70	13
194	27	124	20	55	19

* parcelles sélectionnées au groupe de régénération à venir.

Cette faiblesse de réserves de chêne n'est pas générale à l'ensemble des chênaies de la forêt mais il est important de la prendre en compte pour le choix des parcelles à renouveler avant qu'elles ne perdent leur capacité de se régénérer naturellement (au moins 20 semenciers /ha également répartis).

Concernant les pineraies au stade bois moyen, on peut estimer que globalement leur densité de tiges à l'hectare est faible, par le simple rapport entre la surface terrière moyenne et le diamètre, soit environ 160 t/ha, au lieu des 210 t/ha visés après coupe pour un peuplement de Pin sylvestre de 70 ans, de diamètre Do de 42 cm, en fertilité 2. Cependant, le potentiel de régénération naturelle des pineraies est loin d'être affecté (il en faut au minimum 40 t/ha).

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	340		2 986		= 3 326

A - Volumes de bois produits

- Informations relatives à la production moyenne**

Pour les forêts domaniales du Valois dans le département de l'Oise, voici les moyennes IFN pour les peuplements dominés par les Chênes et le Pin sylvestre.

Essence	Production en surface terrière (m ² /ha/an)	Production en volume IFN* (m ³ /ha/an)
Chêne sessile	0,49	5,23
Pin sylvestre	0,90	8,67
Toutes essences	0,62	6,44

* Données en volume IFN qui correspondent grossièrement à une production en volume supérieure de 20% à celle cubée selon les méthodes ONF (selon l'analyse des méthodes IFN / ONF de 2011).

Comme ces données prennent en compte les domaniales de Hez-Froidmont, Halatte, Ermenonville et une partie de Retz, il est probable que cela soit des moyennes supérieures à la production du seul massif d'Ermenonville.

Notamment, le niveau de récolte passée durant les 35 dernières années qui est de 14 700 m³/an (soit 4,4 m³/ha/an si on le rapporte à l'ensemble de la surface de la forêt), sans que les peuplements soient capitalisés, nous indique que la production actuelle possible doit se situer entre 4 et 5 m³/ha/an.

- Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés**

Ce bilan de l'aménagement (2000-2014) est dressé pour les 14 années de 2000 à 2013, puisque le bilan de l'année 2014 n'est pas encore disponible. Voir le détail en annexe 8a.

Moyenne annuelle des volumes commerciaux récoltés (m ³ /an) sur la période 2000-2013								
Régénération		Amélioration		Produits accidentels		Total		
prévu	réalisé	prévu	réalisé	Groupe REGE	Groupe AMEL	Prévu (hors PA)	réalisé	p.m Volume moyen récolté sur les 5 dernières années
4 500	3 136	8 500	9 711	292	1 812	13 000	14 952	13 795
						Ecart		
						+ 15 %		
en m ³ / ha / an (ha de surface en sylviculture de production passée*)								
1,36	0,95	2,57	2,94	0,09	0,55	3,93	4,52	4,17

*La surface en sylviculture de l'aménagement passé était de 3 306 ha.

Le volume récolté présente 14% de produits accidentels principalement sur l'exercice 2000 (suite à la tempête de décembre 1999). Il y a un écart sur les volumes en régénération dû au retard des parcelles entamées mais non terminées (68 ha sur 305 ha, soit 22 %). En amélioration, on peut penser que la fréquence trop forte des coupes a incité à prélever plus que prévu.

B - Desserte forestière

- Etat de la voirie forestière et principales difficultés d'exploitation :

Type de desserte		Long. totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières accessibles aux grumiers	revêtues	7,6	1,4	Oui globalement mais insuffisante dans certains secteurs	Etat correct de Longue route et route Boisdhyver mais état bitumé à ne pas pérenniser	Ponceau fragile sur voie communale à passer pour sortir les bois du canton de Perthe sur Ermenonville (parcelle 264)	
	Empierrées * (dont Pavées)	27,1 (5,6)			Correct	Correct	/
	terrain nat.	0			Il existe des pistes en terrain naturel mais accessibles seulement quelques mois dans l'année, aux grumiers		
Routes publiques participant* à la desserte	Routes départ.	7,4			OK mais peu utile à la desserte, besoin d'antennes pour le chargement hors RD	Sortie difficile des grumiers sur la D922 (parcelle 221)	
	Communes revêtues	3,4	Correct sur la Longue Route (jusqu'à Croix d'Anleu) Dégradé sur le tronçon entre la MF du Biat et le Poteau de la Victoire (près de l'A1).	Ce tronçon dont la réfection est nécessaire pour desservir une grande surface le long de l'A1 et de l'autre côté de l'A1			
	Communes empierrées	1,5	Petits morceaux qui borde la forêt (parcelles 4, 37, 235 et 251) + au Poteau de la Victoire, état correct	Réclamations des communes de la remise en état suite aux exploitations			
	Communes en terrain nat.	0,6	Etat correct (sortie sur Ermenonville parcelle 234)	Sortie délicate par le parking communal au bout de la route forestière			

NB : Les routes publiques ne jouant pas de rôle de desserte (comme la RN330) ne sont pas intégrés dans ce tableau.

* L'ancienne route entre le carrefour de la Croix d'Anleu et la maison forestière de Borest n'est pas prise en compte dans la longueur des routes empierrées car elle est dans un état tellement dégradée, (depuis plus de 15 ans) qu'elle ne permet plus l'accès aux grumiers. Une réfection généralisée de cette route est à prévoir.

Globalement, sur un massif plutôt sableux, peu sensible au tassement du sol, la desserte peut sembler suffisante (le niveau de desserte considéré comme suffisant par la DRA Picardie est de 1.2 km/100 ha accessibles aux grumiers plus de 8 mois de l'année). Néanmoins il existe des secteurs à sols limoneux, mal desservis, comme le canton du Bois de Perthe (partie détachée du reste du massif au Sud-Est) qui mériteraient une amélioration de la desserte.

Depuis 2000, il n'y a pas eu de créations de routes (sauf antennes d'accès sur 50 à 100 m de long) malgré les projets envisagés dans l'aménagement. Cela est en partie dû au statut des chemins qui sont souvent des chemins ruraux ou des voies communales, en dehors de la commune de Fontaine-Chaalis qui a rétrocedé tous ses chemins situés en forêt domaniale. Voir carte en annexe 9.

Pour certains projets de route (qui seront fermés à la circulation du public), une nécessaire discussion est à envisager avec les communes pour privilégier les sorties qui les dérangent le moins. Notamment sur la commune d'Ermenonville, une nouvelle sortie potentielle (projet 1 en annexe 9) sur la D922 (à

partir de la parcelle 253) pourrait soulager l'autre sortie par la parcelle 264 (pour préserver notamment le ponceau fragile à traverser). De même, une sortie (projet 5) vers la D922 (à partir de la parcelle 220) serait peut-être à privilégier à la place de la sortie sur le parking municipal (parcelle 234), proche du centre ville. Ensuite, une réflexion est à mener avec la commune de Montlognon et l'Institut de France pour le Domaine de Chaalis, (projet 3). Idem sur le canton de Boissonnas (partie de la forêt à l'ouest de l'autoroute) avec la commune de Senlis.

Les places de dépôt sont presque inexistantes. Afin de diminuer le stockage le long des chemins, des compléments en place de dépôts sont à évaluer.

A noter que toute desserte participe à limiter le risque incendie de la forêt (accès pompiers facilité). De plus les routes forestières fermées à la circulation publique (comme les parties de la Longue Route) ont un rôle d'accueil du public pour les piétons.

- **Schémas de desserte existants**

Il n'existe pas de schéma de desserte forestière. Or les enjeux liés à la restauration de landes ou la préservation locale d'espèces remarquables, notamment le long des chemins, demandent à ce que les dépôts de bois soient organisés pour les limiter éventuellement dans certaines zones mises en défens et / ou pour une période donnée de l'année, où l'espèce est plus fragile.

- **Carte de la desserte existante et des projets potentiels**

Voir en annexe 9 l'état des lieux des routes accessibles aux grumiers et les projets de création de routes ou de réfection généralisée, qui paraissent prioritaires ou bien à réfléchir à plus long terme.

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique			3 326		= 3 326

- **Statuts réglementaires et zonages existants**

Toute la forêt est d'enjeu reconnu, du fait du recouvrement complet de la forêt par une ZPS (Zone de Protection Spéciale) notamment pour l'engoulevent, la bondrée, le pic noir et le pic mar.

Une partie de la forêt est classée en plus en SIC (Site d'importance Communautaire) pour la présence d'habitats forestiers caractéristiques de l'ouest européen et d'habitats de landes, pelouses et prairies. Un projet d'extension de ce SIC est en cours d'étude.

Statuts et inventaires	Surface concernée (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Rien à signaler			
Eléments du territoire orientant les décisions			
Parc naturel régional	3 326	Maîtrise de l'urbanisation et préservation de l'environnement	Charte du 13/01/2004 en cours de révision actuellement
Natura 2000 Habitats (ZSC)	152	Fr 2200380 " Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville", pour la préservation de landes et pelouses.	DOCOB approuvé du 2/03/2012 + projet d'extension en cours du SIC
Natura 2000 Oiseaux (ZPS)	3 326	Fr 2212005 "Forêts picardes : Massif des Trois forêts et Bois du Roi", notamment pour l'Engoulevent, la Bondrée apivore, les Pics noirs et mar, le Busard Saint Martin.	DOCOB approuvé du 2/03/2012

De plus, l'ensemble du massif est concerné par une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique, Floristique) de type II (n°220014323) et un Grand Espace Naturel Sensible (GENS 05).

Et trois secteurs sont également en Espaces Naturels Sensibles : **Voir carte en annexe 4.**

* **VMU 34** sur 792 ha pour la partie en forêt domaniale d'Ermenonville (ciblé sur la restauration des landes, comme le SIC qui se superpose en partie)

* **VMU 37** sur 41 ha (site ciblé également sur la restauration des landes)

* **VMU 40** sur 29 ha sur des milieux plutôt humides.

- **Synthèse des risques pesant sur la biodiversité**

L'étude préalable à l'aménagement signale plusieurs espèces de plantes exotiques envahissantes en cours d'installation dans le massif, ce qui nécessite la mise en place d'une veille visant à localiser les foyers et à intervenir rapidement pour supprimer ou contenir les invasions. En voici la liste.

TAXON	NOM FRANCAIS	CARACTERE INVASIF
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante glutineux	Avéré
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleia de David	Avéré
<i>Camlyopus introflexus</i>	Mousse cactus	Potentiel
<i>Fallopia japonica</i>	Renouée du Japon	Avéré
<i>Fallopia X bohemica</i>	Renouée de Bohème	Avéré
<i>Impatiens parviflora</i>	Balsamine à petites fleurs	Potentiel
<i>Mahonia aquifolium</i>	Mahonia faux houx	Potentiel
<i>Phytolacca americana</i>	Raisin d'Amérique	Avéré
<i>Prunus serotina</i>	Cerisier tardif	Avéré
<i>Rhododendron ponticum</i>	Rhododendron des parcs	Avéré
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux acacia	Avéré (en zone ouverte)
<i>Solidago canadensis</i>	Solidage du Canada	Avéré
<i>Elaeagnus umbellata</i>	Chalef d'automne	Non évalué
<i>Symphoricarpos albus</i>	Symphorine blanche	Potentiel

* caractère invasif selon évaluation du Conservatoire Botanique de Bailleul.

Ensuite, les enjeux sont concentrés sur la préservation du réseau de landes, des milieux humides et des espèces inféodés aux vieux bois.

- **Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Certaines espèces de plantes nécessitent une mise en défens lors des interventions en travaux et en coupes. Par ailleurs des espèces animales ont des exigences à prendre en compte dans la gestion forestière. Le tableau ci-dessous rappelle les espèces inventoriées de ces 2 types. Les autres espèces remarquables ne nécessitant pas de gestion sylvicole particulière ne sont pas listées ici. Pour connaître la liste exhaustive il faut se référer à l'étude préalable à l'aménagement.

Espèces remarquables	Localisation (UG)	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Flore remarquable			
Géranium sanguin	18	Mise en défens avant intervention	oui
Pulmonaire à feuilles longues	18	Mise en défens avant intervention	non
Millepertuis des montagnes	24d,56	Mise en défens avant intervention	non
Bruyère à quatre angles	67	Mise en défens avant intervention	oui
Osmonde royale	112a,113a,114	Mise en défens avant intervention	oui
Corydale à vrilles	139	Mise en défens avant intervention	non
Genêt poilu, Ail à tête ronde, Junc squarreux, Laïche filiforme, Petite cuscute, Véronique en épi, Filipendule commune,...	Projet de RBD	Prise en compte dans le projet de réserve biologique, notamment mise en défens avant intervention	oui
Anémone fausse renoncule	264	Mise en défens avant intervention	non

Espèces remarquables	Localisation (UG)	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Faune remarquable			
Engoulevent	Supra-massif	Création d'ouvertures temporaires ou permanentes sur des surfaces moyennes	oui
Pic Mar	Supra-massif	Conservation de vieux bois	oui
Pic Noir	Supra-massif	Conservation de vieux bois	oui
Bondrée apivore	Supra-massif	Créer des ouvertures temporaires (régénérations)	oui
Insectes saproxyliques	Supra-massif	Conservation de vieux bois	non
Chiroptères	Supra-massif	Conservation de vieux bois Maintien de peuplements clairs	oui
Torcol fourmilier, faune saproxylique	Supra-massif	Maintien d'arbres morts, sénescents, à cavité dans les régénérations	oui
Reptiles (dont lézard agile)	massif	Ouverture de corridors	oui
Triton crêté	142,214	Préserver les zones humides et doser la lumière autour des mares	oui

- **Habitats naturels d'intérêt communautaire**

Aucune cartographie des habitats à l'échelle du massif n'est disponible. Une cartographie a toutefois été établie dans le cadre de Natura 2000 sur une large zone ouest de 600 ha. Cette cartographie recouvre notamment la majorité des zones de landes du massif.

Le tableau suivant présente les différents habitats naturels génériques rencontrés sur le massif, issu des données du DOCOB et de la cartographie issue du projet d'extension du SIC (Ecothème, 2012). Les ordres de surface différencient les habitats bien représentés (au moins dix hectares) des habitats plus minoritaires.

Code N2000	Habitats génériques	Ordre de surface
2330	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>	Ponctuel
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	Ponctuel
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	Ponctuel
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	Ponctuel
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	Ponctuel
4010	Landes humides atlantiques et continentales à <i>Erica tetralix</i>	Ponctuel
4030	Landes sèches européennes	Assez étendu
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	Ponctuel
6120	Pelouses calcaires de sables xériques*	Ponctuel
6130	Pelouses calaminaires des <i>Violetalia calaminariae</i>	Ponctuel
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)*	Ponctuel
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	Ponctuel
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	Ponctuel
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Ponctuel
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	Assez étendu
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	Assez étendu
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	Ponctuel
91D0	Tourbières boisées*	Ponctuel
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*	Assez étendu

* : les habitats nommés avec un astérisque sont des habitats prioritaires.

Les **milieux forestiers** ne nécessitent pas de gestion particulière pour leur conservation, hormis les conseils usuels de :

- mise en place de cloisonnements pour limiter la dégradation des sols,
- conservation de vieux bois et de bois mort,

- préservation des zones humides (chênaies pédonculées à molinie, aulnaies, boulaie à sphaignes) où le passage d'engins et le drainage sont à éviter.

Les **habitats ouverts**, ponctuels mais diversifiés, sont principalement le fruit de l'histoire du territoire, marqué par la pratique séculaire du pacage ovin. Le réseau de landes sèches et pelouses sableuses associées, remarquable par son étendue, ses fonctionnalités et sa position biogéographique marginale, est à préserver. De même pour les pelouses calcaires et sabulo-calcaricoles, les mares et milieux humides ouverts ou encore les lambeaux de landes humides (secteur autour du Carrefour du Bosquet du Prince).

Sur la restauration de landes ou de mares, des actions sont entreprises depuis plus de 10 ans, avec le PNR et le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie (CENP), avec des résultats positifs sur la biodiversité animale et végétale, suivie par inventaires.

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)			3 326		= 3 326

A - Accueil et paysage

Le massif des Trois forêts dont fait partie Ermenonville forme un vaste triangle (20 000 ha) entourant la ville de Senlis et jouxtant, plus au nord, la forêt domaniale de Compiègne. Il constitue un élément structurant majeur du territoire et des paysages. Il s'inscrit dans le Parc Naturel Régional Oise Pays de France dont il constitue 1/3 de la surface.

Situé à environ 40km de la capitale, ce massif forestier est, en quelque sorte, un espace effectuant la transition d'un territoire à dominance rurale vers un autre, presque essentiellement urbain. Cette position en fait une marche de la Picardie aux portes de l'agglomération parisienne.

- **Référence à l'atlas départemental des paysages de l'Oise**

Dans l'Atlas des Paysage de l'Oise, la forêt domaniale d'Ermenonville fait partie des «Grands ensembles paysagers emblématiques». Elle se situe dans l'entité paysagère du Valois Multien et de la sous entité du Valois Multien forestier, caractérisée par :

- l'alternance de massifs forestiers et de vallées humides,
- des forêts historiques et exploitées (ayant une desserte liée à la vénerie et à l'exploitation des bois),
- du patrimoine historique lié à l'eau (cascades dans le Parc d'Ermenonville),
- des routes bordées d'alignements d'arbres,
- la présence du cheval.

La forêt d'Ermenonville y est citée pour sa grande variété de reliefs et de substrats, qui se traduit par la présence de buttes et de boisements différents (feuillus/résineux).

La description des caractéristiques du paysage forestier de l'Oise souligne les états transitoires qui constituent ces paysages façonnés par la sylviculture. De la parcelle de futaie régulière «cathédrale» arrivant bientôt à maturité, à la coupe de renouvellement, sans oublier, les peuplements en pleine croissance et en bordure de route les grumes stockées, les paysages variés sont en constante évolution. Les coupes et travaux sylvicoles sont donc perçus comme des moyens d'entretien de ces paysages remarquables.

- **Partenaires territoriaux et études existantes**

Créé 2004, le Parc Naturel Régional Oise Pays de France vise à concilier protection du patrimoine et développement du territoire. Il dispose d'une charte (plan de référence, rapport et notice) ayant pour but principal la limitation de la consommation d'espace, conséquence d'une pression foncière importante dans la région. Le PNR mène des actions relatives au paysage, à l'environnement, à la communication, à l'animation et la formation des élus, du public et des scolaires.

Le schéma d'accueil du public du PNR préconise notamment la restauration de zones de tranquillité par la fermeture à la circulation automobile de routes forestières pour réduire les nuisances liées aux véhicules (gaz, poussière, bruit, déchets, accidents...), faciliter les déplacements des grands animaux (corridors inter-massifs) et proposer une fréquentation familiale sur de nouveaux itinéraires.

Le Conseil Général de l'Oise promeut une valorisation patrimoniale et culturelle du département au travers d'animations (l'Oise Verte et Bleue par exemple) et du travail du STAP (recherche, formation, financement de travaux / collaboration avec le service archéologie de l'ONF...). Le Comité Départemental du Tourisme rassemble les représentants des différents utilisateurs de la forêt pour recueillir leurs attentes, besoins et monter des projets. Un co-financement est possible pour les aménagements (création et travaux initiaux, surtout pour le mobilier) ainsi qu'indirectement par le PNR. Plusieurs sentiers de randonnée traversant le forêt d'Ermenonville sont inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), notamment les GR 1 et 11, la Trans'Oise et bientôt 3 boucles de randonnée. Ces itinéraires font l'objet d'une promotion par les partenaires (dépliants, site web...).

Une étude paysagère préalable à l'aménagement a également été réalisée avec le cofinancement du PNR et de la DREAL afin de :

- faire le point de l'existant depuis le dernier aménagement forestier (2000)
- croiser les approches des différents partenaires
- proposer des actions d'amélioration possibles.

Concernant le paysage, ce travail a permis de vérifier qu'il n'y avait pas d'enjeu fort de visibilité externe et interne, autres que les enjeux liés à des sites ponctuels fréquentés. En effet, il n'y a pas un différentiel altimétrique suffisant pour la forêt soit visible de loin. De plus, il y a très peu de lisières, compte tenu de la présence, en bordure de la forêt domaniale, des forêts privées et celles de l'Institut de France (Chantilly et Chaalis).

Quant à l'accueil, cette étude a permis de définir une hiérarchisation des sites d'accueil et des recommandations pour limiter l'impact visuel des coupes (notamment de régénération), le long des axes (routes et sentiers) les plus utilisés.

A noter enfin qu'Ermenonville est une forêt domaniale de notoriété reconnue (forêt emblématique). Sa promotion est d'ailleurs faite dans le guide Michelin ou sur internet. De plus, elle a la plus forte densité de population de Picardie (653 hbts/km² dans un rayon de 20km aux alentours de la forêt- INSEE 1999). C'est pourquoi elle est jugée selon la typologie des forêts domaniales d'Ile France - Nord Ouest en terme d'accueil du public (cf. directive territoriale 8500-13-DIA-SAM-010) comme une "forêt attractive, très fréquentée sur des sites localisés", au même titre que Compiègne ou Halatte.

• Classements réglementaires

La forêt est en totalité comprise dans le site inscrit de la "Vallée de la Nonette" (1970) et depuis 1998, elle a été intégrée dans le site classé du "Massif des Trois Forêts", dont le but est de faire reconnaître l'intérêt général du site d'un point de vue scientifique, historique, pittoresque et artistique.

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Site classé	3 326	28/08/1998	Protection contre l'urbanisme, intérêt historique, scientifique et pittoresque	Pérenniser la forêt
Site inscrit	3 326	06/02/1970	Protection contre l'urbanisme, intérêt pittoresque	Pérenniser la forêt
<u>Monuments historiques classés :</u> - Parc Jean Jacques Rousseau (commune d'Ermenonville)	78	26/01/1989	Intérêt historique et pittoresque	Conserver le cadre du monument
<u>Monuments historiques inscrits :</u> - Pavillon de l'Anguillière (commune de Senlis) - Ermitage JJ Rousseau (commune d'Ermenonville)	1	28/06/1989	Intérêt historique et pittoresque	Conserver le cadre du monument
	13 *	08/05/1933	Intérêt historique et pittoresque	Conserver le cadre du monument

* surface incluse dans la zone impactée par le Parc JJ Rousseau (MH classé).

Pour mémoire, l'abbaye de Chaalis est un monument historique classé (09/09/1965) mais son périmètre de 500m ne touche pas la forêt domaniale. Idem pour l'abbaye de la Victoire (inscrit) de Senlis, l'église (classée) et le château (inscrit) d'Ermenonville ou encore l'église (classée) de Montagny Sainte-Félicité.

- **Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites**

La forêt d'Ermenonville est encore un lieu de promenade d'un public local, mais au sud du massif, avec l'accès de la RN330 surtout, une population plus citadine, pouvant regarder la forêt plus comme un parc, est attirée par d'autres attraits du territoire (comme les parcs d'attraction ou la découverte du patrimoine historique riche du secteur). Cette population extérieure au territoire se cantonne en forêt aux premiers sites aménagés mais sans s'aventurer très loin des parkings. Cela provoque une sur-fréquentation de certains sites pendant les fins de semaine.

Néanmoins, pour un public plus averti, le percement du massif par de nombreux chemins sableux permet la découverte aisée du massif (à pied, à vélo ou à cheval) dans sa diversité de végétation (feuillus, résineux, landes colorées, zones humides ponctuelles...), avec un relief égayant la balade sans la rendre difficile et avec des grès affleurant (comme à Pierre Sorcière, parcelle 245).

La "Longue Route" est l'artère centrale qui relie quatre sites d'accueil (Croix d'Anleu, Baraque Chaalis, Croix Neuve, Boisdhvyer). Elle participe au réseau de circulation douce porté par le Conseil Général, dénommé "Trans'Oise". Cette route est fermée aux véhicules à moteur sur 2 tronçons, appréciés des promeneurs à pied et à vélo : depuis la Croix d'Anleu jusqu'au carrefour de la Baraque de Chaalis et depuis le carrefour des Espionnes (proche de la D126 et de l'aire de la Croix Neuve) jusqu'à l'aire de Boisdyver (proche de la RN330).

Le tableau ci-dessous résume les atouts des différents sites. Voir aussi la carte en annexe 12b.

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Traditions et manifestations associées
Carrefour de Baraque Chaalis (pilles 101-96-129-128)	Accès rapide depuis les grands axes de circulation. Stationnement. Mobiliers, départ sentiers balisés, route fermée à la circulation, pavillon, poteau et à proximité : route pavée, stèle de commémoration et grès affleurant	Fort / public local et extérieur au massif	Pique-nique, départ de balade ou d'entraînement sportif, Rdv de chasse
Aire du Boisdhvyer (pille 228)	Accès direct depuis RN 330. Mobiliers, route fermée à la circulation	Fort / public local et extérieur au massif	Pique-nique, balade
Parking d'entrée du Bois de Perthe (pille 264)	Accès direct depuis RN330, à côté d'habitations d'Ermenonville, à proximité de la Pierre Sorcière (pille 245) et des Bruyères de Frais Vent (Domaine de Chaalis), départ sentiers balisés, canton de vieux chênes majestueux	Fort / public local et extérieur au massif	Balade, sport, randonnée
Carrefour de la Croix d'Anleu (pilles 27-31-42-43-44-26)	Mobiliers, route fermée à la circulation, accès depuis Senlis, poteau et à proximité : reliefs et grès affleurant	Moyen / public local	Pique-nique, départ de balade
Aire de la Croix Neuve (pille 154)	Accès direct depuis la D126, GR1, Mobiliers, espace boisé clair fauché	Moyen / public local	Pique-nique, balade, randonnée

En plus de ces sites d'accueil du public en forêt domaniale, il faut noter les accueils à proximité :

- du parc d'attraction de la Mer de sable et de l'abbaye de Chaalis sur la RN 330
- du parking communal d'Ermenonville, en bordure de la parcelle 234
- l'étang du Désert (sur l'axe de la RN330 également)
- du parc d'attraction Astérix, près de l'A1.

Par ailleurs, il existe 2 autres aires d'accueil moins fréquentées :

- Garennelle (pille 37), utilisée principalement comme rendez-vous de chasse
- Maison Blanche (pille 125, devant la maison forestière) pour de courtes balades.

L'aire d'accueil du carrefour des Gens d'armes (pille 88) n'est plus accessible en voiture ; elle est donc devenue inutilisée.

- **Synthèse des attentes et de la satisfaction exprimées par le public**

Lors de l'élaboration de l'aménagement 2015-2034, une série de rencontre avec les communes de situation, avec le PNR, la DREAL, la DDT ont eu lieu pour recueillir les avis et les attentes. En annexe 17, se trouvent les comptes-rendus de ces réunions.

Globalement, la population locale du Nord du massif, au contact des réalités rurales, est familière des travaux et coupes entrepris jusqu'alors en forêt, y compris les régénérations. Les populations du sud du massif, proche de l'Île de France, s'interrogent sur les raisons de ces interventions mais sont rassurée dès que les explications sont fournies. Les habitants sont satisfaits de la fermeture de la Longue Route pour pouvoir se promener tranquillement et en sécurité.

Dans un contexte où la forêt domaniale n'a pas été cantonnée en forêts communales et donc où les occasions de relations entre l'ONF et les élus municipaux se font rares, toutes les communes se réjouissent de rencontrer personnellement l'ONF à l'occasion de la révision d'aménagement et souhaiteraient maintenir des rencontres régulières, en plus d'une explication des grandes orientations de l'aménagement aux habitants, sous forme d'une visite guidée en forêt. Ces attentes en terme de communication sont largement liées aux évolutions de la société.

- **Synthèse des opportunités et menaces relatifs à la qualité de l'accueil et des paysages.**

Actuellement, la fréquentation est diluée et d'une intensité tolérée par le milieu. Mais avec les flux croissant sur les grands axes de circulation à proximité de la forêt et la densité de population avoisinantes, les menaces potentielles sont :

- l'augmentation de la fréquentation et la dégradation du milieu liée à un usage abusif (piétinement, stationnement anarchique sur les accotements) ou bien non respectueux des lieux (déchets, quads, balisage surabondant et éclectique ...)
- réduction des zones de quiétude de la forêt, recherchée par les promeneurs et nécessaire à la biodiversité (biotopes pouvant être menacés et dérangement de la faune, notamment pour les espèces sensibles à la fréquentation comme l'engoulevent),
- la méconnaissance des pratiques de gestion forestière par un public de plus en plus citadin.

L'opportunité est le choix collectif de privilégier la fréquentation d'un public local et/ou averti pour conserver une forêt appréciée pour son authenticité et d'informer les visiteurs sur la gestion forestière. Cette position doit être portée avec le soutien des autres partenaires co-financeurs de l'entretien des sites (comme le département de l'Oise), ainsi que les communes du massif, le PNR et l'Institut de France (en tant que riverain de la forêt domaniale). D'ailleurs, les communes du nord du massif (allant de Senlis à Ermenonville) sont en cours d'élaboration d'un dossier pour obtenir le label "Pays d'art et d'histoire", avec pour ambition de mieux faire connaître le patrimoine historique aux habitants du territoire. Cette démarche pourrait permettre aussi un porter à connaissance du petit patrimoine abondant en forêt et des actions prévues dans le cadre de la gestion forestière.

B - Ressource en eau potable

- **Captages d'eau potable non réglementés**

Pour mémoire, un captage d'eau potable se trouve sur la commune de Montlognon, en parcelle 235. Néanmoins celui-ci ne fait pas l'objet d'un arrêté pour le moment. Les périmètres de protection et les mesures de prévention ne sont donc pas encore définis. Voir localisation en annexe 4.

- **Synthèse des risques liés à la gestion forestière sur la ressource en eau potable.**

En attendant la réglementation précise, il est conseillé d'éviter le dépôt de bois et le stockage d'engins ou autres produits polluants à proximité du captage.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

La forêt n'est pas concernée car elle ne protège pas à proprement parlé d'aléas du type crues torrentielles ou chutes de pierre...

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
Production (ligneuse)	
Deux essences majoritaires (Chêne sessile, présent de longue date et Pin Sylvestre, introduits par plantation de pâturages il y a 300 ans) installées sur des stations qui leur sont adaptées.	Maintien des essences en place, en visant la production de bois de qualité, notamment de Chêne.
Potentiel de production limité par la fertilité des sols sur une moitié de la forêt et par les faibles densités de tiges des peuplements adultes	Allonger les rotations des coupes d'amélioration pour éviter de pratiquer des coupes pour des volumes commercialement insuffisants.
Dégradation diffuse de l'état sanitaire des chênaies, liée à leur histoire (anciens TSF, ayant connu plusieurs aléas climatiques)	Augmenter le rythme de renouvellement des chênaies pour minimiser le risque de perte du potentiel de la régénération naturelle de certains peuplements et de diminution de leur valeur économique.
Pineraies de faible densité mais saine et majoritairement de 65-70 ans	Limiter le prélèvement (en général une coupe sur 20 ans).
Fonction écologique	
Enjeu de préservation des landes.	Poursuivre selon les opportunités partenariales les actions en faveur de restauration de ces habitats en collaboration avec le PNR et le CENP et expérimenter différents moyens de préservation dans le cadre d'un projet de RBD, de sites d'intérêt écologique ou le long de certains layons formant des connexions entre les espaces travaillés.
Enjeu vieux bois	Conserver des vieux bois de chêne à court et long terme, en veillant à leur répartition spatiale (si possible diffuse) dans le cadre des engagements environnementaux de l'ONF.
Enjeu lié aux zones humides	Préserver les zones humides dans leur fonctionnalité et investir dans la restauration de certaines mares
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
Enjeu visibilité localisée près des sites d'accueil	Soigner les travaux et les coupes aux abords des sites d'accueil pour en limiter leur impact visuel
Enjeu de maintien d'une fréquentation respectueuse des lieux (public local ou averti à privilégier)	Entretien un équipement léger des sites prioritaires d'accueil et communiquer sur la gestion forestière au public local. Poursuivre la priorité donnée aux piétons. Ne pas inciter à augmenter la fréquentation d'un public extérieur au territoire.
Protection contre les risques naturels	
Non concerné	
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
Risque incendies	Surveillance, entretien des layons et communication
Espèces invasives potentielles	Recherche des foyers de colonisation et lutte, surtout contre le Prunus Serotina

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	2 780	3 306
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	206	
Sous-total : surface en sylviculture de production	2 986	
Hors sylviculture de production	340	6
Total : surface retenue pour la gestion	3 326	3 312

La différence de surface hors sylviculture vient du choix de conserver :

- 131 ha en projet de RBD
- 180 ha en sites d'intérêt écologique
- 17 ha en îlot de sénescence

en plus des zones non boisées conservées (11 ha, hors RBD) et 1 ha boisé hors sylviculture (stèle de commémoration et enclave dans le Domaine de Chaalis).

Ensuite, le choix du mode de traitement a été motivé :

- par la poursuite du traitement régulier adapté à une très large partie des peuplements d'une structure très régulière (pineraies) ou bien constitués d'anciens taillis sous futaie préparés à la conversion,
- par l'introduction du traitement irrégulier dans les cas suivants :
 - cas de pineraies ayant été ouvertes par des tempêtes (surtout 1990) et présentant une stratification ou des bouquets réguliers de diamètre différents dans une même parcelle (89ha)
 - cas de mélange d'essences, avec les âges d'exploitabilité différents (81 ha)
 - cas de stations localement favorables à un mélange d'essences (27 ha)
 - cas de lisière étagée déjà conservée (9 ha).

Ce traitement irrégulier est tenté à titre expérimental car il existe encore peu de références réussies de ce traitement avec des essences de lumière comme le Chêne sessile et le Pin Sylvestre.

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Dans le cadre d'une sylviculture idéale (c'est à dire suivant les guides de sylviculture actuels dès les jeunes peuplements), il est possible d'estimer que les chênes sessiles pourraient produire du grain à cerne large, compte tenu des stations plus fertiles sur lesquelles ils sont présents (DRA 5). Par contre, les pins ou le châtaignier, qui ont connu une sylviculture dynamique, sont sur des sols moins riches (DRA 7 et 8), ce qui freine leur croissance. Le tableau ci-dessous résume donc les critères optimaux qui ne correspondent pas à l'âge d'exploitabilité actuel pour les chênes.

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus							
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture		Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Groupes stationnels concernés
		ha	%				
Chêne sessile	Traitement régulier à cerne large	1 286	43%	160	65	Charme, érable sycomore, merisier	DRA 5 surtout
	Ilots vieillissement	50	2%	300	110	Charme, merisier	DRA 5 et 7
Châtaignier	Traitement régulier	84	3%	80	55	Bouleau, pin sylvestre	DRA 7
Total feuillus		1 420	48%				
Pin Sylvestre	Traitement régulier	1 167	39%	100	50	Bouleau, alisier	DRA 8 et 7
Pin Laricio	Traitement régulier	179	6%	80	55	Bouleau, châtaignier	DRA 7
Pin Maritime	Traitement régulier	14	<1	60	45	pin sylvestre	DRA 7 et 8
Total résineux		1 360	45%				
Mélange d'essences	Gestion irrégulière	206	7%	-	65	Hêtre, châtaignier merisier, pin sylvestre	DRA 5
Total surface en sylviculture de production		2 986	100%				

Ces essences sont considérées comme adaptées aux stations, même dans le cadre des changements climatiques, puisqu'il n'existe pas d'études formelles sur le devenir du chêne sessile et des pins et qu'il n'existe pas non plus d'autres essences à introduire sans risque dans le massif. La présence de peuplements de Pin Maritime résistant au climat local, se régénérant correctement est un élément intéressant à suivre pour réfléchir sur les essences à introduire dans l'avenir.

En dehors de ces essences, il existe des peuplements qui par contre, sont compromis à moyen terme. Il s'agit d'essences exigeantes en apports d'eau réguliers et dont les aires de répartition sont annoncées comme menacées dans le cadre des changements climatiques. Le tableau ci-dessous présente les critères d'exploitabilité envisagés, en tenant compte des risques de dépérissement potentiel, pour les peuplements traités en régulier, comme en irrégulier.

Essences actuellement présentes et non retenues comme essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus à court terme						
Essence non adaptée	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Chêne pédonculé	Issu de TSF	199	NC	60	Tilleul, charme	DRA 5 et 7
Hêtre	Présent actuellement à tous les stades (semis à gros bois)	112	80	50	Charme	DRA 5 (et 7)
Douglas	Peuplements de 40 à 60 cm de diamètre	48	60	50		DRA 5 (et 7)

- **Carte indicative des essences objectifs (voir en annexe 13)**

Cette carte indique les essences à privilégier, tout en préservant le mélange d'essences. Le choix est affiné dans les bases de données (voir annexes 6 et 15) quand plusieurs essences peuvent être favorisées localement dans une unité de gestion.

Les peuplements de Chêne pédonculé qui sont classés en régénération ou en irrégulier sur la période 2015-2034 ont pour certains un objectif de chêne pédonculé "transitoire", c'est à dire qu'une régénération naturelle y sera tentée mais si des compléments s'avèreraient nécessaires, ils seraient faits en chêne sessile. Il s'agit des unités de gestion suivantes :

- 235u car régénération déjà entamée
- 3b, 4u, 6a, 36u et 37b car la station y est favorable.

Les peuplements de Douglas ont tous un objectif de Douglas "transitoire", c'est à dire que ces peuplements, proches de la maturité, sont sains et d'une bonne croissance. Donc, dans le cadre des connaissances actuelles, ils méritent un essai de régénération naturelle. A l'avenir, la pluviométrie ne devrait plus être suffisante pour le maintenir à long terme. Ainsi, un mélange avec du châtaignier ou bien une transformation en châtaignier est envisageable (ou en chêne sessile sur les meilleurs sols s'il n'y a pas de concurrence avec une essence de plus forte croissance).

Voir au paragraphe 2.4.1, les essences objectifs prévues aux unités de gestion du groupe de régénération, au regard des peuplements en place et des sols.

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière : partie à suivi surfacique du renouvellement

Sur les 2 986 ha en sylviculture, 2 780 seront conduits en futaie régulière. L'effort de renouvellement, nécessaire à la pérennité de cette partie de la forêt, est exposé dans ce paragraphe. Le suivi en futaie irrégulière est traité au paragraphe suivant (2.3.2).

- **Synthèse des calculs de surface à régénérer**

La surface à régénérer dépend de plusieurs diagnostics (dont le calcul est précisé ci-après) :

a/ la surface disponible à la régénération (Sd): elle identifie les peuplements ayant un diamètre optimal ou minimal pour une mise en régénération,

b/ la surface des peuplements à régénérer rapidement (Sv) : elle porte sur les peuplements qui ont dépassé l'âge ou le diamètre maximum d'exploitabilité ou qui sont ouverts ou dépérissant,
c/ la surface d'équilibre (Se) : elle situe le rythme idéal de renouvellement en situation de forêt équilibrée, avec la sylviculture, telle que décrite dans les guides, pratiquée sur des peuplements ayant la répartition des essences objectifs à long terme.

- **Analyse détaillée de la surface disponible**

Concernant la surface disponible à la régénération, deux critères sont analysés pour chaque peuplement sur trois périodes à venir : la durée de survie économique et le diamètre (par rapport aux diamètres d'exploitabilité). La contrainte minimale (ramenée sur 20 ans) est retenue.

Surface disponible (Sd) : peuplements constitutifs	Surface pour les 20 ans à venir	Surface pour les 40 ans à venir	Surface pour les 60 ans à venir
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie	388 ha	535 ha	630 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les diamètres optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir	892 ha	1 284 ha	1 331 ha
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les diamètres minimaux d'exploitabilité	492 ha	29 ha	82 ha
Cumul des surfaces	1 772 ha	1 948 ha	2 043 ha
Total ramené sur une période de 20 ans	1 772 ha	974 ha	<u>681</u> ha

La disponibilité est forte à court terme mais baisse à moyen terme. D'ici 60 ans, soit 3 périodes d'aménagement, 2 043 ha pourraient prétendre à une mise en régénération, soit en moyenne 681 ha par période de 20 ans. La surface à régénérer à venir ne doit donc pas dépasser le plafond de 681 ha sur 20 ans (soit 34 ha/an).

- **Analyse détaillée de la contrainte de vieillissement**

Concernant la surface de vieillissement (Sv), trois critères (ouverture en régénération, durée de survie économique, âge ou diamètre si l'information âge n'est pas connu) sont pris en compte sur les trois périodes d'aménagement à venir et la contrainte maximale est retenue.

Contrainte de vieillissement (Sv) : peuplements constitutifs	Surface pour les 20 ans à venir	Surface pour les 40 ans à venir	Surface pour les 60 ans à venir
Surface dont les peuplements ont déjà fait l'objet de la 1 ^{ère} coupe de renouvellement, et dont la coupe définitive devra être réalisée durant la période d'aménagement	60 ha	60 ha	60 ha
Surface des peuplements dont la régénération doit être achevée au terme de la période d'aménagement compte tenu de leur faible durée de survie	309 ha	428 ha	510 ha
Surface des peuplements dont la régénération n'est pas entamée et qui atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	157 ha	627 ha	1 139 ha
Cumul des surfaces	526	1 115	1 709
Total ramené sur une période de 20 ans	526 ha	558 ha	<u>570</u> ha

Les âges maximaux d'exploitabilité utilisés (conformément à la DRA Picardie) sont :

- 220 ans pour le Chêne sessile
- 140 ans pour le Pin sylvestre
- 100 ans pour le Pin laricio.

Mais pour les chênaies, en l'absence de données sur l'âge, les critères retenus pour estimer la durée de survie sont : le couvert boisé (peuplement ouvert = moins de 70%), la proportion du chêne sessile dans le peuplement (plus ou bien moins de 70% du couvert total), l'état sanitaire signalé lors des descriptions et en dernier, le diamètre dominant décrit.

La contrainte est constante sur les 3 périodes, liée à l'accumulation de vieux bois de chêne et à l'arrivée en maturité des pineraies. La surface minimale à régénérer pour éviter un vieillissement exagéré de la forêt est donc de 570 ha sur 20 ans, soit 28,5 ha/an.

- **Surface à renouveler idéalement**

Enfin, la surface d'équilibre (Se) se calcule à partir de la répartition des essences à long terme (présentée au paragraphe 2.2.2) et des âges d'exploitabilité idéaux, pour en déduire la surface à régénérer annuellement. Ce flux résulterait donc d'une sylviculture idéale pratiquée dans une forêt équilibrée en classes d'âge.

Essence objectif	Surface à long terme	Age d'exploitabilité optimal retenu	Surface à régénérer /an
Chêne sessile	1286	160	8,0
Chêne sessile en ilot de vieillissement	50	300	0,2
Châtaignier	84	80	1,1
Pin sylvestre	1167	100	11,7
Pin Laricio	179	80	2,2
Pin maritime	14	60	0,2
TOTAL	2780		23,4

- **Synthèse et choix de la surface à régénérer**

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière)	Surface sur l'aménagement	Surface annuelle
Surface disponible (Sd)	681 ha	34 ha/an
Contrainte de vieillissement (Sv)	570 ha	28 ha/an
Surface d'équilibre (Se)	468 ha	23 ha/an

La comparaison des contraintes indique qu'il faudrait prévoir un effort de renouvellement des peuplements sur les 20 ans à venir compris entre 28 et 34 ha/an. Le choix des parcelles à régénérer, qui a été orienté localement par la volonté de limiter la concentration du groupe de régénération dans les mêmes secteurs, conduit à une surface à terminer (St) sur la période 2015-2034 de 559 ha, soit 28 ha/an retenus pour être régénérés, coupes définitives faites. La surface à ouvrir en coupes de régénération (So) comprend l'ensemble des parcelles non entamées à terminer et celles à entamer pour l'aménagement suivant (pour disposer d'une continuité dans les régénérations).

Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)	762,08 ha	Niveau prévu à mi-période
Surface à ouvrir (So)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	698,76 ha
Surface à terminer (St)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	558,67 ha
Surface de régénération acquise (Sa)	160 ha	

La surface de régénération à acquérir (Sa) est l'ensemble des jeunes peuplements qui atteindront 3m de haut d'ici 20 ans. Ils seront principalement issus du groupe de régénération passé.

2.3.2 Futaie irrégulière: parties à suivi non surfacique du renouvellement

Les 206 ha, classés en irrégulier, sont assez hétéroclites en composition d'essences et en structure. La moyenne de l'ensemble peut paraître proche de l'équilibre mais elle recouvre des situations diverses en terme de quantité de semis ou de perches. Le point commun est un niveau de surface terrière proche de la cible visée en irrégulier (15m²/ha).

Le tableau ci-après résume les indicateurs de suivi du renouvellement des peuplements en irrégulier. Comme ce traitement est nouveau pour la forêt d'Ermenonville, aucune donnée sur le renouvellement n'a encore été prise ; les valeurs observées sont donc des appréciations à dire d'expert. Il conviendra de mettre en place un suivi par placettes. Le dispositif d'échantillonnage et le protocole de terrain sont décrits dans la note de service NDS-08-G-1499, précisé par la directive territoriale 8500-09-DIA-SAM-

006. La mise en oeuvre de ce suivi doit comporter au moins 2 états : l'un en début d'aménagement et d'autre en fin d'aménagement pour faire le bilan de l'application du traitement sur les peuplements.

Structure générale des peuplements		proche équilibre		
Indicateurs de renouvellement		Cible future	Valeurs observées	Note globale forêt
Surface terrière	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	15 m ² /ha	15,7	D
% de la surface avec une régénération satisfaisante*	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	20 %	5	
Densité de perches	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	80	20	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe		20		

* c'est à dire ayant au moins 2 semis de 50 cm à 3m sur le plateau.

La régénération basse est actuellement restreinte du fait de l'absence de travaux pour les favoriser dans un contexte de présence forte de la fougère ou de bien de recrû ligneux (charme, tilleul).

La rotation choisie est 10 ans généralement (exceptionnellement plus ou moins) pour tenir compte du niveau de surface terrière qui est déjà proche de la cible visée après coupe et de la production de bois potentiel qui est médiocre car la plupart des peuplements en irrégulier sont sur des sols peu fertiles.

Le travail prioritaire à mener est le soin à porter aux semis et aux perches (travaux sylvicoles) pour consolider la structuration des peuplements.

2.4 Classement des unités de gestion

2.4.1 Classement des Unités de Gestion surfaciques (UG)

A - Constitution des groupes d'aménagement

Les tableaux ci-dessous résument le classement des unités de gestion. Pour le détail, voir en annexe 6 la construction des UG à partir des unités de peuplement et en annexe 14, la carte d'aménagement. Voir en annexe 13, la carte des essences objectifs et en annexe 6 le détail par peuplement.

Libellé groupe	Code groupe	Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surf. en sylviculture (ha)	Surf. à ouvrir So (ha)	Surf. à terminer St (ha)	Surf. à améliorer (ha)	Surface par groupe (ha)	
Groupe de régénération	Unités de gestion ouvertes, à terminer							762,08
	REGQ	60,40	60,40		60,40	0		
	Unités de gestion à ouvrir et à terminer							
	REGS	501,19	501,19	498,27 *	498,27 *	2*		
Unités de gestion à ouvrir sans les terminer							762,08	
REGE	200,49	200,49	200,49		200,49**			
Totaux			762,08	698,76	558,67	0	762,08	

* car il y a 0,92 ha non boisé (ancienne prairie cynégétique à planter avec le reste de l'UG) et 2 ha à conserver autour de l'aire d'accueil en parcelle 154 (voir programme d'actions de la fonction sociale)

** toutes les UG du groupe REGE passent en coupe d'amélioration une fois avant la mise en régénération (sauf 147a et 179a) mais toute la surface est prévue d'être entamée d'ici 2034.

La surface à régénérer (REGQ+REGS) est à faire à 84% en régénération naturelle (environ 470 ha). Cela émane de la volonté de profiter le plus possible du potentiel des semenciers en place (voir ci-après le tableau de la répartition des essences objectifs en fonction de l'essence dominante actuelle).

Les 16 % restant sont à planter :

- en chêne sessile en complément dans les zones non ensemencées,
- en pin laricio suite à un peuplement de Pin Weymouth (parcelle 211),

- en châtaignier suite à un peuplement de robinier et de charme (parcelle 17) et en complément si besoin dans les régénérations naturelles de Douglas.

Essences objectifs prévues

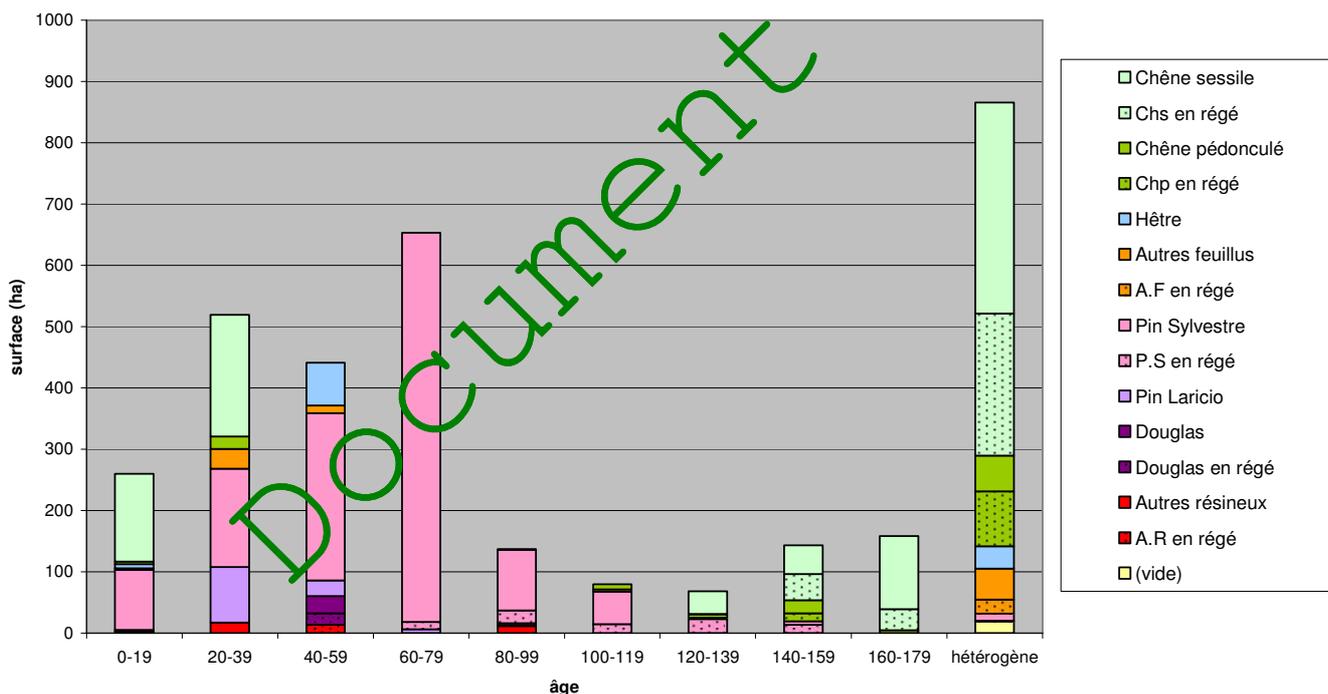
Essence dominante	Chêne sessile	Chêne pédonculé transitoire	Châtaignier	Pin sylvestre	Pin Laricio	Douglas transitoire	Total ess. Dom
Chêne sessile	306			3			309
Chêne pédonculé	73	29		6			108
Châtaignier			11				11
Robinier			10				10
Charme			2				2
Pin Sylvestre				85			85
Douglas				1		18	19
Pin Weymouth					14		14
A planter *					1*		1
Total Ess. Obj.	379	29	23	95	15	18	559

* à planter = ancienne prairie cynégétique au sein d'une UG à régénérer artificiellement.

NB : ce tableau comprend toute la surface à terminer (groupes REGQ et REGS, hors 2 ha à conserver dans la parcelle 154).

Le graphique ci-dessous présente la répartition des types de peuplement requis pour cette surface à régénérer d'ici 20 ans.

Répartition du groupe de régénération (à terminer) dans les types de peuplement



Cet histogramme illustre la grande surface de pineraies proches de la maturité (qui passeront probablement dans le groupe de régénération de la période d'aménagement suivante) et la conservation d'une grande surface de chênaies pour étaler au maximum la régénération des celle-ci.

Libellé groupe	Code groupe	Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)	
Groupes d'amélioration	Unités de gestion de jeunesse sans coupes					1 967,74
	AMEJ	176,38	176,38	/		
	Unités de gestion des 1eres éclaircies en fin d'aménagement					
	AMEE	216,93	216,93	7 à 8		
	Unités de gestion d'amélioration (rotation 7 ou 8 ans)					
	AME2	278,28	278,28	8		
	Unités de gestion d'amélioration (rotation 9 ans et plus)					
	AME3	1 249,60	1 249,60	10 à 12		
	Unités de gestion d'amélioration sans coupe					
AMES	46,55	46,55	/			
Traitement irrégulier	Unités de gestion en traitement irrégulier					206,06
	IRR	206,06	206,06	10		
Trame Vieux Bois et Sites d'intérêt écologique	Unités de gestion en îlots de vieillissement					247,73
	ILV	49,96	49,96	12		
	Unités de gestion en îlots de sénescence					
	ILS	17,10	0	/		
	Unités de gestion d'amélioration avec mesures écologiques					
SIE	180,67	0	/			
Projet de RBD	RBD	130,81	0	Plan de gestion spécifique	130,81	
Hors sylviculture	UG en évolution naturelle (anciennes prairies cynégétiques)					11,36
	HSN	6,22	0	/		
	Unités de gestion de zones contraintes*					
HSY	5,14	0**	/			
Total sur la forêt		3 325,78	2 986,37	/	3 325,78	

* Pavillon de chasse du Biat, champ de tir, stèle de commémoration, aire d'accueil Croix Neuve, périmètre immédiat du captage d'eau, enclave dans Domaine de Chalais

** seuls des chablis peuvent y avoir lieu dans les parties boisées.

Le groupe AMES correspond à des peuplements ne pouvant faire l'objet d'une coupe d'ici 20 ans car cela conduirait à une mise en régénération. Il existe aussi des peuplements de ce type dans le groupe AME3 mais un (seul) passage en coupe est prévu, ne serait-ce que pour vérifier l'état sanitaire.

Le groupe SIE comprend les sites d'intérêt écologique particulier (inventoriés à l'étude préalable à l'aménagement), qui nécessitent un programme d'actions spécifiques (hors sylviculture).

B - Constitution de divisions

Seul le groupe du projet de Réserve Biologique Dirigée (RBD) fera l'objet d'une division, avec un plan de gestion spécifique et un suivi détaché du reste de la forêt.

2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

Aucune unité de gestion linéaire n'a été créée. Néanmoins, dans l'application de l'aménagement, il est possible que le besoin s'en fasse sentir pour suivre les travaux sur les layons à entretenir afin de restaurer des landes. La carte des corridors en annexe 11b peut servir de base pour cela.

2.5 Programme d'actions pour la période 2015 – 2034

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- **Principaux types d'actions envisageables**

La plus grande partie du périmètre est bornée par des bornes numérotées, dont un certain nombre d'entre elles manque. Pour autant, en l'absence de litige sur le terrain, une remise en état progressive de ce bornage est à planifier sur le long terme.

La question foncière la plus intéressante est liée au statut des routes, à leur entretien, leur accès aux grumiers et/ou aux véhicules légers. Voir paragraphe sur le sujet de la desserte (2.5.2.D).

Enfin, la parcelle cadastrale C-8 de Montlognon (0,27 72 ha) est enclavée dans la parcelle forestière 54 de la forêt du Domaine de Chaalis. La gestion est entravée par sa surface. Aussi serait-il intéressant d'en faire un échange avec l'Institut de France (propriétaire du Domaine de Chaalis).

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
FON 1	1	Réflexion globale à mener avec les communes et l'Institut de France sur la desserte de la forêt en tenant compte de la voirie communale actuelle et son évolution possible	Toute la forêt et particulièrement le Bois de Perthe (avec Montlognon et Ermenonville) et Boissonnas (avec Senlis) voir carte en annexe 3	Appui administratif du PNF envisagé pour aider les communes qui souhaiteraient déclasser de la voirie communale	néant	/
FON 2	2	Négocier l'échange de l'enclave de 0,28 ha avec l'Institut de France.	parcelle 54 de la forêt du Domaine de Chaalis		néant	/
FON 3	2	Remise en place de bornes	Périmètre nord de la forêt (de la MF du Biat à celle de Borest) et Sud (piles 195 à 198)	Longueur de 5,1 km au nord +1,7 km au sud Prix estimé = 2 500 €/km	17 000	I
FON 4	1	Entretien mécanique (broyage) du périmètre et du parcellaire			114 00	E
Coût total FONCIER (€)					131 000	
Coût moyen annuel FONCIER					6 550	

Pour mémoire, le ministère de la Défense prévoit de déclarer le champ de tir (enclave de 3 ha au sein des parcelles 3 et 4) inutile aux besoins des armées en 2014. Un schéma conceptuel du site devra alors être élaboré avec des travaux de dépollution à planifier. A l'issue, ce site sera remis à France Domaine. Il appartiendra alors à l'ONF de solliciter le ministère de l'agriculture pour demander le retour de gestion au près de France Domaine.

- **Développement éventuel des revenus liés aux concessions.**

Aucun développement n'est envisagé.

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

La forêt d'Ermenonville est concernée par :

- * le guide des sylvicultures "Chênaies continentales" (2008)
- * le guide des sylvicultures "Pineraies des plaines du Centre et du Nord-Ouest" (2009)
- * le guide de sylviculture du Châtaignier dans le Nord Ouest (oct. 2004).
- * le guide des sylvicultures "Douglasaies françaises" (2007)
- * le guide des sylvicultures "La hêtraie Nord-Atlantique" (2009)

En régénération naturelle, le temps normal entre la 1ere coupe de régénération et la définitive est de :
 * 8 ans pour le chêne sessile (3 coupes), voire 6 ans si glandée à temps ;
 * 4 ans pour le chêne pédonculé (2 coupes), sauf délai d'exploitation ;
 * 3 à 5 ans pour le pin sylvestre ou le douglas (2 coupes).
 Voire pour le Douglas, la régénération naturelle avec une seule coupe (définitive) peut être envisageable, si le peuplement n'est pas trop capitalisé.

En irrégulier, la note de service NDS 08-G-1499 s'applique avec les seuils définis dans la directive d'application territoriale 8500-09-DIA-SAM-006.

B - Coupes

- **Programme de coupes**

Coupes programmables par années (groupes AME2, AME3, ILV, IRR)

Voir en annexe 15 le programme de coupes par unité de gestion. Les pages suivantes donnent l'état d'assiette des coupes programmables par année. Selon l'évolution des peuplements, ces coupes peuvent être anticipées ou reportées jusqu'à 5 ans. Les coupes sanitaires prévues sont aperiodiques et sont donc données ici à titre indicatif; elles pourront être ajournées si le volume est insuffisant.

Année	Pile	UG	Groupe Amgt	Rotation	Type de peuplement	Code coupe	surface tot UG	surface à parcourir	Observation
2015	12	b	AME3	10	FCHSG	A4	11,78	11,78	DAM HETEROGENES
2015	20	b	AME3	10	FP.SM	A1	17,79	2,42	PB jamais éclaircis
2015	39	b	AME3	8;10	FP.SM	A3	2,77	2,77	à coupler avec 40
2015	66	a	AME3	12	FCHSG	AS	7,73	7,73	
2015	68	b	IRR	10	FP.SG	JA	7,34	7,34	perches de CHS (à favoriser) et de BOU
2015	75	a	REGE		FCHSG	A4	13,13	13,13	
2015	75	b	ILV	10	FCHSG	A4	4,06	4,06	
2015	100	u	AME3	12	FP.SM	AS	7,40	0,59	
2015	191	a	REGS		SCHST	AS	6,88	6,88	
2015	196	a	AME3	8;10	FHETM	A3	1,23	1,23	
2015	208	u	AME2	8	FCHPP	A1	10,93	10,93	
2015	209	u	AME3	10	SCHSG	A4	8,70	8,70	
2015	247	a	REGS		FCHSG	AS	6,23	6,23	
2015	247	b	ILV	10	FCHSG	A4	2,34	2,34	
Total 2015							108,31	86,13	
2016	3	b	IRR	10	FCHPT	JA	2,74	2,74	à coupler avec 4
2016	4	u	IRR	10	SCHPT	JA	12,81	12,81	
2016	5	a	IRR	10	FCHSG	JA	4,23	4,23	à coupler avec 4
2016	42	b	IRR	8	IHETG	JA	2,12	2,12	à coupler avec feuillus de la 43
2016	43	d	IRR	8	IHETI	JA	2,16	2,16	BANDE PAYSAGE, à coupler avec 42
2016	46	a	REGS		FP.SM	AS	12,37	12,37	Pierre levée - Grès 1mx32cm
2016	128	a	IRR	10	FHETG	JA	14,94	14,94	PRESENCE_SEMIS_HETRE_ET_PS
2016	150	u	AME3	11	FCHSG	AS	6,21	6,21	
2016	153	b	REGS		FCHST	AS	6,70	6,70	RE en 2024
2016	153	c	ILV	11	FCHST	A4	4,02	4,02	
2016	205	b	ILV	11	SCHST	A4	3,18	3,18	
2016	210	a	REGE		SCHSG	AS	9,99	9,99	
2016	222	a	REGS		SCHST	AS	6,21	6,21	
2016	222	b	ILV	11	SCHST	A4	1,89	1,89	
2016	238	a	REGE		FCHSG	A4	10,79	10,79	
2016	238	b	ILV	11	FCHSG	A4	2,73	2,73	
2016	244	u	AME3	10	FP.SM	A3	7,20	7,20	

Année	Plle	UG	Groupe Amgt	Rotation	Type de peuplement	Code coupe	surface tot UG	surface à parcourir	Observation
2016	246	u	AME2	8	FP.SP	A1	14,34	14,34	butte à grès
2016	255	c	ILV	11	SCHST	A4	2,20	2,20	
2016	265	u	IRR	8	FCHSG	JA	8,72	8,72	Présence de CHA, TIL, FRE dans les trouées anciennes qui sont devenues le peuplement - diamètre 25 cm = 80% cha, 15% til, 5% fre - semis de het, fre,erc,til - couvert de 85% avec ce sous-étage
Total 2016							135,55	135,55	
2017	94	u	AME3	12	FP.SM	AS	16,16	16,16	
2017	120	u	AME3	12	FCHSM	A4	9,25	9,25	
2017	129	u	REGE		FCHSG	AS	7,83	7,83	
2017	132	c	AME2	7	FP.LP	A2	7,06	7,06	
2017	139	a	AME3	10	FP.SP	A3	13,62	13,62	
2017	145	b	AME3	10	FP.LP	A3	6,76	6,76	
2017	146	b	AME2	8	FP.LP	A3	2,58	2,58	
2017	178	a	AME3	10	SCHSG	AS	5,10	5,10	
2017	183	c	AME3	10	FHETM	A3	2,41	2,41	
2017	191	b	ILV	10	SCHST	A4	4,11	4,11	
2017	196	d	IRR	10	SCHSG	JA	2,39	2,39	bande paysagère
2017	198	b	IRR	10	SCHSG	JA	2,18	2,18	bande paysagère
2017	204	b	IRR	10	SCHSG	JA	1,53	1,53	bande paysagère
2017	228	c	IRR	10	SCHSG	JA	1,83	1,83	bande paysagère
2017	229	c	IRR	10	SCHAG	JA	1,12	1,12	
2017	257	b	AME3	12	FTILT	ACT	7,04	7,04	G_CHENE_4. G AUTRE 11
Total 2017							99,97	99,97	
2018	5	b	AME3	10	FCHSG	A4	6,34	6,34	
2018	10	u	AME2	8	FP.LM	A3	15,19	15,19	
2018	19	a	AME2	8	FP.LM	A3	6,28	6,28	
2018	19	b	REGS		FDOUM	A3	4,31	4,31	
2018	38	u	AME3	10	FCHSG	A4	11,18	11,18	POINTE OUEST HET PB BEAUX
2018	46	b	AME3	12	FCHSG	AS	1,91	1,91	
2018	49	a	AME3	12	FP.SM	AS	9,11	9,11	semis - 1,5 ha de 1890
2018	64	a	AME3	10	FP.SM	A3	20,12	20,12	
2018	88	b	AME3	10	FP.SM	A3	8,31	8,31	
2018	91	u	AME3	10	FP.SG	A3	13,22	13,22	
2018	93	u	AME3	10	FP.SM	A3	16,92	16,92	
2018	116	a	IRR	10	FP.SG	JA	2,96	2,96	semis de 8-9 ans
2018	117	a	IRR	10	FP.SM	JA	5,67	5,67	
2018	118	a	IRR	10	FP.SG	JA	6,10	5,59	
2018	171	u	AME3	10	FP.SM	A3	16,13	16,13	diam plus gros (40-45) au nord de la RF
2018	177	b	AME3	12	FCHSG	A4	1,48	1,48	
2018	197	a	AME2	8	FDOUM	A3	8,67	8,67	
2018	199	u	AME3	9	FHETP	A3	10,50	10,50	
2018	200	u	AME3	9	FHETP	A3	8,59	8,59	
2018	202	a	AME2	8	FHETP	A3	11,00	11,00	
2018	203	u	AME2	8	FHETP	A3	9,26	9,26	
2018	231	a	AME2	8	FCHSP	A3	7,63	7,63	
2018	243	u	AME2	7	FCHS1	A1	11,56	11,56	
2018	248	a	REGS		FCHSG	AS	7,84	7,84	
2018	248	b	AME3	10	FCHSG	A4	5,20	5,20	

Année	Plle	UG	Groupe Amgt	Rotation	Type de peuplement	Code coupe	surface tot UG	surface à parcourir	Observation
2018	248	c	ILV	10	FCHSG	A4	1,05	1,05	
2018	255	e	AME3	12	STILG	ACT	2,11	2,11	une poche de hetre 4000m2 -carrière a ouest
Total 2018							228,64	228,13	
2019	7	b	AME3	10	FP.SG	A4	1,16	1,16	à coupler avec la 9
2019	8	b	IRR	10	FCHTI	JA	1,04	1,04	DIAM 35A50 - à coupler avec la 9
2019	9	b	IRR	10	FCHTI	JA	3,44	3,44	DIAM 35A50
2019	18	u	AME3	10	FCHPM	AS	13,26	13,26	FORME DEFECTUEUSE
2019	20	c	REGS	8	FDOUG	A3	1,29	1,29	
2019	21	a	REGE		FP.SG	A3	17,72	17,72	
2019	25	u	AME2	8	FP.LP	A3	12,36	12,36	
2019	27	c	AME3	10	FCHTM	A3	1,54	1,54	diam variables, à coupler avec IRR plles 9/8
2019	43	a	AME2	8	FP.SM	A3	2,27	2,27	
2019	50	c	IRR	10	FP.SM	JA	0,85	0,85	à coupler avec 51a
2019	51	a	IRR	10	FP.SM	JA	11,07	11,07	
2019	59	b	AME3	12	FCHST	AS	5,40	5,40	
2019	60	u	AME2	8	FCHSP	A1	4,78	4,78	
2019	90	u	AME3	10	FP.SM	A3	15,37	15,37	
2019	92	u	AME3	10	FP.SM	A3	20,18	20,18	age entre 1945 et 1960
2019	99	a	AME3	12	FCHSG	A4	5,98	5,98	
2019	106	u	AME3	10	FP.SP	A3	18,04	18,04	BM à l'EA 2007
2019	113	b	AME3	10	FP.SM	A3	4,38	4,33	
2019	145	a	IRR	12	FP.SI	JA	7,22	7,22	semis et préexistants par zones
2019	160	u	IRR	11	FP.SM	JA	11,68	11,63	pré-existants sur une partie
2019	179	a	REGE		SCHPG	A4	7,72	7,72	Zone à densité faible /butte à l'ouest
2019	192	u	REGE		SCHSG	AS	20,28	20,28	
2019	193	u	IRR	8	SCHPT	JA	15,22	15,22	
2019	224	u	AME3	12	SCHSG	A4	10,63	10,63	
2019	225	u	AME2	8	FCHSR	A3	10,33	10,33	
2019	228	a	AME3	12	SCHSG	A4	2,75	2,75	
2019	258	b	ILV	12	FCHST	A4	3,65	3,65	G CHENE 13. G AF 5, à coupler avec 259
2019	259	a	REGS		FCHST	AS	8,46	8,46	G CHENE 16. G AUTRE 7
2019	259	b	AME3	12	FCHST	A4	6,33	6,33	G CHENE 16. G AUTRE 7
2019	259	c	ILV	12	FCHST	A4	2,24	2,24	G CHENE 16. G AF 7, à coupler avec 258
Total 2019							247,54	246,54	
2020	14	u	IRR	10	SCHSI	JA	19,42	19,42	
2020	15	u	AME3	10	FP.SM	A3	9,12	9,12	NO: PB STATION
2020	37	a	AME2	8	FCHRM	A3	13,41	13,41	
2020	47	u	AME3	11	FP.SM	AS	12,30	12,30	4 ha plus jeune (1945)
2020	48	b	AME3	10	FP.SG	A3	8,02	8,02	2 ha de 1880
2020	58	u	AME2	8	FP.SP	A2	10,65	10,65	
2020	79	u	AME3	10	FP.S1	A3	13,48	13,48	BM à l'EA 2010
2020	87	b	AME3	10	FP.SP	A3	5,80	5,80	
2020	89	a	AME3	12	FP.SM	A3	2,27	2,27	
2020	108	u	AME3	12	FP.SM	A3	20,15	20,15	
2020	111	a	AME3	12	FP.LG	A3	1,38	0,50	à coupler avec 108 (surf parcourue 0,5 ha)
2020	112	c	AME3	12	FP.SG	AS	6,03	6,03	

Année	Plle	UG	Groupe Amgt	Rotation	Type de peuplement	Code coupe	surface tot UG	surface à parcourir	Observation
2020	119	u	AME3	12	FP.SM	A3	5,21	5,21	PASSER DANS BAS vers 120 POUR SUPPRIMER PS ET FAVO FUS
2020	122	u	AME3	10	FP.SP	A3	11,52	11,52	
2020	124	u	AME3	12	FP.SM	AS	4,28	4,28	
2020	126	u	AME3	12	FP.SM	AS	7,46	7,46	
2020	138	u	AME3	10	FP.SI	A3	15,86	15,86	
2020	147	b	AME3	10	FP.SM	A3	5,03	5,03	
2020	152	a	AME2	7	FCHSP	A2	6,88	6,88	
2020	170	a	AME3	10	FP.SM	A3	7,32	7,32	
2020	196	c	REGS		FDOUM	A3	12,79	12,79	
2020	206	u	AME2	7	FCHS1	A1	14,83	14,83	
2020	219	a	AME3	10	FP.LM	A3	9,33	9,33	à coupler avec 220
2020	220	u	AME3	10	FHETM	A3	11,37	11,37	
2020	252	a	ILV	10	SCHST	A4	2,35	2,35	
2020	252	b	REGE		SCHST	A4	8,63	8,63	
Total 2020							244,89	244,01	
2021	2	u	AME2	8	FCHR1	A2	9,60	9,60	
2021	16	b	AME3	10	FP.LM	A3	14,05	14,05	TROUÉE AU SE
2021	19	c	AME3	10	FP.SM	A3	7,92	7,92	
2021	24	c	AME3	10	FP.SM	A4	5,61	5,61	
2021	70	u	AME3	10	FP.SM	A3	12,36	12,36	
2021	72	b	AME3	10	FP.SM	A3	2,17	2,17	à coupler avec 70
2021	83	b	AME3	13	FP.SM	A4	13,24	13,24	
2021	84	a	AME3	10	FP.SG	A3	19,82	19,82	
2021	89	b	AME2	8	FP.LP	A3	5,76	5,76	
2021	101	a	IRR	8	FCHSG	JA	5,70	5,70	
2021	127	b	AME3	12	FCHSG	A3	14,98	14,98	
2021	130	a	AME2	8	FP.LP	A3	8,61	8,61	
2021	131	u	AME3	10	FP.SI	A3	17,22	17,22	
2021	136	u	AME2	8	FP.LP	A3	7,73	7,73	
2021	144	d	AME3	10	FP.SP	A3	7,09	7,09	
2021	146	a	AME3	12	FP.SM	AS	7,79	7,79	
2021	153	a	AME3	12	FP.SM	AS	0,27	0,27	
2021	166	a	AME3	12	FP.SM	AS	8,98	8,98	
2021	198	a	REGE		FDOUM	A3	16,19	16,19	
2021	221	u	REGE		SCHSG	AS	8,87	8,87	
2021	230	b	AME2	8	FHETM	A3	3,92	3,92	
2021	231	b	AME3	12	SCHAG	AS	1,87	1,87	
2021	249	u	AME2	8	FCHSP	A3	15,32	15,32	
2021	260	u	AME2	7	FCHSP	A2	16,30	16,30	bouquets quasi purs de bouleaux, de charmes par endroit - Voir BDR- MP de 2006 à 2008
2021	263	a	REGE	12	FCHSG	AS	4,74	4,74	régé à mener avec 264p
2021	264	a	REGE		FCHSG	AS	9,24	9,24	gestion paysagère à mener en RE
2021	264	b	IRR	10	FCHSG	JA	2,75	2,75	
Total 2021							248,10	248,10	
2022	16	a	REGS		FROBM	A3	1,63	1,63	AF : Dont ERS 10%, à coupler avec 17
2022	17	u	REGS		FROBM	A3	10,68	10,68	
2022	20	b	AME3	10	FP.SM	A3	17,79	17,79	

Année	Plle	UG	Groupe Amgt	Rotation	Type de peuplement	Code coupe	surface tot UG	surface à parcourir	Observation
2022	26	u	AME3	12	FP.SM	A3	15,47	15,47	peu dense, champ de fougères en dessous
2022	42	a	REGE	8	FP.SG	A4	15,54	15,54	
2022	44	u	AME3	10	FP.SM	A3	10,67	10,67	
2022	63	u	AME3	10	FP.SM	A3	16,78	16,78	
2022	64	b	AME2	8	FP.L1	A2	1,72	1,72	
2022	69	u	AME2	8	FCHRP	A2	4,00	4,00	
2022	80	u	AME3	12	FP.SM	AS	15,18	15,18	
2022	107	b	IRR	10	FHETM	JA	4,96	4,96	
2022	112	b	AME2	8	FP.SP	A3	4,06	4,06	
2022	140	a	AME3	10	FP.SM	A3	18,36	18,36	
2022	141	b	AME3	10	FP.SM	A3	5,73	5,73	
2022	172	b	AME3	10	FP.SM	A3	7,06	7,06	
2022	180	u	AME2	8	FCHSP	A2	11,01	11,01	
2022	204	a	REGE	8	FEPCM	A3	15,55	15,55	
2022	215	a	AME3	10	FP.SM	A3	12,83	12,83	
2022	218	u	AME3	10	FP.LP	A3	19,07	19,07	
2022	233	u	AME3	12	SCHSG	ACT	9,99	9,99	ruine : à planter + tard, baliver le tallis
2022	234	b	AME3	12	SCHAM	ACT	2,47	2,47	bande paysagère, à coupler avec 233
2022	241	a	AME2	8	FP.LP	A3	10,24	10,24	
Total 2022							230,79	230,79	
2023	6	a	IRR	10	FCHPG	JA	7,17	7,17	FORME DEFECTUEUSE
2023	29	u	AME3	10	FP.SG	A3	14,66	14,66	
2023	39	b	AME3	8;10	FP.SM	A3	2,77	2,77	à coupler avec 40
2023	40	u	AME3	10	FP.SM	A3	10,10	10,10	
2023	53	u	AME3	12	FP.SM	A3	10,40	10,40	
2023	76	u	AME3	12	FCHSG	A4	9,13	9,13	peuplement classé
2023	86	u	AME3	10	FP.SM	A3	13,23	13,23	PRESENCE-DE-CLAIRIERES
2023	96	b	AME3	12	FP.SM	AS	2,36	2,36	à coupler avec 97a
2023	97	a	AME3	12	FP.SM	AS	16,01	16,01	
2023	98	b	AME3	12	FP.SM	AS	3,66	3,66	à coupler avec 97a
2023	102	a	AME3	12	FCHSG	A4	10,91	10,91	
2023	105	u	AME3	10	FP.SM	A3	16,01	14,83	ne pas passer dans la trouée chablis
2023	157	u	AME3	12	FP.SM	A3	13,54	11,43	
2023	158	u	AME3	10	FP.SM	A3	15,16	15,16	
2023	159	b	AME3	10	FP.SM	AS	2,13	2,13	à coupler avec 158
2023	165	u	AME3	12	FP.SM	AS	18,28	18,28	
2023	167	u	AME3	12	FP.SM	AS	12,06	12,06	
2023	176	a	AME3	12	FCHSG	A4	7,12	7,12	
2023	195	a	AME3	10	FHETM	A3	14,11	14,11	
2023	195	b	IRR	10	SCHPG	JA	2,66	2,66	bande paysagère
2023	196	a	AME3	8;10	FHETM	A3	1,23	1,23	à coupler avec 195a
2023	208	u	AME2	8	FCHPP	A2	10,93	10,93	
2023	239	a	REGE		FCHPG	A4	8,36	8,36	
2023	239	b	ILV	10	FHETG	A4	3,30	3,30	
2023	254	a	AME3	12	SCHPT	ACT	3,41	3,41	
2023	261	c	REGE		FCHSG	AS	6,41	6,41	problème sanitaire tres localisé vers bord de plateau essentiellement
2023	262	b	AME3	10	FP.S1	A2	5,37	5,37	
Total 2023							240,48	237,19	

Année	Plle	UG	Groupe Amgt	Rotation	Type de peuplement	Code coupe	surface tot UG	surface à parcourir	Observation
2024	13	b	ILV	12	FCHSG	A4	6,04	6,04	
2024	20	a	REGE		FCHPG	AS	2,25	2,25	Sort de coupe, forme médiocre, plafonnant à 20 m.Vitalité --
2024	42	b	IRR	8	IHETG	JA	2,12	2,12	à coupler avec feuillus de la 43
2024	43	d	IRR	8	IHETI	JA	2,16	2,16	BANDE PAYSAGE, à coupler avec 42
2024	52	u	AME3	10	FP.SM	A3	10,65	10,65	
2024	54	u	IRR	10	FP.SG	JA	11,39	11,39	EA2014 sur 6 ha
2024	85	a	AME3	10	FP.SM	A3	10,35	10,35	
2024	107	a	AME3	12	FCHSG	A4	4,02	4,02	
2024	109	a	AME3	10	FP.LP	A3	6,61	6,61	diag sylvie
2024	121	u	IRR	10	FP.SM	JA	7,12	7,12	mare en limite avec uep 1 et 2
2024	125	u	AME3	10	FP.SM	A3	13,07	13,07	diag Sylvie
2024	132	c	AME2	7	FP.LP	A3	7,06	7,06	
2024	135	d	AME3	12	FP.SM	A3	8,30	8,30	
2024	166	c	AME3	10	FP.S1	A3	8,92	8,92	
2024	173	a	AME3	10	FP.SM	A3	3,05	3,05	
2024	181	u	AME3	10	SCHSG	A4	14,32	14,32	
2024	189	u	AME3	10	SCHSG	A4	11,29	11,29	
2024	212	a	REGE		FP.SM	A3	11,02	11,02	
2024	246	u	AME2	8	FP.SP	A2	14,34	14,34	butte à grès
2024	265	u	IRR	8	FCHSG	JA	8,72	8,72	Présence de CHA, TIL, FRE dans les trouées anciennes qui sont devenues le peuplement - diamètre 25 cm = 80% cha, 15% til, 5% fre - semis de het, fre,erc,til - couvert de 85% avec ce sous-étage
Total 2024							162,80	162,80	
2025	11	u	AME3	12	FCHSG	A4	10,19	10,19	DIAM HETEROGENES
2025	12	b	AME3	10	FCHSG	A4	11,78	11,78	DIAM HETEROGENES
2025	33	c	AME3	12	FP.SM	A3	3,58	3,58	
2025	34	a	AME3	12	FP.SM	A3	1,65	1,65	à coupler avec 33
2025	45	a	AME3	12	FP.SM	AS	8,09	8,09	NOMBREUXPREEXISTANTS 20CM et SSETAGE CHT
2025	68	b	IRR	10	FP.SG	JA	7,34	7,34	perches de CHS (à favoriser) et de BOU
2025	75	b	ILV	10	FCHSG	A4	4,06	4,06	
2025	97	b	IRR	14	FP.SM	JA	4,16	4,16	affleurement gréseux
2025	100	u	AME3	12	FP.SM	A3	7,40	7,40	
2025	101	b	ILV	12	FCHSG	A4	3,62	3,62	
2025	103	u	AME3	12	FP.SM	A3	7,18	7,18	
2025	104	u	AME3	12	FP.SM	AS	11,04	11,04	
2025	146	b	AME2	8	FP.LP	A3	2,58	2,58	
2025	175	a	AME3	12	FP.SM	AS	8,85	8,85	
2025	194	u	AME3	12	SCHSG	A4	15,20	15,20	
2025	209	u	AME3	10	SCHSG	A4	8,70	8,70	
2025	216	a	AME3	12	FP.SM	A3	12,99	12,99	
2025	217	u	AME3	12	FP.SM	A3	12,03	12,03	
2025	243	u	AME2	7	FCHS1	A2	11,56	11,56	
2025	247	b	ILV	10	FCHSG	A4	2,34	2,34	
2025	261	b	ILV	12	FCHSG	A4	3,18	3,18	problème sanitaire tres localisé vers bord de plateau essentiellement

Année	Plle	UG	Groupe Amgt	Rotation	Type de peuplement	Code coupe	surface tot UG	surface à parcourir	Observation
Total 2025							157,52	157,52	
2026	3	b	IRR	10	FCHPT	JA	2,74	2,74	à coupler avec 4
2026	4	u	IRR	10	SCHPT	JA	12,81	12,81	
2026	5	a	IRR	10	FCHSG	JA	4,23	4,23	à coupler avec 4
2026	74	u	AME3	12	FCHSG	A4	12,74	12,74	
2026	81	u	AME3	12	FP.SG	A4	12,32	12,32	
2026	82	u	AME3	12	FP.SG	A4	10,79	10,79	
2026	123	b	AME3	12	FP.SG	A4	0,65	0,65	
2026	128	a	IRR	10	FHETG	JA	14,94	14,94	PRESENCE_SEMIS_HETRE_ET_PS
2026	132	a	IRR	14	FP.SM	JA	10,42	10,42	
2026	133	u	AME3	12	FP.SM	A3	10,19	10,19	
2026	134	u	AME3	12	FP.SM	A3	10,43	10,43	
2026	174	a	AME3	12	FP.SM	AS	5,16	5,16	ruiné mais en bon état
2026	197	a	AME2	8	FDOUM	A3	8,67	8,67	
2026	202	a	AME2	8	FHETP	A3	11,00	11,00	
2026	203	u	AME2	8	FHETP	A3	9,26	9,26	
2026	231	a	AME2	8	FCHSP	A3	7,63	7,63	
2026	244	u	AME3	10	FP.SM	A3	7,20	7,20	
2026	256	u	AME3	12	SCHST	ACT	9,81	9,81	
Total 2026							160,99	160,99	
2027	10	u	AME2	8	FP.LM	A3	15,19	15,19	
2027	19	a	AME2	8	FP.LM	A3	6,28	6,28	
2027	25	u	AME2	8	FP.LP	A3	12,36	12,36	
2027	43	a	AME2	8	FP.SM	A3	2,27	2,27	
2027	60	u	AME2	8	FCHSP	A2	4,78	4,78	
2027	66	a	AME3	12	FCHSG	AS	7,73	7,73	
2027	139	a	AME3	10	FP.SP	A3	13,62	13,62	
2027	145	b	AME3	10	FP.LP	A3	6,76	6,76	
2027	150	u	AME3	11	FCHSG	AS	6,21	6,21	
2027	152	a	AME2	7	FCHSP	A3	6,88	6,88	
2027	153	c	ILV	11	SCHST	A4	4,02	4,02	
2027	178	a	AME3	10	SCHSG	AS	5,10	5,10	
2027	183	c	AME3	10	FHETM	A3	2,41	2,41	
2027	191	b	ILV	10	SCHST	A4	4,11	4,11	
2027	193	u	IRR	8	SCHPT	JA	15,22	15,22	
2027	196	d	IRR	10	SCHSG	JA	2,39	2,39	bande paysagère
2027	198	b	IRR	10	SCHSG	JA	2,18	2,18	bande paysagère
2027	199	u	AME3	9	FHETP	A3	10,50	10,50	
2027	200	u	AME3	9	FHETP	A3	8,59	8,59	
2027	204	b	IRR	10	SCHSG	JA	1,53	1,53	bande paysagère
2027	205	b	ILV	11	SCHST	A4	3,18	3,18	
2027	206	u	AME2	7	FCHS1	A2	14,83	14,83	
2027	222	b	ILV	11	SCHST	A4	1,89	1,89	
2027	225	u	AME2	8	FCHSP	A3	10,33	10,33	
2027	228	c	IRR	10	SCHSG	JA	1,83	1,83	bande paysagère
2027	229	c	IRR	10	SCHAG	JA	1,12	1,12	
2027	238	b	ILV	11	FCHSG	A4	2,73	2,73	
2027	255	c	ILV	11	SCHST	A4	2,20	2,20	
Total 2027							176,24	176,24	
2028	5	b	AME3	10	FCHSG	A4	6,34	6,34	
2028	30	b	AME3	10	FP.SM	A3	1,03	1,03	à coupler avec la 31

Année	Plle	UG	Groupe Amgt	Rotation	Type de peuplement	Code coupe	surface tot UG	surface à parcourir	Observation
2028	31	b	AME3	10	FP.SG	A3	7,30	7,30	
2028	37	a	AME2	8	FCHRM	A3	13,41	13,41	
2028	38	u	AME3	10	FCHSG	A4	11,18	11,18	POINTE OUEST HET PB BEAUX
2028	58	u	AME2	8	FP.SP	A3	10,65	10,65	
2028	88	b	AME3	10	FP.SM	A3	8,31	8,31	
2028	91	u	AME3	10	FP.SG	A3	13,22	13,22	
2028	93	u	AME3	10	FP.SM	A3	16,92	16,92	
2028	94	u	AME3	12	FP.SM	AS	16,16	16,16	
2028	116	a	IRR	10	FP.SG	JA	2,96	2,96	semis de 8-9 ans
2028	117	a	IRR	10	FP.SM	JA	5,67	5,67	
2028	118	a	IRR	10	FP.SG	JA	6,10	5,59	
2028	171	u	AME3	10	FP.SM	A3	16,13	16,13	diam plus gros (40-45) au nord de la RF
2028	248	b	AME3	10	FCHSG	A4	5,20	5,20	
2028	248	c	ILV	10	FCHSG	A4	1,05	1,05	
2028	260	u	AME2	7	FCHSP	A3	16,30	16,30	
Total 2028							157,93	157,42	
2029	2	u	AME2	8	FCHR1	A3	9,60	9,60	
2029	7	b	AME3	10	FP.SG	A4	1,16	1,16	à coupler avec la 9
2029	8	b	IRR	10	FCHTI	JA	1,04	1,04	DIAM 35A50 - à coupler avec la 9
2029	9	b	IRR	10	FCHTI	JA	3,44	3,44	DIAM 35A50
2029	27	c	AME3	10	FCHTM	A3	1,54	1,54	diam variables, à coupler avec IRR plles 9/8
2029	50	c	IRR	10	FP.SM	JA	0,85	0,85	à coupler avec 51a
2029	51	a	IRR	10	FP.SM	JA	11,07	11,07	
2029	64	a	AME3	10	FP.SM	A3	20,12	20,12	
2029	89	b	AME2	8	FP.LP	A3	5,76	5,76	
2029	90	u	AME3	10	FP.SM	A3	15,37	15,37	
2029	92	u	AME3	10	FP.SM	A3	20,18	20,18	âge entre 1945 et 1960
2029	101	a	IRR	8	FCHSG	JA	5,70	5,70	
2029	106	u	AME3	10	FP.SP	A3	18,04	18,04	
2029	113	b	AME3	10	FP.SM	A3	4,33	4,33	
2029	120	u	AME3	12	FCHSM	A4	9,25	9,25	
2029	130	a	AME2	8	FP.LP	A3	8,61	8,61	
2029	136	u	AME2	8	FP.LP	A3	7,73	7,73	
2029	230	b	AME2	8	FHETM	A3	3,92	3,92	
2029	249	u	AME2	8	FCHSP	A3	15,32	15,32	
2029	257	b	AME3	12	FTILT	ACT	7,04	7,04	G_CHENE_4. G AUTRE 11
Total 2029							170,07	170,07	
2030	14	u	IRR	10	SCHSI	JA	19,42	19,42	
2030	15	u	AME3	10	FP.SM	A3	9,12	9,12	NO: PB STATION
2030	18	u	AME3	10	FCHPM	AS	13,26	13,26	FORME DEFECTUEUSE
2030	46	b	AME3	12	FCHSG	AS	1,91	1,91	
2030	48	b	AME3	10	FP.SG	A3	8,02	8,02	2 ha de 1880
2030	64	b	AME2	8	FP.L1	A3	1,72	1,72	
2030	69	u	AME2	8	FCHRP	A3	4,00	4,00	
2030	79	u	AME3	10	FP.S1	A3	13,48	13,48	
2030	87	b	AME3	10	FP.SP	A3	5,80	5,80	
2030	112	b	AME2	8	FP.SP	A3	4,06	4,06	
2030	122	u	AME3	10	FP.SP	A3	11,52	11,52	
2030	138	u	AME3	10	FP.SI	A3	15,86	15,86	

Année	Pile	UG	Groupe Amgt	Rotation	Type de peuplement	Code coupe	surface tot UG	surface à parcourir	Observation
2030	147	b	AME3	10	FP.SM	A3	5,03	5,03	
2030	160	u	IRR	11	FP.SM	JA	11,63	11,63	pré-existants sur une partie
2030	170	a	AME3	10	FP.SM	A3	7,32	7,32	
2030	177	b	AME3	12	FCHSG	A4	1,48	1,48	
2030	180	u	AME2	8	FCHSP	A3	11,01	11,01	
2030	219	a	AME3	10	FP.LM	A3	9,33	9,33	à coupler avec 220
2030	220	u	AME3	10	FHETM	A3	11,37	11,37	
2030	241	a	AME2	8	FP.LP	A3	10,24	10,24	
2030	252	a	ILV	10	SCHST	A4	2,35	2,35	
2030	255	e	AME3	12	STILG	ACT	2,11	2,11	une poche de hetre 4000m2 -carrière a ouest
Total 2030							180,04	180,04	
2031	16	b	AME3	10	FP.LM	A3	14,05	14,05	TROUEE AU SE
2031	19	c	AME3	10	FP.SM	A3	7,92	7,92	
2031	24	c	AME3	10	FP.SM	A4	5,61	5,61	
2031	47	u	AME3	11	FP.SM	AS	12,30	12,30	4 ha plus jeune (1945)
2031	49	a	AME3	12	FP.SM	AS	9,11	9,11	semis - 1,5 ha de 1890
2031	59	b	AME3	12	FCHST	AS	5,40	5,40	
2031	70	u	AME3	10	FP.SM	A3	12,36	12,36	
2031	72	b	AME3	10	FP.SM	A3	2,17	2,17	a coupler avec 70
2031	84	a	AME3	10	FP.SG	A3	19,82	19,82	
2031	99	a	AME3	12	FCHSG	A4	5,98	5,98	
2031	131	u	AME3	10	FP.S1	A3	17,22	17,22	
2031	132	c	AME2	7	FP.LP	A3	7,06	7,06	
2031	144	d	AME3	10	FP.SP	A3	7,09	7,09	
2031	145	a	IRR	12	FP.SI	JA	8,22	8,22	semis et préexistants par zones
2031	208	u	AME2	8	FCHPP	A3	10,93	10,93	
2031	224	u	AME3	12	SCHSG	A4	10,63	10,63	
2031	228	a	AME3	12	SCHSG	A4	2,75	2,75	
2031	258	b	ILV	12	FCHST	A4	3,65	3,65	à coupler avec 259
2031	259	b	AME3	12	FCHST	A4	6,33	6,33	
2031	259	c	ILV	12	FCHST	A4	2,24	2,24	à coupler avec 258
2031	264	b	IRR	10	FCHSG	JA	2,75	2,75	
Total 2031							171,18	171,18	
2032	20	b	AME3	10	FP.SM	A3	17,79	17,79	
2032	42	b	IRR	8	IHETG	JA	2,12	2,12	à coupler avec feuillus de la 43
2032	43	d	IRR	8	IHETI	JA	2,16	2,16	BANDE PAYSAGE, à coupler avec 42
2032	44	u	AME3	10	FP.SM	A3	10,67	10,67	
2032	63	u	AME3	10	FP.SM	A3	16,78	16,78	
2032	89	a	AME3	12	FP.SM	A3	2,27	2,27	
2032	107	b	IRR	10	FHETM	JA	4,96	4,96	
2032	108	u	AME3	12	FP.SM	A3	20,15	20,15	
2032	111	a	AME3	12	FP.LG	A3	1,38	0,50	à coupler avec 108 (surf parcourue 0,5 ha)
2032	119	u	AME3	12	FP.SM	A3	5,21	5,21	Favoriser les feuillus en bas vers 120
2032	140	a	AME3	10	FP.SM	A3	18,36	18,36	
2032	141	b	AME3	10	FP.SM	A3	5,73	5,73	
2032	172	b	AME3	10	FP.SM	A3	7,06	7,06	
2032	204	a	REGE	8	FEPCM	A3	15,55	15,55	
2032	215	a	AME3	10	FP.SM	A3	12,83	12,83	
2032	218	u	AME3	10	FP.LP	A3	19,07	19,07	

Année	Plle	UG	Groupe Amgt	Rotation	Type de peuplement	Code coupe	surface tot UG	surface à parcourir	Observation
2032	243	u	AME2	7	FCHS1	A2	11,56	11,56	
2032	246	u	AME2	8	FP.SP	A2	14,34	14,34	butte à grès
2032	265	u	IRR	8	FCHSG	JA	8,72	8,72	Présence de CHA, TIL, FRE dans les trouées anciennes qui sont devenues le peuplement - diamètre 25 cm = 80% cha, 15% til, 5% fre - semis de het, fre,erc,til - couvert de 85% avec ce sous-étage
Total 2032							196,71	195,83	
2033	6	a	IRR	10	FCHPG	JA	7,17	7,17	FORME DEFECTUEUSE
2033	29	u	AME3	10	FP.SG	A3	14,66	14,66	
2033	39	b	AME3	8;10	FP.SM	A3	2,77	2,77	à coupler avec 40
2033	40	u	AME3	10	FP.SM	A3	10,10	10,10	
2033	86	u	AME3	10	FP.SM	A3	13,23	13,23	PRESENCE-DE-CLAIRIERES
2033	105	u	AME3	0	FP.SM	A3	16,01	6,18	ne pas passer dans la trouée chablis
2033	112	c	AME3	12	FP.SG	AS	6,03	6,03	
2033	124	u	AME3	12	FP.SM	AS	4,28	4,28	
2033	126	u	AME3	12	FP.SM	AS	7,46	7,46	
2033	127	b	AME3	12	FCHSG	A4	14,98	14,98	
2033	146	a	AME3	12	FP.SM	AS	7,79	7,79	
2033	153	a	AME3	12	FP.SM	AS	0,27	0,27	à coupler avec 124 et 126
2033	158	u	AME3	10	FP.SM	A3	15,16	15,16	
2033	159	b	AME3	10	FP.SM	AS	2,13	2,13	à coupler avec 158
2033	166	a	AME3	12	FP.SM	AS	8,98	8,98	
2033	195	a	AME3	10	FHETM	A3	14,11	14,11	
2033	195	b	IRR	10	SCHPG	JA	2,66	2,66	bande paysagère
2033	196	a	AME3	8;10	FHETM	A3	1,23	1,23	à coupler avec 195a
2033	231	b	AME3	12	SCHAG	AS	1,87	1,87	
2033	239	b	ILV	10	FHETM	A4	3,30	3,30	
2033	262	b	AME3	10	FP.S1	A3	5,37	5,37	
Total 2033							159,56	149,73	
2034	26	u	AME3	12	FP.SM	A3	15,47	15,47	peu dense, champ de fougères en dessous
2034	52	u	AME3	10	FP.SM	A3	10,65	10,65	
2034	54	u	IRR	10	FP.SG	JA	11,39	11,39	
2034	80	u	AME3	12	FP.SM	AS	15,18	15,18	
2034	83	b	AME3	13	FP.SM	A4	13,24	13,24	
2034	85	a	AME3	10	FP.SM	A3	10,35	10,35	
2034	109	a	AME3	10	FP.LP	A3	6,61	6,61	diag sylvie
2034	121	u	IRR	10	FP.SM	JA	7,12	7,12	mare en limite avec uep 1 et 2
2034	125	u	AME3	10	FP.SM	A3	13,07	13,07	diag Sylvie
2034	152	a	AME2	7	FCHSP	A3	6,88	6,88	
2034	166	c	AME3	10	FP.S1	A3	8,92	8,92	
2034	173	a	AME3	10	FP.SM	A3	3,05	3,05	
2034	181	u	AME3	10	SCHSG	A4	14,32	14,32	
2034	189	u	AME3	10	SCHSG	A4	11,29	11,29	
2034	233	u	AME3	12	SCHSG	ACT	9,99	9,99	ruiné : à planter + tard, baliver le taillis
2034	234	b	AME3	12	SCHAM	ACT	2,47	2,47	bande paysagère, à coupler avec 233
Total 2034							160,00	160,00	

soit **179,46** ha/an en moyenne sur les 20 ans (hors groupes SIE, AMEE)

Les coupes envisagées dans les unités de gestion du groupe SIE (à but écologique) figurent dans le paragraphe sur le programme d'actions Fonction Ecologique (2.5.3.B).

Coupes programmables par périodes pluri-annuelles (groupes REGQ, REGS, REGE et AMEE)

★ Coupes du groupe des premières éclaircies (AMEE)

Pour ce qui concerne les unités de gestion du groupe AMEE devant bénéficier d'au moins une coupe d'éclaircie sur la période d'application du présent aménagement, leur passage en coupe sera assis à l'initiative du gestionnaire en fonction du stade de croissance constaté sur la base d'un diagnostic et des règles énoncées dans les guides de sylviculture désignés précédemment. Les tableaux de ce paragraphe donnent donc des périodes de passage en coupe **à titre indicatif**.

Période	Pille	UG	Groupe Aménagement	rotation	Type de peuplement	Code coupe	surface tot UG	surface à parcourir	Observation
2015-2019	1	b	AMEE	7	FCHS1	A1	8,12	8,12	
2015-2019	27	b	AMEE	8	FP.S1	A1	1,36	1,36	
2015-2019	148	u	AMEE	8	FCHS1	A1	6,4	6,4	
2015-2019	169	a	AMEE	8	FCHSE	A1	8,23	8,23	
Total 2015-2019							24,11	24,11	
2020-2024	27	b	AMEE	8	FP.S1	A2	1,36	1,36	
2020-2024	50	b	AMEE	8	FP.S1	A1	1,04	1,04	à coupler avec 51b
2020-2024	51	b	AMEE	8	FP.S1	A1	7,26	7,26	
2020-2024	88	a	AMEE	8	FP.S1	A2	5,81	5,81	
2020-2024	123	a	AMEE	7	FP.MS	A1	5,55	2,43	
2020-2024	169	a	AMEE	8	FCHSE	A2	8,23	8,23	
2020-2024	183	a	AMEE	8	FCHSE	A1	10,36	10,36	
2020-2024	187	a	AMEE	7	FCHSE	A1	8,83	8,83	
2020-2024	188	u	AMEE	7	FCHSE	A1	9,42	9,42	
2020-2024	213	u	AMEE	8	FCHSE	A1	13,65	13,65	
2020-2024	245	a	AMEE	7	FP.SE	A1	9,86	9,86	
2020-2024	253	a	AMEE	7	FCHSP	A1	17,07	17,07	
Total 2020-2024							98,44	95,32	
2025-2029	1	b	AMEE	7	FCHS1	A2	8,12	8,12	
2025-2029	41	a	AMEE	8	FP.S1	A1	12,84	12,84	
2025-2029	50	b	AMEE	8	FP.S1	A2	1,04	1,04	à coupler avec 51b
2025-2029	51	b	AMEE	8	FP.S1	A2	7,26	7,26	
2025-2029	72	a	AMEE	7	FCHSE	A1	13,51	13,51	
2025-2029	73	a	AMEE	7	FCHSE	A1	10,17	10,17	
2025-2029	77	u	AMEE	7	FCHSE	A1	11,63	11,63	
2025-2029	123	a	AMEE	7	FP.MS	A1	5,55	5,55	
2025-2029	148	u	AMEE	8	FCHS1	A2	6,4	6,4	
2025-2029	177	a	AMEE	8	FCHSE	A1	2,86	2,86	
2025-2029	182	a	AMEE	8	FCHSE	A1	9,43	9,43	
2025-2029	183	a	AMEE	8	FCHSE	A2	10,36	10,36	
2025-2029	187	a	AMEE	7	FCHSE	A2	8,83	8,83	
2025-2029	188	u	AMEE	7	FCHSE	A2	9,42	9,42	
2025-2029	213	u	AMEE	8	FCHSE	A2	13,65	13,65	
2025-2029	245	a	AMEE	7	FP.SE	A2	9,86	9,86	
2025-2029	255	d	AMEE	0	FP.SE	A1	2,46	2,46	
2025-2029	263	b	AMEE	0	FP.SS	A1	3,32	3,32	
Total 2025-2029							146,71	146,71	
2030-2034	1	b	AMEE	7	FCHS1	A2	8,12	8,12	

Période	Plle	UG	Groupe Aménagement	rotation	Type de peuplement	Code coupe	surface tot UG	surface à parcourir	Observation
2030-2034	27	b	AMEE	8	FP.S1	A2	1,36	1,36	
2030-2034	41	a	AMEE	8	FP.S1	A2	12,84	12,84	
2030-2034	65	b	AMEE	0	FP.SS	A1	2,51	2,51	
2030-2034	72	a	AMEE	7	FCHSE	A2	13,51	13,51	
2030-2034	73	a	AMEE	7	FCHSE	A2	10,17	10,17	
2030-2034	77	u	AMEE	7	FCHSE	A2	11,63	11,63	
2030-2034	88	a	AMEE	8	FP.S1	A3	5,81	5,81	
2030-2034	99	b	AMEE	0	FP.SS	A1	5,68	5,68	
2030-2034	109	b	AMEE		FP.SS	A1	6,34	6,34	
2030-2034	110	u	AMEE		FP.SS	A1	8,95	8,95	
2030-2034	116	b	AMEE	0	FP.SS	A1	2,88	2,88	
2030-2034	117	b	AMEE	0	FP.SE	A1	2,36	2,36	
2030-2034	118	b	AMEE		FP.SE	A1	3,83	3,83	
2030-2034	151	a	AMEE	0	FP.SS	A1	0,85	0,85	
2030-2034	169	a	AMEE	8	FCHSE	A2	8,23	8,23	
2030-2034	177	a	AMEE	8	FCHSE	A2	2,86	2,86	
2030-2034	182	a	AMEE	8	FCHSE	A2	9,43	9,43	
2030-2034	187	a	AMEE	7	FCHSE	A2	8,83	8,83	
2030-2034	188	u	AMEE	7	FCHSE	A2	9,42	9,42	
2030-2034	242	a	AMEE	0	FCHPS	A1	4,35	4,35	
2030-2034	253	a	AMEE	7	FCHSP	A2	17,07	17,07	
Total 2030-2034							157,03	157,03	

★ Coupes de régénération (apériodiques)

Pour ce qui concerne les unités de gestion des groupes de régénération, leur passage en coupe sera assis à l'initiative du gestionnaire en fonction de l'opportunité des glandées et selon le développement des semis. Ce programme est donc défini **à titre indicatif**.

En annexe 6, est reporté le choix de l'essence objectif par unité de peuplement, avec parfois plusieurs essences possibles (en fonction du mélange d'essences du peuplement en place à régénérer par plage ou bien si risque d'échec en régénération naturelle, proposition d'une essence à planter). Voir également la carte en annexe 13.

Période	Plle	UG	Groupe Aménagement	Type de peuplement	Code coupe	surface tot UG	surface à parcourir	Observation
2015-2019	3	a	REGS	FCHPT	RCV	8,7	8,7	BLOQUAGE TIL POSSIBLE
2015-2019	7	a	REGS	FCHPG	RCV	3,92	3,92	
2015-2019	7	a	REGS	FCHPG	RD	3,92	3,92	
2015-2019	8	a	REGS	FCHSG	RCV	12,51	3	QQ CHE DEP surtout au nord
2015-2019	8	a	REGS	FCHSG	RS	12,51	3	QQ CHE DEP surtout au nord
2015-2019	9	a	REGS	FCHSG	RCV	10,08	4	DIAM CHE HETEROGENES
2015-2019	9	a	REGS	FCHSG	RS	10,08	4	
2015-2019	24	b	REGS	TCHTM	RD	7,14	7,14	
2015-2019	27	a	REGQ	FP.SG	RE	1,98	1,98	coupes à coupler avec 28
2015-2019	27	a	REGQ	FP.SG	RD	1,98	1,98	coupes à coupler avec 28
2015-2019	28	u	REGS	FP.SG	RD	9,49	4	semis P.S dans les grandes trouées, peuplement plus jeune (1950) sur 1 ha à la pointe Nord
2015-2019	31	a	REGS	FDOUG	RD	1,15	1,15	SENSIBILITE PAYSAGE au carrefour : arbres à conserver

Période	Plle	UG	Groupe Aménagement	Type de peuplement	Code coupe	surface tot UG	surface à parcourir	Observation
2015-2019	32	b	REGQ	FP.SG	RD	1,93	1,93	RD à coupler avec 43
2015-2019	34	b	REGS	SCHPG	RCV	11,49	11,49	faire RCV avec ONFE et planter en CHS
2015-2019	34	b	REGS	SCHPG	RA	11,49	11,49	
2015-2019	36	u	REGS	FCHPT	RE	9,34	5	ex TSF avec CHA et CHR de diamètre 30
2015-2019	39	a	REGQ	FP.ST	RD	6,68	6,68	REGE ENGAGEE
2015-2019	41	b	REGS	TCHTG	RD	3,57	3,57	
2015-2019	43	b	REGQ	FP.SM	RD	0,88	0,88	trvx et RD à coupler avec 32
2015-2019	45	b	REGS	FCHST	RE	2,94	2,94	
2015-2019	57	a	REGS	FCHST	RE	10,99	10,99	
2015-2019	59	a	REGS	FCHST	RE	15,05	10	à commencer par ouest plle
2015-2019	59	a	REGS	FCHST	RS	15,05	10	à commencer par ouest plle
2015-2019	61	u	REGS	FCHSG	RE	18,43	10	Traverse mur : ARCHEO SARPEF MASURE A VERIF Zone centrale =TGB de HET
2015-2019	62	a	REGS	FCHSG	RE	10,37	5	dép.
2015-2019	87	a	REGS	FP.SG	RS	2,87	2,87	SEMIS 2_3M sur 2/3 SURF
2015-2019	87	a	REGS	FP.SG	RD	2,87	2,87	SEMIS 2_3M sur 2/3 SURF
2015-2019	107	c	REGS	FP.SM	RE	3,09	3,09	
2015-2019	115	b	REGS	FP.SG	RCV	7,81	5	BCP SS ETAGE DIAM30, touché par tempête 99
2015-2019	149	u	REGS	FCHSG	RE	5,5	5,5	
2015-2019	149	u	REGS	FCHSG	RS	5,5	5,5	
2015-2019	151	b	REGS	FCHSG	RE	6,2	6,2	
2015-2019	153	e	REGQ	FCHST	RD	4,17	4,17	
2015-2019	154	a	REGS	SCHPG	RE	14,97	12,97	conserver bande de 50 m autour de l'aire d'accueil soit 2ha
2015-2019	155	a	REGS	FCHST	RE	2,24	2,24	
2015-2019	190	u	REGS	SCHST	RE	9,82	9,82	
2015-2019	190	u	REGS	SCHST	RS	9,82	9,82	
2015-2019	205	a	REGS	SCHST	RE	14,14	14,14	
2015-2019	205	a	REGS	SCHST	RS	14,14	14,14	
2015-2019	219	b	REGS	SCHSG	RE	1,45	1,45	bande paysagère, régé à coupler avec 223
2015-2019	219	b	REGS	SCHSG	RS	1,45	1,45	bande paysagère, régé à coupler avec 223
2015-2019	223	u	REGS	SCHSG	RE	8,43	8,43	
2015-2019	223	u	REGS	SCHSG	RS	8,43	8,43	
2015-2019	235	a	REGQ	FCHPG	RD	17,9	17,9	
2015-2019	236	u	REGS	FCHPG	RCV	10,85	10,85	PRESENCE TAILLIS PB EN DUR
2015-2019	236	u	REGS	FCHPG	RD	10,85	10,85	PRESENCE TAILLIS PB EN DUR
2015-2019	237	u	REGS	FCHSG	RCV	16,31	9	dont G taillis CHA HET 2, régé à faire en 2 morceaux (ouest urgent)
2015-2019	237	u	REGS	FCHSG	RD	16,31	9	dont G taillis CHA HET 2, régé à faire en 2 morceaux (ouest urgent)
2015-2019	240	u	REGS	FCHPG	RCV	17,28	17,28	FOUGERE ABONDANTE ET LOCALE.

Période	Plle	UG	Groupe Aménagement	Type de peuplement	Code coupe	surface tot UG	surface à parcourir	Observation
2015-2019	242	b	REGQ	FCHPT	RS	6,07	6,07	régé en cours
2015-2019	242	b	REGQ	FCHPT	RD	6,07	6,07	régé en cours
2015-2019	245	b	REGQ	FP.SG	RD	1,27	1,27	presence semis 0,5 à 3,5m, Pierre Sorcière
2015-2019	250	u	REGS	SCHST	RCV	13	13	dont g taillis tilleul 11
2015-2019	250	u	REGS	SCHST	RS	13	13	dont g taillis tilleul 11
2015-2019	251	u	REGQ	SCHST	RD	12,65	12,65	
2015-2019	254	b	REGS	FCHST	RCV	10,67	3	conserver néflier et chêne des carrières
2015-2019	254	b	REGS	FCHST	RD	10,67	3	conserver néflier et chêne des carrières
2015-2019	255	a	REGS	FCHST	RCV	4,76	1,61	
2015-2019	255	a	REGS	FCHST	RS	4,76	1,61	
2015-2019	257	a	REGS	FCHST	RCV	2,76	2,76	G CHENE 10. G AUTRE 11
2015-2019	258	a	REGS	FCHST	RCV	12,65	12,65	G CHENE 13. G AUTRE 5
2015-2019	262	a	REGQ	FP.SG	RD	6,87	2,24	sous étage de bouleaux et semis PS (1 a 4m) RCV bou à faire en Bois Energie
2015-2019	262	a	REGQ	FP.SG	RCV	6,87	4,63	sous étage de bouleaux et semis PS (1 a 4m) RCV bou à faire en Bois Energie
2015-2019	262	c	REGS	FCHSG	RD	0,39	0,39	A vendre avec P 247
Total 2015-2019						526,53	413,68	
2020-2024	3	a	REGS	FCHPT	RA	8,7	8,7	BLOQUAGE TIL POSSIBLE
2020-2024	5	c	REGS	FP.SG	RE	2,88	2,88	à coupler avec la 6
2020-2024	5	c	REGS	FP.SG	RD	2,88	2,88	à coupler avec la 6
2020-2024	6	b	REGS	FP.SG	RE	8,55	8,55	
2020-2024	6	b	REGS	FP.SG	RD	8,55	8,55	
2020-2024	8	a	REGS	FCHSG	RD	12,51	3	QQ CHE DEP surtout au nord
2020-2024	9	a	REGS	FCHSG	RD	10,08	4	DIAM CHE HETEROGENES
2020-2024	9	a	REGS	FCHSG	RCV	10,08	6,08	DIAM CHE HETEROGENES
2020-2024	13	a	REGS	FCHSG	RE	7,66	7,66	
2020-2024	13	a	REGS	FCHSG	RS	7,66	7,66	
2020-2024	23	a	REGS	FP.SG	RE	7,67	7,67	dt une ptie + vieille (1910)
2020-2024	36	u	REGS	FCHPT	RD	9,34	5	ex TSF avec CHA et CHR de diamètre 30
2020-2024	37	b	REGS	FCHPG	RCV	2,21	2,21	
2020-2024	37	b	REGS	FCHPG	RD	2,21	2,21	
2020-2024	45	b	REGS	FCHST	RS	2,94	2,94	
2020-2024	45	b	REGS	FCHST	RD	2,94	2,94	
2020-2024	46	a	REGS	FP.SM	RE	12,37	12,37	Pierre levée - Grès 1mx32cm
2020-2024	57	a	REGS	FCHST	RS	10,99	10,99	
2020-2024	57	a	REGS	FCHST	RD	10,99	10,99	
2020-2024	59	a	REGS	FCHST	RD	15,05	10	à commencer par ouest plle
2020-2024	61	u	REGS	FCHSG	RS	18,43	10	Trace de mur : ARCHEO CARREF MASURE A VERIF
2020-2024	61	u	REGS	FCHSG	RD	18,43	10	Trace de mur : ARCHEO CARREF MASURE A VERIF
2020-2024	62	a	REGS	FCHSG	RS	10,37	5	Zone centrale =TGB de HET dép.
2020-2024	62	a	REGS	FCHSG	RD	10,37	5	Zone centrale =TGB de HET

Période	Plle	UG	Groupe Aménagement	Type de peuplement	Code coupe	surface tot UG	surface à parcourir	Observation
								dép.
2020-2024	66	b	REGS	FP.SG	RE	1,33	1,33	à coupler avec 68
2020-2024	66	b	REGS	FP.SG	RD	1,33	1,33	à coupler avec 68
2020-2024	68	a	REGS	FP.SG	RE	6,88	6,88	
2020-2024	68	a	REGS	FP.SG	RD	6,88	6,88	
2020-2024	96	a	REGS	FCHST	RE	8,85	8,85	conserver 2 chênes rmq près de 96b
2020-2024	96	a	REGS	FCHST	RS	8,85	8,85	conserver 2 chênes rmq près de 96b
2020-2024	98	a	REGS	FCHPG	RE	5,8	5,8	
2020-2024	98	a	REGS	FCHPG	RD	5,8	5,8	
2020-2024	107	c	REGS	FP.SM	RD	3,09	3,09	
2020-2024	115	b	REGS	FP.SG	RD	7,81	5	BCP SS ETAGE DIAM30, touché par tempête 99
2020-2024	135	b	REGS	FP.SG	RE	5,22	5,22	
2020-2024	149	u	REGS	FCHSG	RD	5,5	5,5	
2020-2024	151	b	REGS	FCHSG	RS	6,2	6,2	
2020-2024	151	b	REGS	FCHSG	RD	6,2	6,2	
2020-2024	153	b	REGS	FCHST	RE	6,7	6,7	
2020-2024	154	a	REGS	SCHPG	RD	14,97	12,97	conserver bande de 50 m autour de l'aire d'accueil soit 2ha
2020-2024	155	a	REGS	FCHST	RS	2,24	2,24	
2020-2024	155	a	REGS	FCHST	RD	2,24	2,24	
2020-2024	184	u	REGS	SCHST	RE	8,54	8,54	
2020-2024	190	u	REGS	SCHST	RD	9,82	9,82	
2020-2024	191	a	REGS	SCHST	RE	6,88	6,88	
2020-2024	201	u	REGS	SCHST	RE	10,55	10,55	
2020-2024	205	a	REGS	SCHST	RD	14,14	14,14	
2020-2024	207	u	REGS	SCHSG	RE	16,95	16,95	
2020-2024	207	u	REGS	SCHSG	RS	16,95	16,95	
2020-2024	211	u	REGS	FP.WM	RA	11,7	10,78	dont une ancienne prairie cynégétique à planter
2020-2024	212	b	REGS	FP.WM	RA	2,91	2,91	à replanter avec 211
2020-2024	219	b	REGS	SCHSG	RD	1,45	1,45	bande paysagère, régé à coupler avec 223
2020-2024	222	a	REGS	SCHST	RE	6,21	6,21	
2020-2024	223	u	REGS	SCHSG	RD	8,43	8,43	
2020-2024	226	u	REGS	SCHSG	RE	7,74	7,74	
2020-2024	226	u	REGS	SCHSG	RS	7,74	7,74	
2020-2024	237	u	REGS	FCHSG	RCV	16,31	7,31	dont G taillis CHA HET 2, régé à faire en 2 morceaux (ouest urgent)
2020-2024	237	u	REGS	FCHSG	RD	16,31	7,31	dont G taillis CHA HET 2, régé à faire en 2 morceaux (ouest urgent)
2020-2024	240	u	REGS	FCHPG	RD	17,28	17,28	FOUGERE ABONDANTE ET LOCALE.
2020-2024	247	a	REGS	FCHSG	RCV	6,23	6,23	
2020-2024	248	a	REGS	FCHSG	RCV	7,84	7,84	
2020-2024	250	u	REGS	SCHST	RD	13	13	dont g taillis tilleul 11
2020-2024	254	b	REGS	FCHST	RCV	10,67	7,67	conserver néflier et chêne des carrières

Période	Plle	UG	Groupe Aménagement	Type de peuplement	Code coupe	surface tot UG	surface à parcourir	Observation
2020-2024	255	a	REGS	FCHST	RD	4,76	1,61	
2020-2024	257	a	REGS	FCHST	RS	2,76	2,76	G CHENE 10. G AUTRE 11
2020-2024	257	a	REGS	FCHST	RD	2,76	2,76	G CHENE 10. G AUTRE 11
2020-2024	258	a	REGS	FCHST	RS	12,65	12,65	G CHENE 13. G AUTRE 5
2020-2024	259	a	REGS	FCHST	RCV	8,46	8,46	G CHENE 16. G AUTRE 7
2020-2024	262	a	REGQ	FP.SG	RD	6,87	4,63	sous-etage de bouleaux et semis PS (1 a 4m) RCV bou à faire en Bois Energie
Total 2020-2024						578,07	489,37	
2025-2029	8	a	REGS	FCHSG	RCV	12,51	9,51	QQ CHE DEP surtout au nord
2025-2029	9	a	REGS	FCHSG	RS	10,08	6,08	DIAM CHE HETEROGENES
2025-2029	9	a	REGS	FCHSG	RD	10,08	6,08	DIAM CHE HETEROGENES
2025-2029	13	a	REGS	FCHSG	RD	7,66	7,66	
2025-2029	19	b	REGS	FDOUM	RE	4,31	4,31	
2025-2029	20	c	REGS	FDOUG	RE	1,29	1,29	à coupler avec 19 pour la régé
2025-2029	23	a	REGS	FP.SG	RD	7,67	7,67	dt une ptie + vieille (1910)
2025-2029	28	u	REGS	FP.SG	RS	9,49	5,49	semis P.S dans les grandes trouées, peuplemnt plus jeune (1950) sur 1 ha à la pointe Nord
2025-2029	28	u	REGS	FP.SG	RD	9,49	5,49	ensemencement en P.S dans les grandes trouées, peuplemnt plus jeune (1950) sur 1 ha à la pointe Nord
2025-2029	36	u	REGS	FCHPT	RE	9,34	4,34	ex TSF avec CHA et CHR de diamètre 30
2025-2029	46	a	REGS	FP.SM	RD	12,37	12,37	Pierre levée - Grès 1mx32cm
2025-2029	59	a	REGS	FCHST	RE	15,05	5,05	à commencer par ouest plle
2025-2029	59	a	REGS	FCHST	RS	15,05	5,05	à commencer par ouest plle
2025-2029	61	u	REGS	FCHSG	RE	18,43	8,43	Trace de mur : ARCHEO CARREF MASURE A VERIF
2025-2029	61	u	REGS	FCHSG	RS	18,43	8,43	Trace de mur : ARCHEO CARREF MASURE A VERIF
2025-2029	62	a	REGS	FCHSG	RE	10,37	5,37	Zone centrale =TGB de HET dép.
2025-2029	62	a	REGS	FCHSG	RS	10,37	5,37	Zone centrale =TGB de HET dép.
2025-2029	75	a	REGE	FCHSG	RE	13,13	13,13	
2025-2029	96	a	REGS	FCHST	RD	8,85	8,85	conserver 2 chênes rmq près de 96b
2025-2029	115	b	REGS	FP.SG	RCV	7,81	2,81	BCP SS ETAGE DIAM30 POSSIB , touché par tempête 99, 2025 pour RCVp
2025-2029	115	b	REGS	FP.SG	RD	7,81	2,81	BCP SS ETAGE DIAM30 POSSIB , touché par tempête 99, 2025 pour RCVp
2025-2029	129	u	REGE	FCHSG	RE	7,83	7,83	
2025-2029	135	b	REGS	FP.SG	RD	5,22	5,22	
2025-2029	153	b	REGS	FCHST	RS	6,7	6,7	
2025-2029	184	u	REGS	SCHST	RS	8,54	8,54	
2025-2029	184	u	REGS	SCHST	RD	8,54	8,54	
2025-2029	191	a	REGS	SCHST	RS	6,88	6,88	

Période	Plle	UG	Groupe Aménagement	Type de peuplement	Code coupe	surface tot UG	surface à parcourir	Observation
2025-2029	192	u	REGE	SCHSG	RE	20,28	20,28	
2025-2029	196	c	REGS	FDOUM	RE	12,79	12,79	
2025-2029	201	u	REGS	SCHST	RS	10,55	10,55	
2025-2029	207	u	REGS	SCHSG	RD	16,95	16,95	
2025-2029	210	a	REGE	SCHSG	RE	9,99	9,99	
2025-2029	210	a	REGE	SCHSG	RS	9,99	9,99	
2025-2029	222	a	REGS	SCHST	RS	6,21	6,21	
2025-2029	226	u	REGS	SCHSG	RD	7,74	7,74	
2025-2029	238	a	REGE	FCHSG	RE	10,79	10,79	
2025-2029	247	a	REGS	FCHSG	RS	6,23	6,23	
2025-2029	248	a	REGS	FCHSG	RS	7,84	7,84	
2025-2029	248	a	REGS	FCHSG	RD	7,84	7,84	
2025-2029	254	b	REGS	FCHST	RS	10,67	7,67	conserver néflier et chêne des carrières
2025-2029	254	b	REGS	FCHST	RD	10,67	7,67	conserver néflier et chêne des carrières
2025-2029	258	a	REGS	FCHST	RD	12,65	12,65	G CHENE 13. G AUTRE 5
2025-2029	259	a	REGS	FCHST	RS	8,46	8,46	G CHENE 16. G AUTRE 7
2025-2029	263	a	REGE	FCHSG	RE	4,74	4,74	régé à mener avec 264p
2025-2029	264	a	REGE	FCHSG	RE	9,24	9,24	gestion paysagère à mener en RE
Total 2025-2029						449,34	359,34	
2030-2034	8	a	REGS	FCHSG	RS	12,51	9,51	QQ CHE DEP surtout au nord
2030-2034	8	a	REGS	FCHSG	RD	12,51	9,51	QQ CHE DEP surtout au nord
2030-2034	16	a	REGS	FROBM	RA	1,63	1,63	AF : Dont ERS 10%, à coupler avec 17
2030-2034	17	u	REGS	FROBM	RA	10,68	10,68	
2030-2034	19	b	REGS	FDOUM	RD	4,31	4,31	
2030-2034	20	a	REGE	FCHPG	RCV	2,25	2,25	forme médiocre, plafonnant à 20 m. Vitalité --
2030-2034	20	c	REGS	FDOUG	RD	1,29	1,29	à coupler avec 19b pour la régé
2030-2034	21	a	REGE	FP.SG	RE	17,72	17,72	
2030-2034	36	u	REGS	FCHPT	RD	9,34	4,34	ex TSF avec CHA et CHR de diamètre 30
2030-2034	42	a	REGE	FP.SG	RE	15,54	15,54	
2030-2034	59	a	REGS	FCHST	RD	15,05	5,05	à commencer par ouest plle
2030-2034	61	u	REGS	FCHSG	RD	18,43	8,43	Trace de mur : ARCHEO CARREF MASURE A VERIF
2030-2034	62	a	REGS	FCHSG	RD	10,37	5,37	Zone centrale =TGB de HET dép.
2030-2034	75	a	REGE	FCHSG	RS	13,13	13,13	
2030-2034	129	u	REGE	FCHSG	RS	7,83	7,83	
2030-2034	147	a	REGE	FP.SM	RCV	6,23	6,23	
2030-2034	153	b	REGS	FCHST	RD	6,7	6,7	
2030-2034	179	a	REGE	SCHPG	RE	7,72	7,72	Zone à densité faible /butte à l'ouest
2030-2034	191	a	REGS	SCHST	RD	6,88	6,88	
2030-2034	192	u	REGE	SCHSG	RS	20,28	20,28	
2030-2034	196	c	REGS	FDOUM	RD	12,79	12,79	
2030-2034	198	a	REGE	FDOUM	RE	16,19	16,19	
2030-2034	201	u	REGS	SCHST	RD	10,55	10,55	

Période	Plle	UG	Groupe Aménagement	Type de peuplement	Code coupe	surface tot UG	surface à parcourir	Observation
2030-2034	212	a	REGE	FP.SM	RE	11,02	11,02	
2030-2034	221	u	REGE	SCHSG	RE	8,87	8,87	
2030-2034	221	u	REGE	SCHSG	RS	8,87	8,87	
2030-2034	222	a	REGS	SCHST	RD	6,21	6,21	
2030-2034	238	a	REGE	FCHSG	RS	10,79	10,79	
2030-2034	239	a	REGE	FCHPG	RE	8,36	8,36	
2030-2034	247	a	REGS	FCHSG	RD	6,23	6,23	
2030-2034	252	b	REGE	SCHST	RE	8,63	8,63	dont g taillis tilleul 14
2030-2034	252	b	REGE	SCHST	RS	8,63	8,63	dont g taillis tilleul 14
2030-2034	259	a	REGS	FCHST	RD	8,46	8,46	G CHENE 16. G AUTRE 7
2030-2034	261	c	REGE	FCHSG	RE	6,41	6,41	problème sanitaire tres localisé vers bord de plateau essentiellement
2030-2034	263	a	REGE	FCHSG	RS	4,74	4,74	rége à mener avec 264p
2030-2034	264	a	REGE	FCHSG	RS	9,24	9,24	gestion paysagère à mener dès RE
Total 2030-2034						348,8	312,8	

• **Volume présumé récoltable (hors coupes conditionnelles du groupe SIE)**

Les tableaux ci-après résument les calculs de l'ensemble des coupes de la forêt. Il s'agit de volumes commerciaux, bois fort total sur écorce (tige + houppier + taillis). Ce volume intègre les tiges précomptables et non précomptables. La surface terrière récoltable correspond, quant à elle, aux tiges de diamètre de 10 cm et plus.

Volume à récolter dans le groupe de régénération :

Concernant les surfaces à terminer d'ici 20 ans (groupes REGQ+REGS), voici le calcul qui prend en compte le capital décrit en 2013 (en surface terrière) et l'accroissement estimé d'ici la récolte.

Tableau récapitulatif du capital décrit initialement :

Type de peuplement	Surface REGQ	Surface REGS	G REGQ	G REGS	fHo	Vol grume	%houppier	Vol houppier	Vol total
futaie de Chêne	40	377	389	6 486	10,5	72 196	33%	23 825	96 021
futaie de Pin Sylv.	20	65	255	1 154	12	16 911	25%	4 228	21 138
futaie autres feuillus		23		426	13	5 540	25%	1 385	6 924
futaie autres résineux (P.W+DOU)		33		653	12	7 838	10%	784	8 622
Total	60	498	645	8 720		102 485		30 221	132 706
soit par an	3	25	32	436		5 124		1 511	6 635

NB : La conversion de la surface terrière en volume grume est fait par un coefficient fHo, puis un volume houppier est rajouté pour obtenir le volume total prévisible.

Ensuite l'accroissement des peuplements en régénération d'ici leur récolte est estimé à :

* 2m³/ha/an dans le groupe REGQ, sur 6 ans, avec un coefficient Z de 0,5 pour tenir compte de l'étalement des coupes prévues sur ce groupe sur 6 ans, soit 2 x 0,5 x 6 x 60,40 = 362 m³

* 4m³/ha/an dans le groupe REGS (sur la surface à terminer), sur 15 ans, avec un coefficient Z de 0,5 pour tenir compte du programme de coupes prévues sur ce groupe, soit 4 x 0,5 x 15 x 498,27 = 14 948 m³.

Pour le groupe REGE (sur 200,49 ha), à entamer sans terminer, les prélèvements prévus sont :

- une coupe d'amélioration sur 117 ha (peuplements ayant besoin d'une coupe avant d'entamer la régénération, voir programme de coupes en annexe 15), à 30 m³/ha, soit 3 510 m³,

- une coupe d'ensemencement sur toute la surface du groupe, soit $200 \times 80 = 16\ 000\ m^3$,
 - une coupe secondaire sur la moitié de la surface, soit $200 / 2 \times 60 = 6\ 000\ m^3$
- soit un total de 25 510 m³ sur 20 ans.

Le volume présumé récoltable sur le groupe de régénération est donc de : **173 526 m³** (dont 3 510 m³ en coupes d'amélioration dans le groupe REGE), soit **8 676 m³/an** et **612 m²/an**.

Volume à récolter dans les groupes d'amélioration, irrégulier et vieillissement :

La méthode de calcul repose sur :

- les surfaces concernées par ces groupes d'aménagement
- les prélèvements types (différents selon le type de peuplement)
- les rotations, qui induisent un nombre de passage sur les 20 ans à venir.

Groupe et type de coupe	Surface du groupe	Rotation	Prélèvement type	Volume bois fort total sur écorce à récolter (tige + houppier + taillis)		dont volume tige à récolter (facultatif)		Surface terrière totale à récolter (seuil précomptage 10 cm)	
				moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)	moyenne annuelle (m ² /an)	durant aménagement (m ²)
AMEE (A1,A2)	217	2 passages	30	651	13020	651	13020	109	2170
AME2 (A2,A3)	278	8	35	1216	24325	973	4865	122	608
AME3 (A3,A4)	992	11	30	2705	54109	2164	10822	216	1082
AME3(AS,ACT)	258	1 passage sur la moitié de la surface *	30	194	3870	155	774	15	77
ILV(A4)	50	12	30	125	2500	94	625	9	63
IRR(JA)	206	10	25	515	10300	412	2266	52	283
Totaux				5406	108724			523	10458

➔ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2

* Certains peuplements classés en AME3 (amélioration à rotation de 9 ans et plus) présentent une si faible densité de tiges qu'une seule coupe est programmée mais risque fortement d'être ajournée pour **volume insuffisant**. Pour tenir compte de cette probabilité, le volume prévisible à récolter pour ces peuplements a considéré que seule la moitié de la surface de ces UG serait réellement parcourue.

Le volume présumé récoltable sur les groupes d'amélioration, irrégulier et de vieillissement est donc de : **5 406 m³/an**, soit **523 m²/an**.

Au total, avec l'ensemble des coupes sur les 20 ans à venir, le volume présumé récoltable est de : **14 082 m³/an**, (soit **4,2 m³/ha/an**), soit **1 135 m²/an**.

• **Mode de suivi de la récolte**

Le pilotage technique de la récolte effectuée est à réaliser sur la base de la surface terrière. Toutefois, le volume commercial récolté, issu des données du système d'information, fait aussi l'objet d'un suivi : il permet un affichage clair vis-à-vis de la filière bois. La notion de tarif aménagement est abandonnée.

La possibilité indicative des groupes d'amélioration, irrégulier et vieillissement est de : **174 ha/an**, (dont 20 ha /an en irrégulier), avec un prélèvement moyen de 31 m³/ha et de 1,3 m²/ha.

Pour suivre l'avancement du renouvellement sur les 20 ans à venir, il est conseillé de **terminer** les coupes de régénération (dans REGQ+REGS) sur :

- au moins **80 ha** entre 2015 et 2019
- au moins **190 ha** entre 2020 et 2024
- au moins **180 ha** entre 2025 et 2029
- et le reste, au plus **109 ha** entre 2030 et 2034, pour un total de 699 ha.

Le groupe REGE sera entamé en coupes de régénération à partir de la période 2025-2029.

C - Desserte

Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude Avantages attendus (volumes, surfaces)	Localisation ou n° de projet sur annexe 9	Long. (km) ou quantité	Observations Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Schéma de desserte							
DES1	1	Etude de la desserte forestière pour créer des places de dépôt, en compatibilité avec les enjeux écologiques	forêt	1 étude	Organisation des dépôts de bois en fonction d'un calendrier et d'un zonage adaptés	5 000	I
Routes forestières							
DES2	1	Création de routes empierrées dans le canton de Perthe : volumes importants prévus sur de grandes surfaces (régénération)	N° 1- 2- 3	2,7	N°1 permet de délester la sortie sur la voie communale près de la pille 264 (ponceau fragile)- 2 options à discuter N°2 : emprise à ouvrir N°3 : tracé à discuter avec la commune et l'Institut de France (desserte de Chaalis) pour fermer l'accès	270 000	I
DES3	1	Création de routes empierrées au sud du massif et sécurisation des grumiers par rapport au trafic sur les RD 126 et 922	N°4 et 5	1,3	N°4 : créer un délaissé pour permettre le chargement des grumiers en toute sécurité (/RD126) N°5 permet de délester la sortie sur la voie communale pille 234 (parking municipal), attention : élargir les sorties de part et d'autre de la RD922 pour la sécurité des grumiers	130 000	I
DES4	2	Création d'antennes de routes empierrées au nord du massif, pour le stockage des grumes	N° 6	0,3	Cela permettra de délester la Longue route (= Trans Oise)	30 000	I
Equipement : Places de dépôt et de retournement, Barrières							
DES5	1	Création de places de dépôt et retournement sur les projets de route	N° 1-2-3-4	4	(15 000 € à rajouter à chaque projet)	60 000	I
DES6	2	Création de places de dépôt et retournement sur le réseau actuel	A définir	3		45 000	I
DES	1	Pose de nouvelles barrières	N°1-3-5	3	Pour fermer à la circulation publique	300	I
Entretien courant du réseau							
DES7	1	Entretien généralisé de route revêtue entre la MF Biat et l'A1	Pille 12 à 21	0,9	empièrrement	27 000	E
DES8	1	Entretien généralisé de la route empierrée (en le carrefour de la Croix d'Anleu et la MF Borest)	Pille 31 à 37	1,7	Route dégradée depuis plus de 15 ans	34 000	E
DES9	En continu	Entretien généralisé des routes revêtues (empièrrement)	1/3 réseau sur 20 ans	3		90 000	E
DES10	En continu	Entretien ponctuel des routes revêtues	1/3 réseau par an	70		35 000	E
DES11	En continu	Entretien généralisé des routes empierrées (hors pavées)	1/2 réseau sur 20 ans	11		220 000	E
DES12	En continu	Entretien ponctuel des routes empierrées (hors pavés)	1/4 réseau par an	110		33 000	E
DES13	En continu	Fauchage accotements	30 km : RF principales	600	Tout / an	36 000	E
DES14	En continu	Renouvellement barrières, amélioration signalétique	3 /an	60	Hors financement externe	12 000	E
Coût total DESSERTTE (€)						1 037 300	
Coût moyen annuel DESSERTTE (€/an)						51 365	

Compte tenu des constats (voir paragraphe 1.3.1-B), les projets de desserte en forêt d'Ermenonville sont prioritaires sur les sols comportant du limon (voir carte des stations en annexe 5b) : au sud du massif et dans le canton du Bois de Perthe, d'autant que ces secteurs vont être sollicités par des coupes de régénération dans les 20 ans à venir (et même après).

Les projets listés ci-dessus sont ceux à réaliser dans les 20 ans à venir. Certains sont à ajuster en fonction des discussions à avoir avec les communes de situation et l'Institut de France, pour pouvoir créer des routes **fermées** à la circulation publique. **Voir carte en annexe 9**. Pour le projet n°1, deux options de tracé sont proposées en attente d'une décision commune avec les communes de situation concernées.

Les projets à réaliser à moyen terme ont une longueur de 2 km : si les moyens existent, ils pourront être réalisés plus tôt. Tout projet de route devra faire l'objet d'une évaluation d'incidence et le dossier devra recueillir l'avis de la **commission des sites**, avant sa réalisation.

Pour un accès sécurisé des grumiers aux routes départementales, des aménagements seront également nécessaires (par exemple, projet 4 et bout du projet 5).

A noter que les routes forestières revêtues ont vocation à retourner à un état empierré à moyen terme. Lors de l'entretien de ces routes, un empièrrement sera donc prévu.

Document ONF

D – Travaux sylvicoles

De manière simplifiée, le tableau ci-dessous présente la répartition des différents travaux sylvicoles, sur les jeunes peuplements actuels (groupes AMEJ et AMEE) et à venir (groupe de régénération). Au total, il prévoit en moyenne annuelle, **111 650 €/an** en investissement (peuplement de moins de 3m de haut) et **19 823 €/an** en entretien.

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles dans les gpes AMEJ/AMEE		Surface à travailler (ha)	Coût unitaire (€ HT/ha)	Observations	Coût total indicatif (€ HT)	I/E
Code	Libellé					
1CHX01	Régé naturelle de chêne	38	2500	fin de l'ITTS / moitié Jeunes peuplements actuels <3m	95 000	I
3CHS01	Régé artificielle de chêne	17	3300		56 100	I
1P.S1	Régé naturelle de pin sylvestre	25	1400		35 000	I
5CHX01	Amélioration de chêne	110	700	Surfaces Jeunes peuplements actuels <3m	77 000	E
5P.S1	Amélioration de pin sylvestre	50	1600		80 000	E
5CHX00	Amélioration de chêne	37	700	Peuplements actuels de 3-6m (classe BDR 3a)	25 900	E
5P.S1	Amélioration de pin sylvestre	30	1600		48 000	E
Entretien des cloisonnements d'exploitation		680	200	estimation avec 3 passages par cycle de chaque peuplement	136 000	E
Itinéraires techniques de travaux sylvicoles dans le gpe REGQ		Surface à terminer (ha)	Coût unitaire (€ HT/ha)	Observations	Coût total indicatif (€ HT)	I/E
Code	Libellé					
1CHX01	Régé naturelle de chêne (sessile)	23	2500	fin de l'ITTS	57 500	I
1CHX01	Régé naturelle de chêne (péd.)	18	2500		45 000	I
1P.S1	Régé naturelle de pin sylvestre	19	1400		26 600	I
5CHX01	Amélioration de chêne	21	700	moitié de la surface du groupe REGQ	14 350	E
5P.S1	Amélioration de pin sylvestre	10	1600		15 200	E
Itinéraires techniques de travaux sylvicoles dans le gpe REGS		Surface à régénérer (ha)	Coût unitaire (€ HT/ha)	Observations	Coût total indicatif (€ HT)	I/E
Code	Libellé					
1CHX01	Régé naturelle de chêne (sessile)	24	3200	ITTS complet	940 800	I
1CHX01	Régé naturelle de chêne (péd.)	12	3200		38 400	I
1P.S1	Régé naturelle de pin sylvestre	75	2100		157 500	I
1DOU1	Régé naturelle de douglas	18	1500		27 000	I
1CHT1	Régé naturelle de châtaigner	12	1250		15 000	I
3CHS01	Régé artificielle de chêne	62	6500		403 000	I
3P.S0	Régé artificielle de pin laricio	15	6200		93 000	I
3CHT1	Régé artificielle de châtaigner	11	4900		53 900	I
Itinéraires techniques de travaux sylvicoles dans le gpe REGE		Surface à ouvrir (ha)	Coût unitaire (€ HT/ha)	Observations	Coût total indicatif (€ HT)	I/E
Code	Libellé					
1CHX01	Régé naturelle de chêne	116	700	début de l'ITTS	81 200	I
1P.S1	Régé naturelle de pin sylvestre	47	700		32 900	I
1DOU1	Régé naturelle de douglas	19	700		13 300	I
3CHS01	Régé artificielle de chêne	18	0	Pas de travaux avant la coupe des bois	0	I
Itinéraires techniques de travaux sylvicoles dans le gpe IRR		Surface à travailler (ha)	Coût unitaire (€ HT/ha)	Observations	Coût total indicatif (€ HT)	I/E
Code	Libellé					
1CHX01	Régé naturelle de chêne	206	150	2 passages sur 20 ans	61 800	I
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)					2 629 450	
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)					131 473	

ITTS = itinéraire technique de travaux sylvicoles (norme)

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

Compte tenu des sites Natura 2000 (ZPS, ZSC), le programme d'actions présenté permet de :

- n'engendrer aucun effet général dommageable sur les habitats et les espèces qui ont justifié la désignation des sites et respecter les engagements de la Charte régionale Natura 2000,
- intégrer concrètement les préconisations du DOCOB.

L'aménagement intègre également les dispositions de la charte en Parc naturel régional ayant fait l'objet d'une convention ONF – PNR (concertation, études préalables, gestion forestière durable, conservation des espèces menacées, gestion de plantes invasives, gestion adaptée de la faune).

A - Biodiversité courante

La gestion sylvicole qui découle de la mise en oeuvre de ce présent aménagement (coupes, travaux sylvicoles et d'infrastructure) prend quotidiennement en compte la biodiversité en permettant de :

- maintenir des milieux ouverts : dans les sites d'intérêt écologique, les layons de connexion (voir paragraphe 2.5.3-B) mais aussi maintenir en évolution naturelle les ouvertures dues aux chablis (de faible surface < 1 ha) ou dans les anciennes prairies cynégétiques
- conserver des arbres morts, sénescents, à cavités (disséminés dans toute la forêt, y compris dans les parcelles en régénération), à raison de 1 arbre mort ou sénescent /ha et 2 arbres à cavités, vieux ou très gros bois / ha en moyenne (voir instruction INS-09-T-71)
- conserver du bois mort au sol et quelques souches hautes (arbres arasés au pied)
- maintenir la fonctionnalité des zones humides (voir aussi programme de restauration de mares prioritaires, au paragraphe 2.5.3-B)
- favoriser les mélanges des essences, les essences minoritaires ou rares (comme le Pin Maritime)
- favoriser les essences adaptées aux stations
- privilégier la régénération naturelle des essences adaptées
- maintenir des espèces pionnières à l'échelle du massif
- entretenir les lisières forestières diversifiées (parcelles 195 à 198,204-205-228-229)
- limiter la pénétration des engins par la création de cloisonnements
- respecter les sols fragiles, les zones humides (pas de drainage)...
- surveiller et lutter contre les foyers d'installation d'espèces invasives (surtout Prunus Serotina)
- ne pas rassembler et brûler les rémanents
- raisonner l'utilisation de produits phytosanitaires homologués si les autres moyens sont inefficaces
- privilégier les produits les moins dangereux pour l'environnement (huile biodégradable...)
- éviter si possible le dérangement des espèces (ex : travaux hors période de nidification du 15 avril au 15 juillet, fauchage tardif des accotements...)
- éviter les coupes de régénération avant plantation de plus de 10 ha d'un seul tenant.

Par ailleurs, en cohérence avec le cadrage régional des chartes régionale Natura 2000, la gestion programmée dans les sites Natura 2000 (ZSC, ZPS) permet de :

- choisir des essences caractéristiques de l'habitat en cas de transformation d'un peuplement feuillu
- ne pas utiliser de produits herbicides ou phytosanitaires à moins de 50 m des mares
- préserver les lisières par fauche et si possible recépage des ligneux régulièrement
- limiter (en fréquence, intensité et modalité) l'accès du public sur les zones sensibles.

Suite à l'étude environnementale préalable à l'aménagement, les enjeux environnementaux sur la forêt d'Ermenonville concernent principalement les points suivants :

- le réseau de landes : son entretien et sa restauration engagée depuis plus de 10 ans devrait se développer en partenariat avec le PNR et CENP,
- les vieux bois : la conservation d'îlots de vieux bois est nécessaire à la conservation de plusieurs habitats et de nombreuses espèces animales : les chiroptères qui y trouvent gîtes et terrains de chasse, les oiseaux et notamment le Pic mar et le Pic noir, les coléoptères saproxyliques qui leur sont directement inféodés. La conservation à long terme de vieux bois bien répartis dans la forêt et dans les forêts voisines devrait répondre à leurs exigences écologiques.
- les zones humides et les mares, dont l'enjeu a été souligné par l'étude, sont également à préserver, voire à restaurer. Elles participent à la richesse de la diversité d'habitats en forêt d'Ermenonville.

- certains sites d'intérêt patrimonial sont à gérer également de manière spécifique (buttes à grès...).

Les 6 actions proposées par l'étude ont été intégrées à l'aménagement. Il s'agit de :

- 1/* Mise en place d'une réserve biologique dirigée (voir paragraphe 2.5.3-C)
- 2/* Mise en place et gestion d'un réseau de sites d'intérêt écologique (groupe SIE, dont le programme d'actions est développé au paragraphe 2.5.3-B)
- 3/* Mise en connexion des sites (voir également le paragraphe 2.5.3-B)
- 4/* Mise en place d'une trame de vieux bois (groupes ILV, ILS mais aussi conservation de vieux bois dans le reste de la forêt)
- 5/* Mise en oeuvre d'une gestion adaptée des mares du massif (voir également paragraphe 2.5.3-B)
- 6/* Surveillance et lutte contre les espèces exogènes envahissantes.

Toutefois, le programme d'actions prévues des points 2-3-5-6 est sous condition d'un partenariat pour étudier l'opportunité de chaque mesure et sous condition de co-financements.

Pour constituer la trame de vieux bois, des peuplements feuillus déjà en mauvais état sanitaire ont été choisis pour former des îlots de sénescence (c'est à dire sans intervention à venir comme dans une Réserve Biologique Intégrale) et des peuplements feuillus mûrs mais en bon état sanitaire, avec une bonne densité de réserves ont été choisis pour former des îlots de vieillissement (dont les coupes doivent permettre l'allongement maximal de l'âge d'exploitabilité, tout en conservant la qualité des bois, leur capacité à se renouveler par régénération naturelle un jour). Cependant ces îlots seuls ne représentent pas toute la trame de vieux bois conservés. En effet, dans le projet de RBD (51 ha), dans les sites d'intérêt écologique (86 ha), mais aussi dans les peuplements classés en amélioration ou en irrégulier (445 ha en 2015 et 792 ha en 2034), des gros bois sont maintenus avec une répartition la plus large possible sur l'ensemble du massif (voir carte de l'évolution des gros bois entre 2015 et 2034 en annexe 11a) . Cela est rendu possible par le choix de parcelles dispersées dans le groupe de régénération des 20 ans à venir. En plus, dans tous les peuplements (feuillus ou résineux), des arbres habitats (morts, sénescents ou à cavités) sont également conservés.

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée (ha)
Surfaces en vieillissement	îlots de vieillissement (groupe ILV)	50
	Réserves biologiques dirigées : surface avec maintien de TGB	0 (uniquement des gros bois pour le moment)
	Total	
Surfaces en sénescence	îlots de sénescence (groupe ILS)	17
	Autres surfaces boisées hors sylviculture de production sur le long terme (= SIE)	180*
	Total	

* mais à long terme, les SIE ne resteront pas totalement boisés car des coupes sont prévues pour la restauration de landes.

La surface totale hors sylviculture, affectée à une gestion particulière pour répondre à l'enjeu écologique est de 334,80 ha, comprenant :

- 130,81 ha de projet de RBD,
- 180,67 ha de sites d'intérêt écologique
- 17,10 ha en îlots de sénescence
- 6,22 ha de zones naturelles non boisées, en libre évolution.

Et avec les îlots de vieillissement (49,96 ha), la surface totale où l'enjeu écologique est prioritaire est portée à **384,76** ha, soit près de 12% de la forêt.

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques)

• Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable

Par l'étude environnementale préalable à l'aménagement, les sites d'importance écologique ont été repérés et font partie du groupe d'aménagement "SIE" (site d'intérêt écologique). Ceux-ci nécessitent des travaux (entretien, restauration...) et aussi des coupes pour apporter la lumière aux habitats ouverts à restaurer. En dehors de ces sites, il y a aussi des mares qui se situent dans des parcelles de gestion ordinaire. Un programme de restauration est également prévu pour celles-ci, avec une

hiérarchisation selon leurs potentiels. L'ensemble de ces travaux sont conditionnés aux possibilités de co-financements (notamment au titre de Natura 2000). Certaines actions participent aux engagements environnementaux de l'ONF (BIO 15 à 20).

Travaux à but écologique :

N°	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Prix uni- taire (€ HT)	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Actions à contractualiser (conditionnées par financements externes)								
Restauration de landes sèches								
BIO1	1	Broyage avec export des produits	1a, 22, 24d, 48a, 49b, 50a, 55, 71, 84b, 85b, 132b	35 ha	1 fois	1 000	35 000	I
BIO2	1	Broyage avec export des produits	cf. carte des corridors en priorité 1+139b	12 300 ml	1 fois	1,5	18 450	I
	2		cf. carte des corridors en priorité 2	11 700 ml	1 fois	1,5	17 550	I
BIO3	1	Coupe manuelle des rejets avec export	1a, 22, 24d, 48a, 49b, 50a, 55, 71, 84b, 85b, 132b	35 ha	tous les 5 ans après restauration (2 fois)	600	42 000	E
BIO4	1	Pâturage sur l'ensemble des UG (mais priorité 1 sur les zones réouvertes, soit 35 ha)	1a, 21b, 22, 24d, 48a, 49b, 50a, 55, 71, 84b, 85b, 132b	79 ha	tous les 3 ans	200	110 600	E
BIO5	1	Export des rémanents de coupe	22, 24d, 48a, 49b, 50a, 55, 67, 71, 84b, 85b	50 ha	après chaque coupe	800	40 000	E
BIO6	1	Broyage sans export des produits	cf. carte des corridors en priorité 1+139b	12 300 ml	tous les 5 ans après restauration (2 fois)	0,5	12 300	E
	2		cf. carte des corridors en priorité 2	11 700 ml	tous les 5 ans après restauration (2 fois)	0,5	11 700	E
BIO7	1	Essouchage mécanique des ligneux susceptibles de rejeter	1a, 22, 24d, 48a, 49b, 50a, 55, 71, 84b, 85b, 132b	35 ha	1 fois	500,0	17 500	E
BIO8	1	Essouchage mécanique des ligneux susceptibles de rejeter	cf. carte des corridors en priorité 1+139b	12 300 ml	1 fois	1,0	12 300	E
	2		cf. carte des corridors en priorité 2	11 700 ml	1 fois	1,0	11 700	E
Restauration de zones humides								
BIO9	1	Restauration de mares	61, 72a, 73, 77, 78, 102, 112, 113, 114, 121, 152, 180, 186, 212, 241, 214, 217, 260	18	1 fois	1 500	27 000	I
	2		56, 62, 72b, 74, 75 (3 mares), 179, 187, 208, 211, 223	12	1 fois	1 500	18 000	I
BIO10	1	Entretien des mares	parmi les mares de priorité 1	16	1 fois	500	8 000	E
BIO11	1	Décapage des horizons de surface	112a, 113a	1 ha	1 fois	3 000	3 000	I
BIO12	1	Retalutage des fossés de drainage	111b, 112a (1 ha), 113a (1 ha), 114	9 ha	1 fois	600	5 400	I
BIO13	2	Création de mares	110 - 214 (voire 179 - 187)	4	1 fois	2 000	8 000	I
BIO14	2	Pâturage	30a, 135a, 137, 179b, 210, 214, partie (sur 5 ha)	37	tous les 3 ans	200	51 800	E
Autres actions								
Suivis particuliers								
BIO15	1	Suivi scientifique (inventaires)	sites d'intérêt écologique et des îlots de sénescence	197 ha	à mi-période	254	50 000	nc
BIO16	1	Suivi population Pic Mar	participation au suivi à l'échelle de la ZPS	13 326 ha	phasage avec DOCOB	4	50 000	nc
BIO17	1	Cartographie des zones à mettre en défens*	18, 24d, 56, 67, 112a, 113a, 114, 139, 264	9	à faire à chaque intervention	100	1 800	nc
BIO18	2	Dégagement des semis feuillus au détriment des semis de pin sylvestre	56	9,5	2 fois	700	13 300	I
Entretien de lisières calcicoles								
BIO19	1	Mise en lumière du périmètre ouest par coupe manuelle et broyage localisé	18	200 ml	1 fois	2	400	I
BIO20	1	Entretien du périmètre ouest par broyage avec export	18	200 ml	1 fois	0,5	100	E
Coût total BIODIVERSITE REMARQUABLE (€)							565 900	
Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (€/an)							28 295	

nc = temps de personnel fonctionnaire

*

Parcelle	Espèces à mettre en défens	
18	<i>Geranium sanguineum, Pulmonaria longifolia</i>	Géranium sanguin, Pulmonaire à feuilles longues
24d	<i>Hypericum montanum</i>	Millepertuis des montagnes
56	<i>Hypericum montanum</i>	Millepertuis des montagnes
67	<i>Erica tetralix</i>	Bruyère à quatre angles
112a	<i>Osmunda regalis</i>	Osmonde royale
113a	<i>Osmunda regalis</i>	Osmonde royale
114	<i>Osmunda regalis</i>	Osmonde royale
139	<i>Ceratocarpus claviculata</i>	Corydale à vrilles
264	<i>Anemone ranunculoides</i>	Anémone fausse renoncule

Coupes conditionnelles à but écologique:

Ces coupes sont conditionnées aux financements des travaux de restauration des milieux, qui doivent suivre ces coupes. En cas de manque de moyens, ces coupes ne devront pas être réalisées.

Années	Unité de programmation de coupe		Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Conditions permettant la réalisation de la coupe
	P ^{lle}	UG						
Période 1 2015-2019	22	u	SIE	14,33	3	FP.SM	RA	Export rémanents + contrôle recrû + Mise en défens à faire en 24d
	24	d	SIE	8,10	2	FP.SM	RA	
	48	a	SIE	7,45	3	FP.SG	RA	
	49	b	SIE	9,45	3	FP.SG	RA	
	55	u	SIE	10,39	2	FP.SG	RA	
	56	u	SIE	9,54	9,54	FCHSG	RE	Régé de chêne souhaitée + Mise en défens à faire
	67	u	SIE	5,69	5,69	FCHP1	A1	Mise en défens à faire
	71	u	SIE	22,28	3	FP.SM	RA	Export rémanents + contrôle recrû
	84	b	SIE	1,26	1,26	FP.SG	RA	
	85	b	SIE	1,14	1,14	FP.SM	RA	
	113	a	SIE	7,01	1,5	FP.SM	RA	Protéger les fossés
113	a	SIE	7,01	5,5	FP.SM	A3	Protéger les fossés	
Total période 1					40,63			
Période 2 2020-2024	22	u	SIE	14,33	3	FP.SM	RA	Export rémanents + contrôle recrû
	49	b	SIE	9,45	2	FP.SG	RA	
	50	u	SIE	5,85	2	FP.SM	RA	
	55	u	SIE	10,39	1	FP.SG	RA	
	67	u	SIE	5,69	5,69	FCHP1	A2	Mise en défens à faire
	71	u	SIE	22,28	3	FP.SM	RA	
	111	b	SIE	3,08	1,5	FCHPP	A3	Protéger les fossés
	112	a	SIE	10,13	3,5	FP.SP	A3	
	114	u	SIE	3,81	2	FCHPP	A3	
	139	b	SIE	2,96	2,96	FP.SM	A3	Dont RA le long du périmètre
	214	u	SIE	12,45	0,5	FCHSG	RA	
Total période 2					27,15			
Période 3 2025-2029	56	u	SIE	9,54	9,54	FCHSG	RS	Régé de chêne souhaitée
	67	u	SIE	5,69	2	FCHP1	RA	Mise en défens à faire
	67	u	SIE	5,69	3,69	FCHP1	A3	Mise en défens à faire
	71	u	SIE	22,28	3	FP.SM	RA	Export rémanents + contrôle recrû
	111	b	SIE	3,08	1,5	FCHPP	A3	Protéger les fossés
	112	a	SIE	10,13	3,5	FP.SP	A3	
	113	a	SIE	7,01	5,5	FP.SM	A3	
	114	u	SIE	3,81	2	FCHPP	A3	
Total période 3					30,73			
Période 3 2029-2034	139	b	SIE	2,96	2,96	FP.SM	A3	
Total période 4					2,96			
Total général					101,47			

C – Réserves biologiques

Afin d'assurer le fonctionnement en réseau de landes sèches et des milieux humides et la pérennité des espèces associées, un des moyens retenus est le projet de réserve biologique dirigée sur 131 ha. Cette future réserve se trouve principalement dans le secteur de Haute Chaume, où des travaux de restauration de landes donnent de bons résultats depuis une dizaine d'années. Mais elle comprend aussi des nouveaux secteurs qui complètent le projet pour la grande représentativité et diversité des habitats et des espèces à protéger (notamment avec des zones humides en parcelle 185 et des pelouses calcicoles en parcelles 173-175).

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
Réserve biologique dirigée	131	Restauration d'habitats (lande, pelouse, ourlet) en lien avec des ambiances boisées diversifiées	Proposition de l'étude environnementale préalable à l'aménagement

Voir carte d'aménagement en annexe 14, ou bien carte en annexe 11b.

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORÊT

A - Accueil et paysage

- **Objectifs de l'accueil et organisation générale des fréquentations**

Suite à l'étude paysage-accueil préalable à l'aménagement, la forêt d'Ermenonville est reconnue par son identité emblématique, son histoire, l'authenticité de ses milieux mais aussi par sa fragilité liée à la proximité de la région parisienne (comme le soulignent les motivations des classements en site inscrit et site classé). Ainsi l'objectif est de donner la priorité au public piéton, respectueux des lieux, d'où les choix retenus de :

- maintenir fermées les tronçons de routes forestières déjà fermées,
- hiérarchiser les sites d'accueil en fonction de leur devenir souhaité,
- ne pas augmenter l'équipement, mais plutôt entretenir l'existant selon la hiérarchisation des sites,
- apporter un soin particulier sur ces sites pour limiter les impacts visuels de la gestion forestière.

Les 3 aires d'accueil retenues pour les projets d'amélioration de la qualité de l'accueil sont :

- carrefour de Baraque Chaalis (parcelles 101-96-129-128)
- aire du Boisdyver (parcelle 228)
- entrée du Bois de Perthe (parcelle 264)

Il s'agit déjà de sites fréquentés actuellement par un public extérieur au territoire, en plus des locaux, car ils sont proches de l'axe de la RN330. L'entrée du Bois de Perthe est la moins équipée actuellement.

Ensuite les 2 aires d'accueil retenues pour l'entretien d'un équipement léger, à destination d'un public local, sont le Carrefour de la Croix d'Anleu (piles 27-31-42-43-44-26) et l'aire de la Croix Neuve (en parcelle 154).

Par ailleurs, il existe 2 autres aires d'accueil moins fréquentées :

- Garennelle (pille 37), utilisée principalement comme rendez-vous de chasse
- Maison Blanche (pille 125, devant la maison forestière) pour de courtes balades.

Ces 2 aires ont vocation à devenir de simples aires de stationnement sans mobilier d'accueil.

Enfin l'aire d'accueil du carrefour des Gens d'armes (pille 88) n'est plus accessible en voiture pour limiter l'accès à la butte aux Gens d'armes (pour préserver sa valeur écologique). Cette aire est ainsi devenue inutilisée et elle a donc vocation à être déséquipée.

- **Carte d'accueil du public : voir annexe 12b**

Sur cette carte figure la hiérarchisation des sites à l'intérieur de la forêt domaniale, ainsi que les autres sites attractifs à proximité (Mer de Sable, abbaye de Chaalis, Parc Jean-Jacques Rousseau) et les voies d'accès (routes départementales, nationale, autoroute).

• **Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage**

Le programme ci-dessous résume les actions générales et particulières aux sites d'accueil, nécessaires sur la forêt domaniale d'Ermenonville.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
ACCUEIL DU PUBLIC						
ACC1	1	Mise en place d'une aire d'accueil à la place de l'aire de stationnement mal organisée et son entretien annuel	Entrée du Bois de Perthe (264)	Co-financement à rechercher	7 500	I
ACC1	1				20 000	E
ACC2	1	Entretien (mobilier + fauchage annuel) des aires d'accueil de Baraque Chaalis et de Boisdhyver	Plls 101 et 228	Avec le CG 60	120 000	E
ACC3	2	Améliorer la signalétique pour accéder au Carrefour de la Baraque Chaalis	Le long des routes y accédant	Avec le CG 60 et le PNR	En dehors de la FD	I
ACC4	1	Entretien des sites à mobilier réduit	27 et 154	Avec le CG 60	120 000	E
ACC5	1	Déséquipement de l'aire des Gens d'arme			2 000	E
ACC6		Préservation du patrimoine naturel (mares, grès affleurant, arbres remarquables) et du petit patrimoine (poteaux, bornes, puits, sites archéologiques, pavés...)	Voir étude préalable	En continu	Surcoût pris en charge par la gestion + cofinancement	E
PAYSAGE (impact visuel en vue interne)						
ACC7	1	soin apporté aux coupes et travaux à réaliser dans les sites fréquentés pour en limiter l'impact paysager	Les 5 Sites de public externe et local (cf carte en annexe 12)	50 m aux abords des sites	Surcoût pris en charge par la gestion	
ACC8	1	Conservation d'arbres remarquables autour des carrefours en étoile (sur une bande boisée de 30 m)	Croix d'Anleu (Plle 27) et Baraque Chaalis (101)	Même dans les plles 28-31 et 96 (en régénération)		/
ACC9	1	phasage des coupes dans le groupe de régénération	Les 5 sites mais aussi le long des RD 126 et 922, de la Trans'Oise et dans le canton de Perthe	<u>NB</u> : 2 ha de chênaies seront conservés sur 30 à 50 m autour de l'aire d'accueil de la Croix Neuve (pille 154)		/
Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)					269 500	
Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)					13 475	

Concernant les arbres remarquables se situant dans le groupe des régénération, ils sont à conserver (si possible avec quelques arbres alentours et du sous-étage en guise de protection). Il s'agit des arbres dans les parcelles (voir localisation sur carte aménagement en annexe 14) :

- un gros pin en parcelle 21 (au poteau de la Victoire), avec un gros chêne voisin en parcelle 23,
- plusieurs douglas au carrefour de la croix d'Anleu (parcelles 28 - 31 et 42)
- quelques gros chênes en pille 129, au carrefour de la Baraque de Chaalis
- 2 gros chênes en parcelle 96 (à la limite avec le peuplement résineux de la même parcelle)
- quelques gros chênes en parcelle 154 (le long de la RD 126) ainsi que la bande boisée (sur 50m de large) autour de l'aire de pique-nique de la Croix Neuve
- la lisière le long de la route départementale RD 922, en parcelle 192
- les hêtres pourpres au carrefour de l'éventail (parcelle 205)
- le Chêne des Bons Amis, en parcelle 264
- quelques gros chênes en pille 250 et 251 (en remplacement de l'Ancêtre de Perthe)
- le néflier du Jarrier (parcelle 252), ainsi qu'un néflier et le Chêne des carrières en parcelle 254
- la lisière le long du périmètre de la forêt en parcelles 254 et 259.

De plus, le traitement irrégulier à vocation paysagère sera appliqué dans les unités de gestion suivantes : 42b, 43d, 68b, 101a, 107b, 116a, 117a, 128a, 193u, 195b, 196d, 198b, 204b, 228c, 229c, 264b, 265u.

- **Principes paysagers applicables aux actions forestières (coupes et travaux)**

La prise en compte du paysage correspondant à de bonnes pratiques sylvicoles est intégrée dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service). La gestion sylvicole mise en oeuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) prend donc en compte la fonction sociale, en :

- limitant l'impact visuel des cloisonnements sylvicoles, des plantations (par rupture d'angle ou installation d'une tournière...),
- maintenant des peuplements paysagers temporaires,
- gérant de manière différenciée les lisières (le long des routes fréquentées),
- éloignant des sentiers les grillages de plantation,
- réhabilitant les sentiers de promenade, suite aux exploitations.

Cette prise en compte courante du paysage est cohérente avec les dispositions de la charte du Parc naturel régional et avec la convention cadre ONF – PNR (concertation, études préalables, mise en valeur du patrimoine culturel en forêt, intégration paysagère de la gestion sans remise en cause des fonctions économique et écologique, préservation des points de vue...).

- **Documents techniques de référence**

Concernant la prise en compte du paysage dans la gestion courante, l'illustration des actions à mener pour les coupes, les travaux, les points de vue, les carrefours, les arbres remarquables se trouve dans le guide du paysage (ONF DT Ile de France Nord Ouest 2007).

B - Ressource en eau potable

Sujet en attente de l'arrêté préfectoral AEP (alimentation en eau potable) pour le captage d'eau sur la commune de Montlognon (parcelle 235).

C – Chasse – Pêche

- **Etat des lieux**

Gibiers :

En forêt d'Ermenonville, les espèces principales chassées sont le cerf, le chevreuil, le sanglier. Il n'y a ni étangs ni cours d'eau (donc pas d'activité de pêche).

Suivi des populations de grand gibier (tableaux de bord- voir en **annexe 16**) :

Actuellement, les évolutions des populations sont suivies par espèce à partir de plusieurs indicateurs rassemblés en un document nommé "tableau de bord". Il comprend :

- * le suivi des prélèvements
- * le taux de réalisation des plans de chasse
- * le poids des jeunes animaux
- * l'indice de consommation
- * pour le cerf : l'indice nocturne d'abondance
- * pour le chevreuil : l'indice kilométrique d'abondance.

Ces indicateurs croisés aux appréciations d'abondance des animaux (avis des chasseurs, des forestiers...) et des appréciations de dégâts (aux régénérations, constatés par les forestiers et aux cultures, constatés par les agriculteurs...) permettent d'estimer la tendance de l'évolution des populations et leur sollicitation de la capacité d'accueil du milieu.

Situation par rapport à l'équilibre forêt-gibier :

L'équilibre forêt gibier, d'après la loi forestière de 2001 et confirmé par la loi sur le développement des territoires ruraux (de 2005), est exprimé par le niveau de populations permettant « la régénération des

peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire dans le territoire concerné ».

Cette définition mérite d'être complétée :

- par ce que l'on nomme d' "économiquement satisfaisant" : pour la forêt d'Ermenonville, cela se traduit par la volonté de pouvoir régénérer naturellement sans protection, y compris en cas de compléments de régénération (voire même dans les quelques plantations à venir), avec une diversité d'essences principales (notamment du Chêne, réputé appétant pour les cervidés) et secondaires (pour conserver des peuplements mélangés),
- par l'attention portée à la qualité des populations d'animaux : le niveau des populations doit être suffisant pour permettre le renouvellement et la diversité génétique des populations sans être excessif pour éviter famines et maladies,
- par la prise en compte des conséquences sur la biodiversité globale : le niveau des populations doit permettre de conserver la diversité de la flore (bulbes, racines, ...) et de la faune (amphibiens...) ainsi que le bon état des habitats (mares, itinéraires d'agraineage...).

Cet équilibre ainsi défini est sensible à :

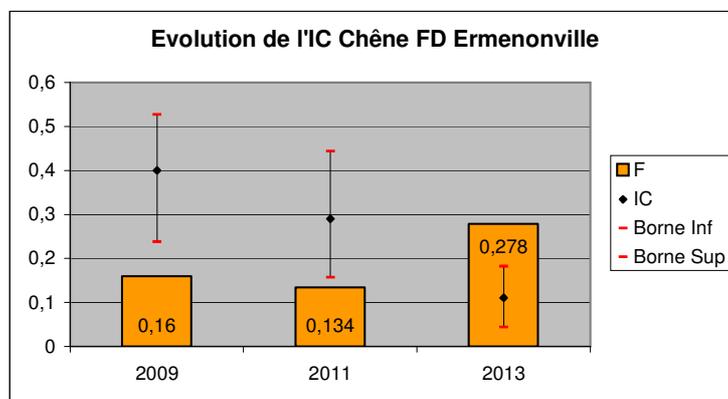
- * la surface du massif (plus large qu'Ermenonville) et à sa richesse stationnelle (ici faible)
- * la quantité de zones à disposition pour l'alimentation (parcelles en régénération non engrillagées) et aux facteurs la limitant (présence rare de ronces ou de fruits forestiers dans la partie résineuse, zone de quiétude limitée par l'accueil du public...)
- * la quantité et la qualité des peuplements refuges à disposition (y compris à l'extérieur de la forêt domaniale) et aux facteurs les limitant (dérangement)
- * l'infrastructure limitant les déplacements à l'intérieur du massif (ici surtout l'autoroute A1, mais aussi la RN 330 et dans une moindre mesure, les RD 126 et 922)
- * la qualité des corridors vers les massifs voisins à celui des Trois Forêts (notamment vers la forêt domaniale de Retz, via le Bois du Roi).

L'indice de consommation (IC), suivi depuis 2009 dans les régénérations naturelles (qui sont non engrillagées), mesure un niveau de sollicitation de la flore forestière par les cervidés. Cet indice, corrélé aux dégâts aux peuplements, diminue nettement (voir tableau ci-dessous). Cette évolution est à mettre en rapport avec :

- les prélèvements soutenus de Cerf durant les saisons 2007-2008 et 2008-2009,
- ainsi que l'augmentation des zones de gagnage (groupe de régénération en cours d'acquisition en fin d'aménagement).

	IC GLOBAL	IC CHENE	IC CHARME	IC HETRE	IC Pin Sylv
2009	78%	40%	61%	15%	21%
2011	61%	29%	40%		7%
2013	54%	11%	31%	15%	

Compte tenu de l'objectif de régénérer naturellement du chêne (en essence principale) dans cette forêt, le graphique suivant qui présente la fréquence de la présence de chêne dans les placettes confirme que la baisse de l'IC de chêne est bien significative d'un équilibre actuel forêt-gibier.



F = Fréquence de présence de l'espèce

En première approche, même si cette analyse porte sur une courte période (5 ans), en forêt d'Ermenonville, on peut donc penser que le niveau actuel des populations est compatible avec le milieu et qu'un équilibre a été assuré sur les 5 dernières années, grâce à un ajustement des plans de chasse en forêt domaniale. **Mais cet équilibre est fragile, compte tenu des foyers de populations dans les forêts voisines du reste du massif.** En effet, à l'échelle de l'UG n°20, secteur 53, la situation n'est pas du tout équilibrée pour le cerf et les populations de chevreuil augmente. Quant au sanglier, les populations sont artificiellement retenues dans les massifs voisins et malgré une réduction de celles-ci depuis 2008, **la présence à proximité de domaines peu chassés jouant un rôle de réserve rend difficile la gestion des populations à l'échelle du massif** (qui dépasse donc les limites de la forêt domaniale). Ce point est l'objet de l'attention de la fédération de chasse de l'Oise, de l'ONF et de l'Etat.

Passages faunistiques :

La forêt d'Ermenonville est un maillon essentiel de la Trame Verte de l'Oise car elle se trouve entre les massifs du Nord (via la forêt domaniale de Compiègne) et les autres forêts du massif des Trois forêts. Chacun de ces massifs ont une superficie inférieure à la surface minimale nécessaire aux populations de grands mammifères. Les passages entre massifs sont donc essentiels pour la faune (gibier mais aussi : reptiles, batraciens, insectes, invertébrés, flore...) pour permettre des échanges d'individus et de gènes. A l'heure actuelle l'existence de ces passages est encore fonctionnelle, ce qui permet de considérer les populations à l'échelle de tous ces massifs.

Pour Ermenonville, les déplacements sont fréquents entre la domaniale et les forêts privées voisines et le Domaine de Chaalis, tandis que l'autoroute A1 limite fortement le passage vers ou depuis le Domaine de Chantilly, malgré un écopont (passage souterrain entre les parcelles 86-88). Les sangliers affectionnent en effet les marais des forêts riveraines et ne reviennent en domaniale que lors de fortes gelées. La pression de chasse importante en domaniale accentue le refuge des animaux vers les zones de quiétudes limitrophes que sont devenus le Domaine privé de Vallière et le Domaine de Chaalis (de l'Institut de France). La présence à proximité de ces populations rend potentiellement l'équilibre forêt / gibier précaire en domaniale.

Concernant le schéma départemental de gestion cynégétique de l'Oise (période 2012-2018), il insiste pour la grande faune sur :

- * l'encadrement des prélèvements
- * la nécessité de suivre des indicateurs sur l'état du milieu (plus que les populations effectives)
- * les conditions précises de l'agrainage (interdit en période hivernale)
- * le développement de la recherche au sang du grand gibier blessé
- * l'éradication des animaux exogènes d'origine captive
- * la poursuite des travaux de recherche sur l'approche sanitaire des populations.

• **Principales caractéristiques des activités de chasse**

La chasse est organisée en :

- 5 lots de chasse à tir (pour le cerf, le chevreuil et le sanglier)
- 2 lots de chasse à courre (pour le cerf et le chevreuil).

En 2004, toutes les locations de chasse ont été mises en adjudication (période 12 ans) mais en 2013, les lots N°1 à 3 et 5 de chasse à tir ont été attribués à nouveau (période 2013-2016). Les recettes liées à la chasse en 2013 (année civile) sont de 213 730 € (y compris chasse à courre du massif des Trois forêts, au prorata de la surface de la forêt d'Ermenonville).

Dans un territoire difficile, la vénerie connaît des difficultés à réaliser ses attributions. Par contre, les lots à tir réalisent bien leurs attributions en cerf et chevreuil mais ont des difficultés pour le sanglier, en partie à cause du refuge des animaux en forêts voisines.

Prélèvements 2012-2013			Attributions 2012-2013	Taux de réalisation
espèce	nombre	Nb/100 ha		
Chevreuil	57	1,7	67	85 %
Cerf	36	1,1	48	75%
Sanglier	185	5,5	258	72%

Dans le cadre des nouvelles locations de chasse prévues en 2016, une évolution du mode d'attribution (location de gré à gré favorisé par rapport à l'adjudication) permettra peut-être d'intéresser les locataires à l'atteinte de l'équilibre forêt-gibier (contrat donnant des faveurs financières en fonction des bons résultats sur la réalisation des plans de chasse ou autres indicateurs).

- **Programme d'actions Chasse**

Pour les 20 ans à venir, un programme d'actions est à ajuster selon l'évolution des indicateurs. Le tableau ci-dessous précise par gibier les objectifs visés (qualitatifs) et les niveaux visés des indicateurs (valables au moins dans un premier temps car ils seront à affiner avec l'amélioration des données suivies). L'indice de consommation est l'outil de suivi le plus pertinent pour évaluer l'équilibre.

Espèce	Objectif de l'équilibre faune/flore	Indicateur pour cet objectif	Indicateur du niveau de population	Objectif visé pour l'Indice de consommation
Cerf	Régénérer naturellement sans protection (y compris en cas de compléments de régénération) et réussir les plantations le plus souvent sans protection	Moyenne des réalisations sur 5 ans < 1 / 100 ha (soit entre 30 et 35 cerfs) et niveau de population jugée stable	INA moyen < 100 cervidés vus en situation stable sur 3 valeurs minimum	IC < 60%
Chevreuil		Moyenne des réalisations sur 5 ans < 1,5 / 100 ha (soit 50 chevreuils) et niveau de population jugée stable	Données encore insuffisantes - un lka moyen < 0,5 en situation stable sur 3 valeurs minimum semble compatible avec l'objectif (indicateur à remettre en place)	IC < 60%
Sanglier	Population permettant de : - laisser assez de glands pour régénérer naturellement les chênaies - limiter les perturbations environnementales (biodiversité), sans artificialisation du milieu - limiter les dégâts aux cultures à un niveau accepté	Moyenne des réalisations sur 3 ans < 3 / 100 ha (soit 100) et niveau de population stable	Dégâts agricoles sur l'UG principale (UG 20 secteur 53) < objectifs du schéma cynégétique de l'Oise, soit actuellement 20 ha et 23 000 €, (selon schéma 2012-2018)	Non concerné

Toute action est à réaliser en partenariat avec les acteurs de territoire concernés (administrations, fédérations de chasseurs, forêts privées, Institut de France...).

Les actions prévues à minima sont :

- * le suivi régulier et précis des indicateurs,
- * l'ajustement des demandes de plans de chasse en fonction de ces indicateurs,
- * l'installation et le suivi d'enclos témoins selon les directives nationales (NB : il en existe déjà en parcelles 3, 73, 78 et 251, qui illustrent bien la différence de végétation entre l'enclos et l'extérieur),
- * l'engagement des locataires à réaliser leurs attributions.

D - Richesses culturelles

• Etat des lieux

En plus d'un pavillon au carrefour de la Baraque de Chaalis, la forêt domaniale d'Ermenonville possède plusieurs richesses résumées ci-dessous.

Richesses culturelles	Description succincte Statut de protection	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
37 poteaux	Eléments du paysage forestier, avec des planchettes indiquant le nom des routes et leurs destinations.	Cf. pré-étude	-A préserver de l'accrochage par des grumiers. - A entretenir régulièrement (en lien avec association)
stèle commémorative de la catastrophe aérienne de 1974	Stèle en béton avec alignements d'arbres, en concession avec association des familles des victimes	Pile 144	- Rien
Puit en pierre	Puit en pierre	Pile 91	- A préserver lors de l'exploitation de la pile
La Croix Marchand	Croix en pierre	Piles 243-244-265	- A préserver de l'accrochage par des grumiers.
Chemin de la vallée Saint-Barthélémy	Routes pavées probablement du XVIIIe s. apparaît sur la "Carte de la Forest d'Ermenonville", (1743).	Piles 47-148 (début) à sud 170 (fin)	- Eviter le passage de grumiers trop chargés
Route du Prince		Piles 96-129 (début) à 89-136 (fin)	
Bornes	Près de 300 bornes gravées en grès ou en calcaire	périmètre	A préserver lors des exploitations
Sites archéologiques	17 sites sur 13 parcelles recensés par le Service Régional d'Archéologie de Picardie (période gallo-romaine, principalement)	Non diffusable	A préserver lors des exploitations

• Programme d'actions Richesses culturelles

En collaboration avec les partenaires usuels, il serait souhaitable de :

- poursuivre l'entretien des poteaux de carrefours
- veiller au respect de ce patrimoine lors des exploitations
- ne pas découvrir le matériel enfoui (ainsi protégé par la couche de sol)
- ne pas diffuser la localisation des sites archéologiques pour les préserver des pillages.

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Rien à signaler.

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts

• Etat des lieux

La forêt domaniale d'Ermenonville est l'une des rares forêts de Picardie à être sensible aux incendies, du fait de :

- les sols, souvent sableux, très vite secs,
- la présence abondante de fougère aigle, de callune et de bruyère

- la présence de peuplements résineux sur la moitié de la forêt
- la fréquentation du public, qui peut avoir des comportements imprudents.

Dans le passé, l'incendie de mai-juin 1940 provoqué par les bombardements aériens détruisit 800 hectares de pins. Jusqu'en 1960, les incendies ravageaient une vingtaine d'hectares chaque année. Entre 1961 et 1976, 24 feux détruisirent une trentaine d'hectares. En 1982, 92 ha furent incendiés, en 1986, 11 ha et en 1990, 63 ha. Ce sont les mois d'avril à juin qui sont les plus risqués.

C'est pourquoi, il existe des pare-feux feuillus autour des plantations résineuses des parcelles : 130-131-132-141-142 et 19 ainsi que des bandes feuillues (conservées, puis exploitées au fil du temps) dans des plantations résineuses (parcelles 197-198 et 204). Ces techniques expérimentées ne seront pas reproduites, ni maintenues à long terme.

- **Plan d'actions pour la défense des forêts contre les incendies**

Compte tenu des risques, il convient de :

- * pratiquer une surveillance des peuplements à risque, surtout entre avril et juin,
- * entretenir les layons entre et à l'intérieur de ces peuplements,
- * communiquer au grand public sur les comportements à risque et sur sa participation à la surveillance
- * faciliter l'accessibilité rapide des véhicules de lutte contre l'incendie (entretien du réseau de route et création de nouvelles routes, voir paragraphe 2.5.2-C).

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

L'ensemble des éléments concernant la gestion de la faune a été traité au § 2.5.4 – C.

Pour mémoire, les régénérations naturelles (y compris en cas de compléments de régénération) devraient pouvoir être réalisées sans protection (comme sur les 15 dernières années), dans le respect de la diversité de la flore générale de la forêt. Et les quelques plantations prévues sur les 20 ans à venir devraient être réussies le plus souvent sans protection. Ainsi un programme d'actions (ajustement des plans de chasse, incitation à leur réalisation, diffusion des résultats des indicateurs auprès des partenaires...) est à réactualiser tous les 5 à 10 ans pour maintenir l'équilibre forêt-gibier.

C – Crises sanitaires

- **Etat actuel**

Il n'y a pas de "crise sanitaire" pour le moment en forêt domaniale d'Ermenonville mais une nette dégradation de l'état sanitaire des chênaies. En 2013, 39 % des peuplements dominés par le chêne sessile ou le chêne pédonculé présentaient des signes de faiblesse du point de vue sanitaire. Comme ces peuplements, issus de taillis sous futaie, sont composés de réserves d'âge varié, cela peut rester stable s'il y a peu de sujets dégradés et que le reste du peuplement continue sa croissance. Mais cela peut aussi être le signe d'un renouvellement nécessaire à faire avant la perte de la capacité de régénération naturelle de ces chênaies. Dans l'incertitude, une surveillance est à mettre en place.

- **Documents de référence**

Le guide de gestion des forêts en crise sanitaire (ONF, X. Gauquelin 2011) précise les règles à suivre (sur le plan organisationnel et technique) en cas de crise avérée. Il est le fruit de l'expérience mutualisée forêts privées/publiques au travers des dernières crises vécues dans diverses forêts de France. A partir de 10 % de récolte en produits accidentels, il est conseillé d'accroître la vigilance courante.

D - Tassement des sols

Le sol de la forêt est une ressource naturelle à préserver, sensible aux pratiques forestières. Le tassement des sols par le passage d'engins a pour conséquences de :

- * diminuer la macroporosité du sol, sa capacité de drainage
- * d'où : stagnation de l'eau, milieu qui devient asphyxiant

- * les racines poussent plus difficilement, sont asphyxiées ou abîmées.
- * la stabilité et l'état sanitaire des peuplements peuvent se dégrader.

En effet, selon leurs textures, les sols peuvent être sensibles (voir guide PROSOL):

* en tout temps (sols à engorgement permanent) : principalement en parcelle 185 (voir zone bleue sur la carte des stations en annexe 5b, correspond aux gley, DRA0)

* seulement si le sol est humide (sols limoneux et argileux) : voir zone verte sur la carte des stations, correspondant à la DRA5, sur sols limoneux, soit 1 191 ha à surveiller (36% de la forêt)

* pratiquement pas sensibles (sols très caillouteux) : il n'y en a presque pas, hormis des poches d'argiles à silex ou des affleurements gréseux.

En dehors, il reste tous les sols sableux d'Ermenonville (soit 64%) qui ne présentent donc pas de risque de dégradation sérieuse, puisque sur ce type de sols, les dégradations sont superficielles et les chemins d'exploitation peuvent facilement être remis en état, une fois le sol détrempe.

Comme la gestion forestière doit permettre de conserver les propriétés physiques et chimiques actuelles des sols, plusieurs mesures sont recommandées (voir note de service NDS-09-T-297 du 10/06/09 et note de l'agence Picardie "**Protection des sols - Conduite à tenir**", référence : 8510-09-DIA-SAM-02) :

- * vérifier l'adaptation du réseau de cloisonnements ;
- * maîtriser les périodes d'exploitation (d'autant plus que le sol est sensible) ;
- * maîtriser les cheminements des engins (canaliser les passages aux seuls cloisonnements)
- * signaler les zones particulières à ne pas franchir avec un engin...

Ce diagnostic général de la forêt devra donc être affiné par un diagnostic, préalable à chaque coupe pour définir ces périodes d'exploitation possibles (à faire mentionner dans les clauses particulières) et vérifier que l'implantation des cloisonnements est optimale.

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

La forêt d'Ermenonville, en tant que forêt domaniale est certifiée PEFC.

B – Communication

Avec le PNR, les communes du territoire, le département de l'Oise, des actions de sensibilisation du grand public, des scolaires et des acteurs locaux à la gestion forestière (dans ces 3 fonctions : économique, écologique et sociale) doivent continuer à être un enjeu important pour assurer :

- une bonne compréhension du plan de circulation, des zones de stationnement et d'accueil du public,
- l'information sur les lieux historiques et les circuits de randonnées proposés,
- le respect des zones sensibles, d'intérêt écologique et des espèces protégées,
- la nécessité des coupes pour l'entretien de la forêt (pour la maintenir stable, en bonne santé, capable de se renouveler naturellement) et l'alimentation de la filière bois (production d'essences à usage noble : sciages, merrains, menuiseries...),
- une attention particulière à l'information et la concertation avec les élus des collectivités d'assiette en amont des principaux actes de gestion, pour maintenir le lien renoué avec eux à l'occasion de la révision de l'aménagement.

C – Peuplements classés

- **Pour le Chêne sessile**

Il existe peu de peuplements classés de chêne sessile en Picardie (QPE 102.004). En forêt d'Ermenonville, il y en a un dans la parcelle 76, qu'il convient de suivre et d'en maximiser la récolte.

- **Pour le Pin Maritime**

Il n'y a pas de peuplement classé en Pin Maritime en forêt d'Ermenonville mais les individus dominant sur une vingtaine d'hectares (parcelles 109, 123, 144) et simplement présents en mélange (parcelles 28, 81, 111, 130, 142) sont à suivre, car en tant que sujets résistants aux gelées locales, ils peuvent être un jour intéressants pour produire des plants adaptés au nord de la France, dans le cadre des changements climatiques. Il convient donc de maintenir cette essence en forêt d'Ermenonville.

2.5.8 Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB

Les deux sites Natura 2000 (SIC et ZPS) font l'objet d'un DOCOB commun, approuvé par arrêté du 2 mars 2013. Le DOCOB définit 4 objectifs pour les milieux forestiers :

1* préserver et restaurer un réseau de landes et d'habitats associés fonctionnel

2* favoriser un réseau de vieux bois

3* obtenir un bon équilibre agro-sylvo-cynégétique

4* préserver les autres habitats forestiers et espèces d'intérêt patrimonial (mares, pelouses calcicoles, chênaies pédonculées à Molinie, boulaies tourbeuses).

Le tableau ci-après résume l'impact des décisions d'aménagement sur les 20 ans à venir.

Document

ONE

Objectif de développement durable	Niveau de priorité	Habitat / espèce concernée	Décision de l'aménagement pouvant engendrer une incidence	Effets attendus sur l'état de conservation des habitats et habitats d'espèces et nature du bilan
Préserver et restaurer un réseau de landes et d'habitats associés fonctionnel	Elevé	Engoulevent d'Europe 2330 3110 4010 4030 5130 6230	Enjeu reconnu donnant lieu : - à un projet de RBD; - au classement de sites d'intérêt écologique à gestion dédiée; - à l'ouverture de corridors herbacés.	Augmentation des surfaces de landes ouvertes et fonctionnelles, reconnexion des sites => Effet positif
Favoriser un réseau de vieux bois	Elevé	Pic noir Pic mar Murin de Bechstein 9120 9130 9190 91D0 91E0	Groupe de Régénération qui réduit la proportion globale de vieux chênes (voir détail évolution des gros bois en annexe 14) Mise en place d'une trame de vieux bois (ILS, ILV, RB, arbres bio, bois mort...) en recherchant les continuités inter-massif et étalement spatio-temporel des coupes de régénération Maintien sur pied d'arbres bio dans les régénérations Mélange favorisé des essences	Voir analyse détaillée en <u>annexe 10</u> Chêne : Diminution quantitative des surfaces de vieux chênes, mais amélioration qualitative des peuplements favorables restant Résineux : Forte augmentation des stades matures => Effet négatif négligeable L'ONF participera au suivi des populations de Pic Mar à mener à l'échelle de la ZPS
Obtenir un bon équilibre agro-sylvo-cynégétique	Elevé	Triton crêté Pic noir Pic mar Murin de Bechstein 3150 9120 9130 9190 91E0	Plan d'action pour le maintien de l'équilibre forêt / gibier Bilan périodique et suivi des indicateurs de consommation	Equilibre forêt / gibier => Effet positif
Préserver les autres habitats forestiers et espèces d'intérêt patrimonial	Moyen	Triton crêté 3150 6230 9190 91D0 6430	Classement de sites d'intérêt écologique à gestion dédiée Plan de gestion des mares du massif	Amélioration de l'état de conservation des habitats/espèces concernés => Effet positif
Bilan général	L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000			non
	L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB			oui

De plus, le DOCOB prévoit 2 objectifs transversaux pour :

* le suivi des habitats et des espèces du site (suivi de population, inventaire, ...)

* la communication (plaquette Natura 2000, site internet du PNR).

L'ONF participera à ces objectifs en partenariat avec le PNR et les experts écologues investis sur le massif d'Ermenonville.

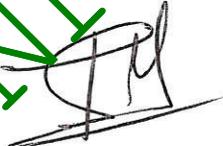
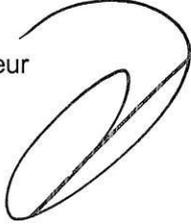
2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par les articles L. 122-7 (§ 2°) et L. 122-8 du code forestier

Le tableau ci-dessous résume l'impact des décisions d'aménagement, en fonction des différentes réglementations de protection paysagère.

Réglementation concernée	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	Précautions spécifiques prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
Site classé : "Massif des Trois Forêts"	Gestion durable qui assure l'objectif de pérennité du patrimoine naturel et paysager	Atténuer les évolutions paysagères, liées aux coupes de régénération	Positif
Site inscrit : "Vallée de la Nonette", s'étendant sur environ 50000 ha (49 communes)	Gestion durable qui assure l'objectif de protection du patrimoine naturel et historique de la région de Senlis	Préservation du petit patrimoine présent en forêt	Positif
<u>Monuments historiques classés :</u> - Parc Jean Jacques Rousseau (commune d'Ermenonville)	Conservation du paysage boisé environnant	Aucune	Neutre
<u>Monuments historiques inscrits :</u> - Pavillon de l'Anguillière (commune de Senlis)	Conservation du paysage boisé environnant	Aucune	Neutre
- Ermitage JJ Rousseau (commune d'Ermenonville)	Idem Parc JJ Rousseau : Conservation du paysage boisé environnant	Aucune	Neutre

Voir les périmètres des monuments historiques en annexe 4.

Signatures et mention des consultations réglementaires

	<i>date</i>	<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
Document			
Rédigé le :	21/02/2014	par : Eva SIMON, Responsable Aménagement de Picardie	
Vérifié le :	25/02/ 2014	par : Brigitte PILARD-LANDEAU, Directrice Forêt de l'Île de France – Nord Ouest	
Proposé le :	25/07/2014	par : Jean-Luc DUNOYER, Directeur territorial de l'Île de France – Nord Ouest	

- **Date de consultation des communes de situation** : réunions avec chaque commune courant septembre 2013

- **Bilan de la consultation des communes, résumant les questions et remarques des élus et les réponses apportées** : voir annexe 17.

NB : De plus, d'autres présentations ont eu lieu :

- au PNR le 17/12/2013 (voir compte rendu en annexe 17)
- à la DDT et à la DREAL le 18/12/2013
- aux adjudicataires de chasse le 10/01/2014
- aux administrations le 18/02/2014 (voir feuille d'émargement en annexe 17)
- aux commissions forêt et biodiversité du PNR, le 24/02/2014.

Consultation de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites : 26 juin 2014

ANNEXES

- *Annexe 1 : carte de situation de la forêt*
- *Annexe 2 : liste des parcelles cadastrales*
- *Annexe 3 : carte du parcellaire et surfaces par parcelle forestière*
- *Annexe 4 : carte des différents zonages à prendre en compte*
- *Annexe 5a : carte pédologique (aménagement de 1978) et relevés réalisés*
- *Annexe 5b : carte indicative des stations forestières*
- *Annexe 6 : extrait de la base de données de description des peuplements*
- *Annexe 7 : cartes des peuplements forestiers
(7a : essence dominante - 7b : diamètre - 7c : surface terrière)*
- *Annexe 8a : bilan des récoltes passées (2000-2013)*
- *Annexe 8b : bilan financier (2006-2012)*
- *Annexe 9 : carte de la desserte existante et des projets à créer*
- *Annexe 10 : extraits du DOCOB et analyse d'incidence extraite de l'étude environnementale**
- *Annexe 11a : évolution des gros bois dans les 20 ans à venir*
- *Annexe 11b : carte de création/restauration des corridors*
- *Annexe 12a : recommandations de l'étude paysagère**
- *Annexe 12b : carte d'accueil du public*
- *Annexe 13 : carte indicative des essences objectifs*
- *Annexe 14 : carte d'aménagement*
- *Annexe 15 : programme des coupes par unité de gestion*
- *Annexe 16 : tableaux de bord Chasse (Cerf, Chevreuil, Sanglier)*
- *Annexe 17 : bilan de la consultation*

* préalables à la révision des aménagements de la forêt domaniale d'Ermenonville et de la forêt du Domaine de Chaalis (Institut de France).

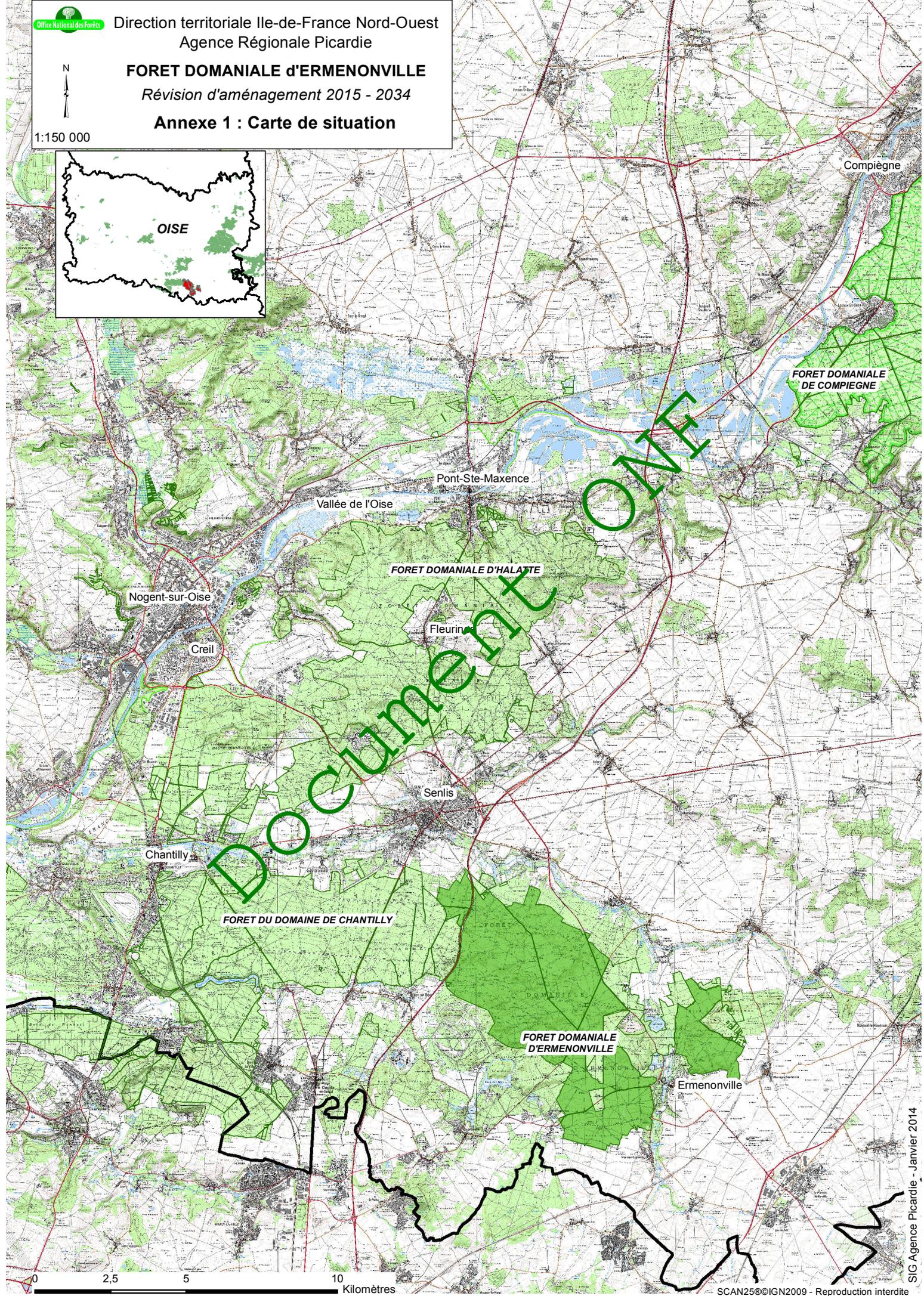
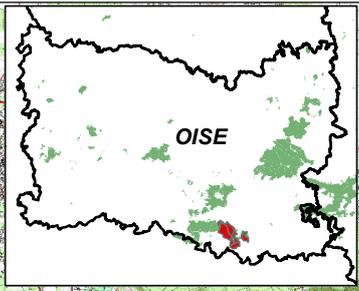
FORET DOMANIALE d'ERMENONVILLE

Révision d'aménagement 2015 - 2034

Annexe 1 : Carte de situation



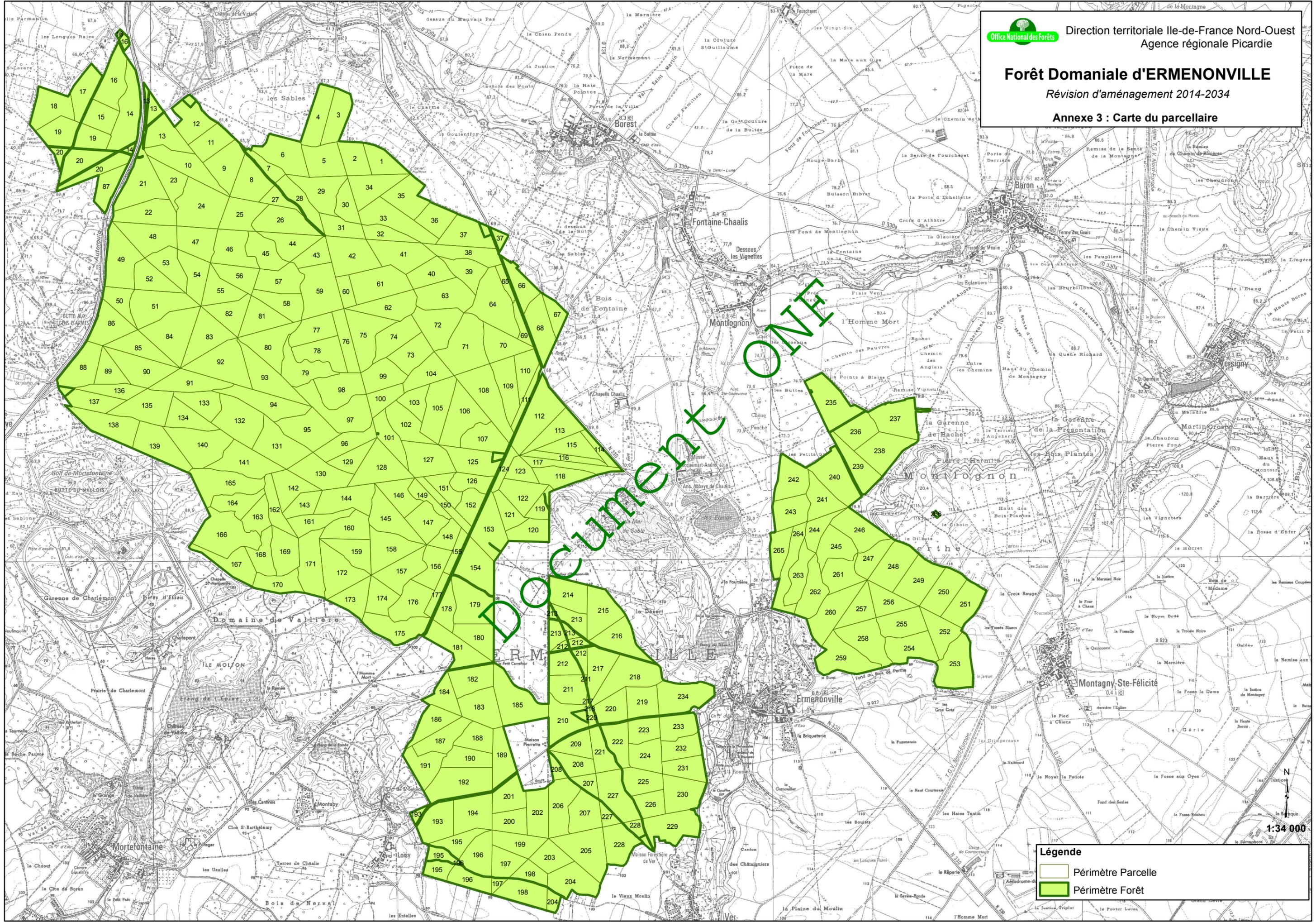
1:150 000



Forêt Domaniale d'ERMENONVILLE

Révision d'aménagement 2014-2034

Annexe 3 : Carte du parcellaire



1:34 000

Légende

- Périimètre Parcelle
- Périimètre Forêt

Annexe 3

Parcelle	Surface (ha)
1	9,17
2	9,60
3	11,44
4	12,81
5	13,45
6	15,72
7	5,08
8	13,55
9	13,52
10	15,19
11	10,19
12	12,09
13	16,14
14	19,42
15	9,12
16	15,68
17	10,68
18	13,26
19	18,51
20	21,33
21	18,91
22	14,33
23	9,49
24	21,94
25	12,36
26	15,47
27	4,88
28	9,49
29	14,66
30	7,78
31	8,45
32	6,99
33	17,23
34	13,14
35	13,25
36	9,34
37	15,62

Parcelle	Surface (ha)
38	11,18
39	9,45
40	10,10
41	16,41
42	17,66
43	7,70
44	10,67
45	11,03
46	14,28
47	12,30
48	15,47
49	18,56
50	7,74
51	18,33
52	10,65
53	10,40
54	11,39
55	10,39
56	9,54
57	12,64
58	10,65
59	20,45
60	4,78
61	18,43
62	13,31
63	16,78
64	21,84
65	2,99
66	9,06
67	5,69
68	14,22
69	4,00
70	12,36
71	22,28
72	15,68
73	11,29
74	12,74

Parcelle	Surface (ha)
75	17,19
76	9,13
77	11,63
78	13,04
79	13,48
80	15,18
81	12,32
82	10,79
83	15,57
84	21,08
85	11,49
86	13,23
87	8,67
88	14,12
89	8,03
90	15,90
91	13,22
92	20,18
93	16,92
94	16,16
95	16,84
96	11,21
97	20,17
98	14,60
99	11,66
100	7,40
101	13,32
102	11,94
103	7,18
104	11,04
105	16,01
106	18,04
107	12,07
108	20,15
109	12,95
110	8,95
111	4,46

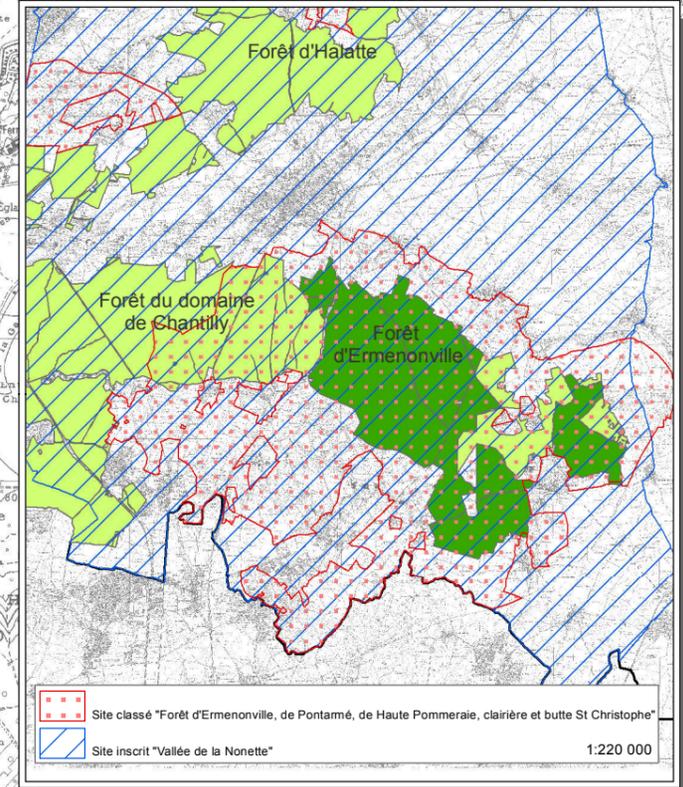
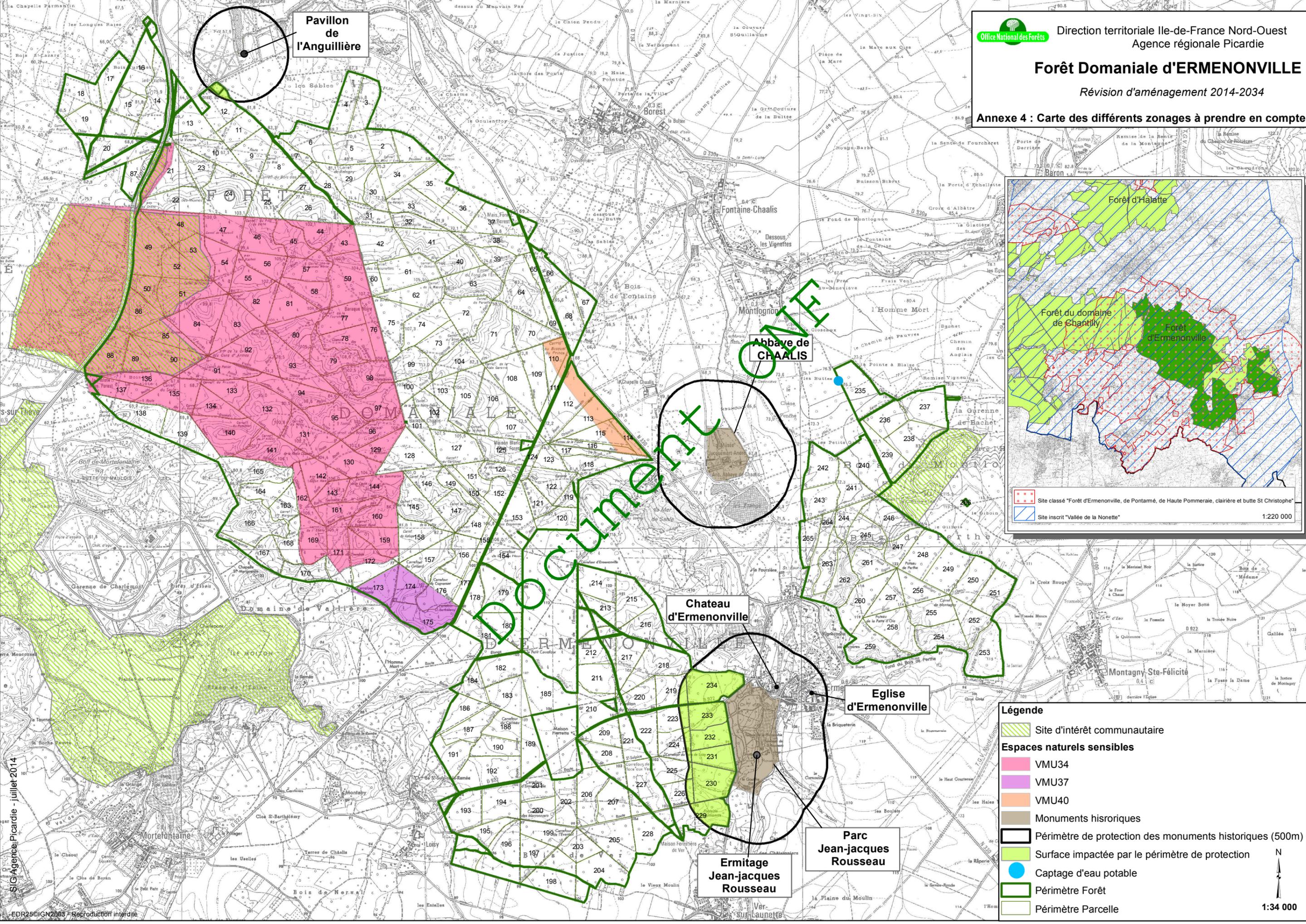
Parcelle	Surface (ha)
112	20,22
113	11,34
114	3,81
115	9,89
116	5,84
117	8,03
118	9,93
119	5,21
120	9,25
121	7,12
122	11,52
123	6,20
124	4,28
125	13,07
126	7,46
127	15,74
128	17,32
129	7,82
130	14,72
131	17,22
132	13,27
133	10,19
134	10,43
135	16,48
136	7,73
137	9,75
138	15,86
139	16,58
140	19,95
141	16,73
142	10,91
143	7,30
144	15,54
145	14,98
146	10,37
147	11,26
148	6,40

Parcelle	Surface (ha)
149	5,50
150	6,21
151	7,05
152	7,64
153	16,05
154	15,78
155	4,39
156	10,29
157	13,54
158	15,16
159	10,67
160	11,63
161	9,29
162	8,22
163	7,99
164	9,54
165	18,28
166	22,35
167	12,06
168	8,93
169	12,33
170	9,12
171	16,13
172	16,16
173	10,23
174	9,31
175	14,85
176	13,30
177	4,34
178	7,41
179	17,36
180	11,01
181	14,32
182	12,25
183	14,12
184	8,54
185	20,39

Parcelle	Surface (ha)
186	10,35
187	11,50
188	9,42
189	11,29
190	9,82
191	10,99
192	20,28
193	15,22
194	15,20
195	16,77
196	20,37
197	10,26
198	18,37
199	10,50
200	8,59
201	10,55
202	11,82
203	9,26
204	17,08
205	19,26
206	14,83
207	16,95
208	10,93
209	8,70
210	13,71
211	11,70
212	13,93
213	13,65
214	12,45
215	14,54
216	13,85
217	12,03
218	19,07
219	10,78
220	11,37
221	8,87
222	10,03

Parcelle	Surface (ha)
223	8,43
224	10,63
225	10,33
226	7,74
227	18,79
228	15,15
229	16,57
230	14,27
231	9,50
232	9,21
233	9,99
234	16,97
235	17,96
236	10,85
237	16,31
238	15,62
239	11,66
240	17,28
241	11,26
242	12,73
243	11,56
244	7,20
245	11,94
246	14,34
247	8,57
248	15,24
249	15,32
250	13,00
251	12,65
252	10,98
253	17,38
254	14,08
255	12,64
256	9,81
257	9,80
258	16,30
259	17,03

Parcelle	Surface (ha)
260	16,30
261	11,69
262	12,63
263	10,27
264	11,99
265	8,72
266	0,28



Légende

-  Site d'intérêt communautaire
- Espaces naturels sensibles**
-  VMU34
-  VMU37
-  VMU40
-  Monuments historiques
-  Périmètre de protection des monuments historiques (500m)
-  Surface impactée par le périmètre de protection
-  Captage d'eau potable
-  Périmètre Forêt
-  Périmètre Parcelle


 1:34 000

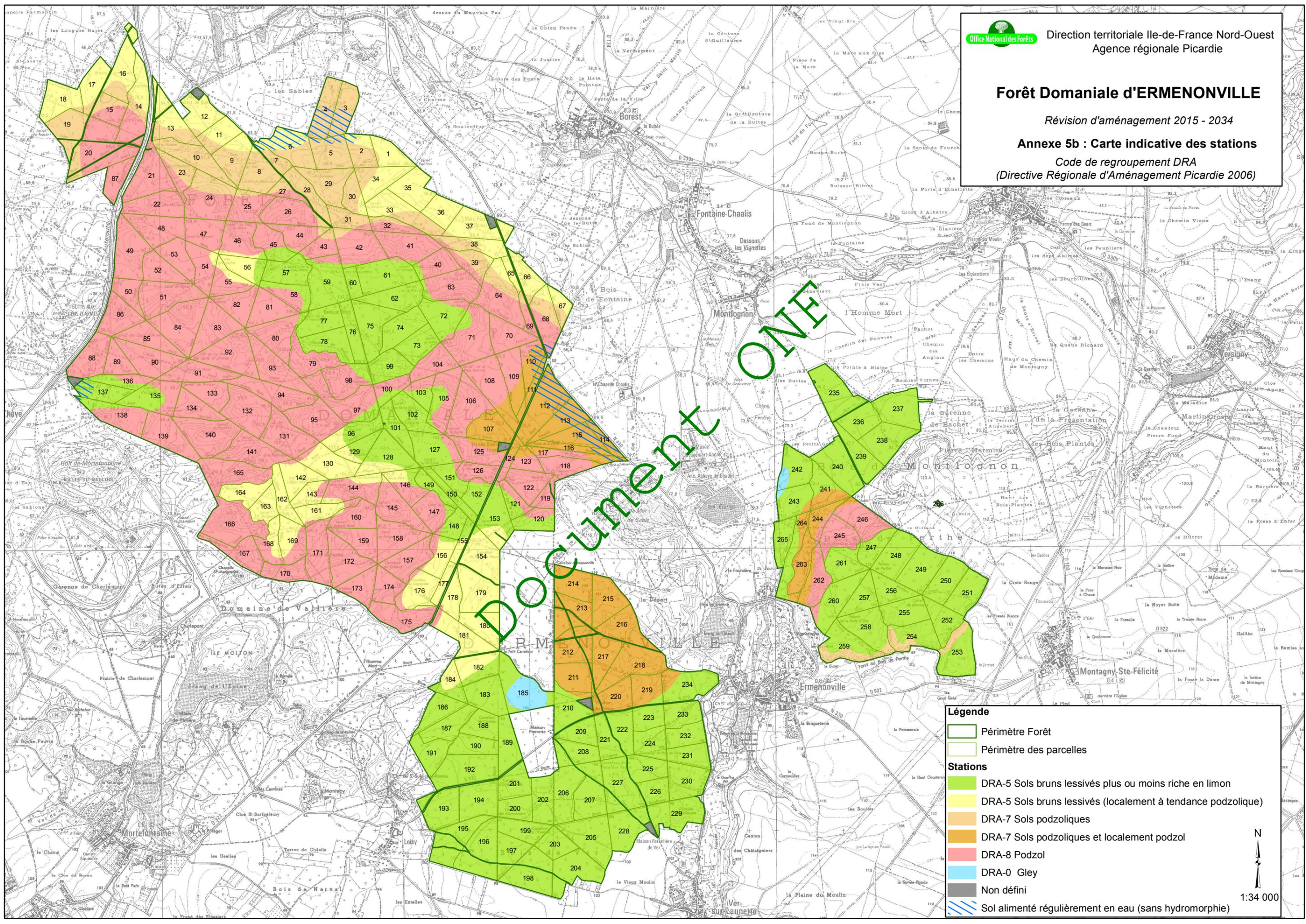


Forêt Domaniale d'ERMENONVILLE

Révision d'aménagement 2015 - 2034

Annexe 5b : Carte indicative des stations

Code de regroupement DRA
(Directive Régionale d'Aménagement Picardie 2006)



Légende

- Périètre Forêt
- Périètre des parcelles

Stations

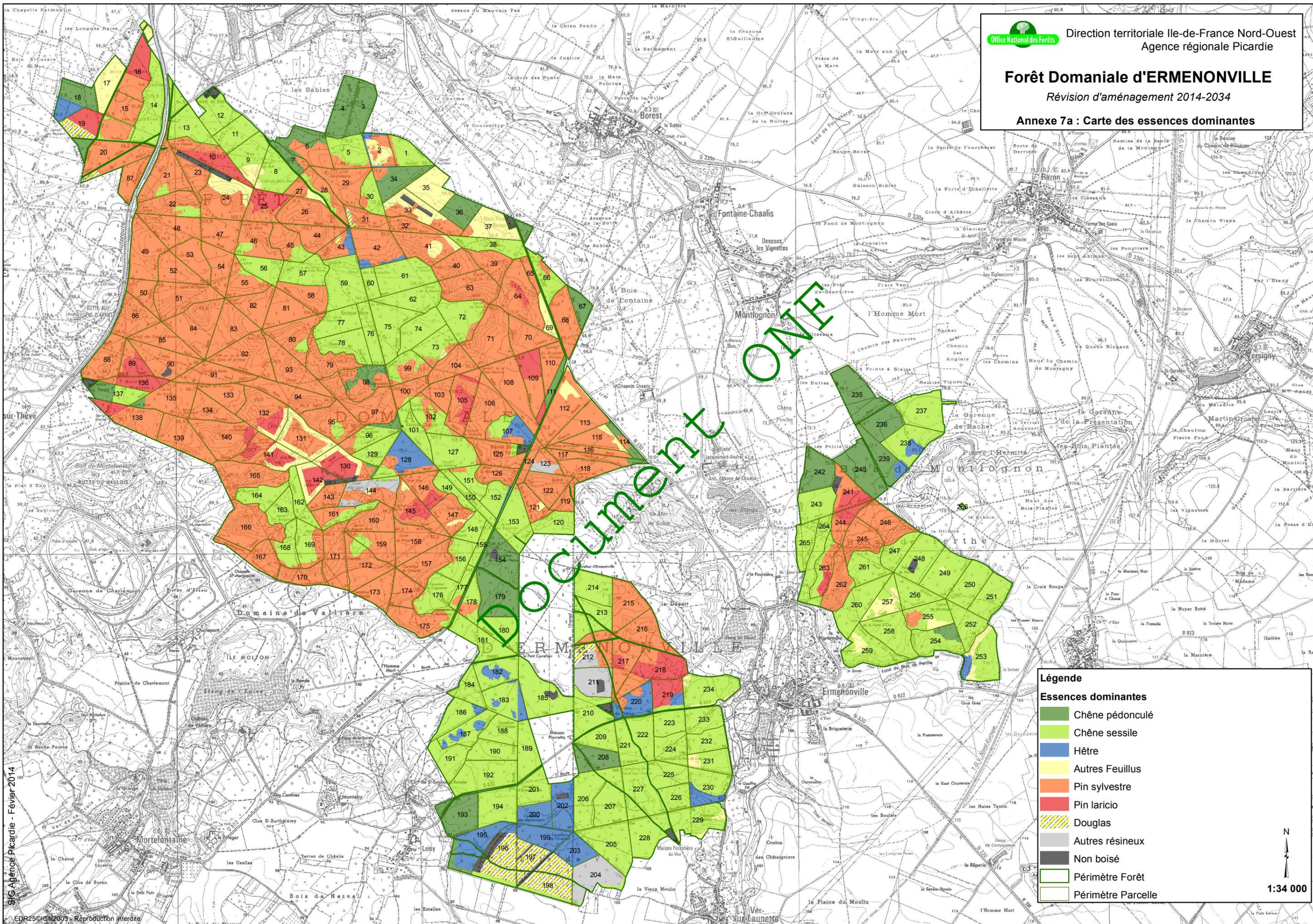
- DRA-5 Sols bruns lessivés plus ou moins riche en limon
- DRA-5 Sols bruns lessivés (localement à tendance podzolique)
- DRA-7 Sols podzoliques
- DRA-7 Sols podzoliques et localement podzol
- DRA-8 Podzol
- DRA-0 Gley
- Non défini
- Sol alimenté régulièrement en eau (sans hydromorphie)

N
1:34 000

Forêt Domaniale d'ERMENONVILLE

Révision d'aménagement 2014-2034

Annexe 7a : Carte des essences dominantes



Légende

Essences dominantes

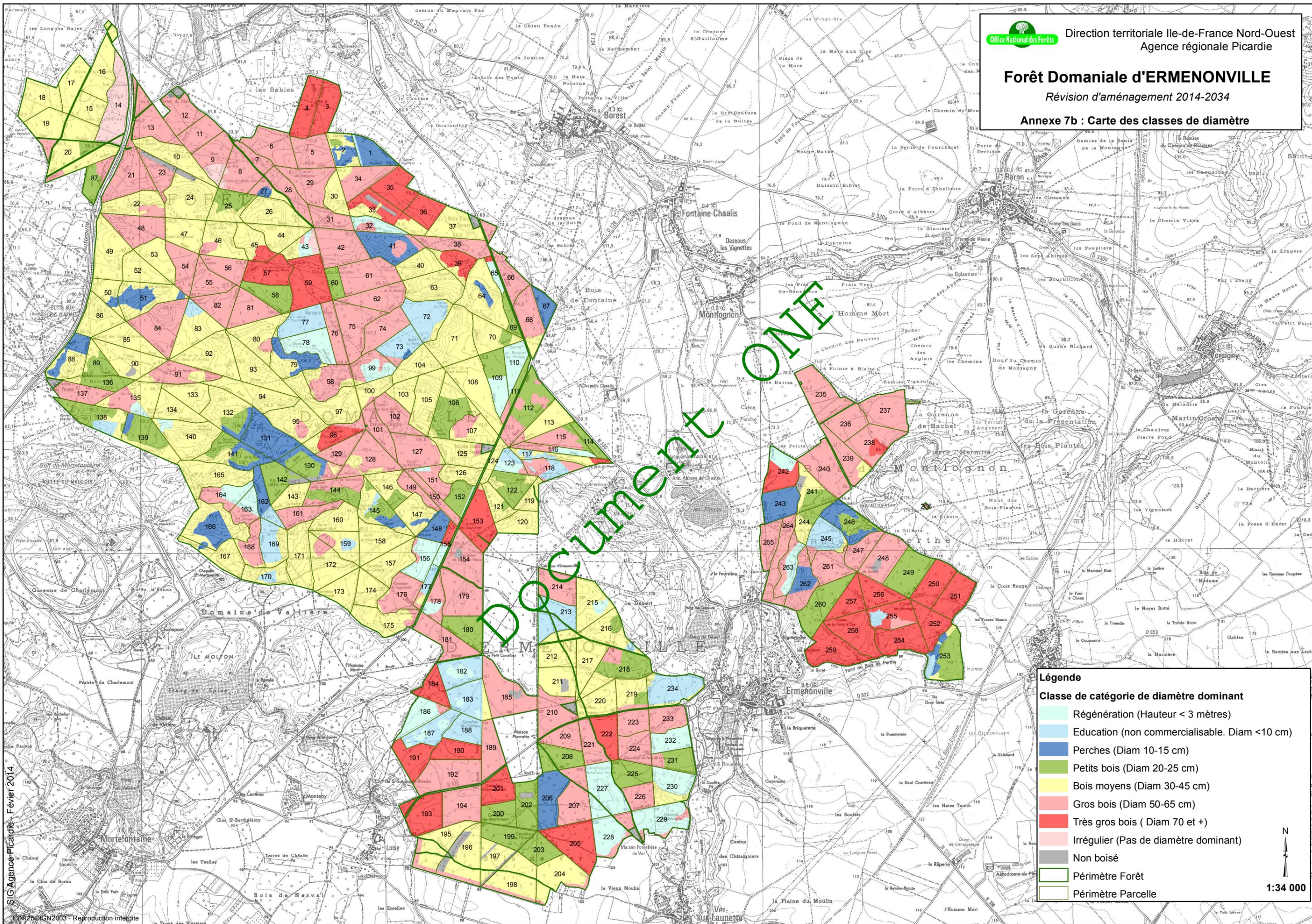
- Chêne pédonculé
- Chêne sessile
- Hêtre
- Autres Feuillus
- Pin sylvestre
- Pin laricio
- Douglas
- Autres résineux
- Non boisé
- Périmètre Forêt
- Périmètre Parcelle



Forêt Domaniale d'ERMENONVILLE

Révision d'aménagement 2014-2034

Annexe 7b : Carte des classes de diamètre



Légende

Classe de catégorie de diamètre dominant

- Régénération (Hauteur < 3 mètres)
- Education (non commercialisable. Diam <10 cm)
- Perches (Diam 10-15 cm)
- Petits bois (Diam 20-25 cm)
- Bois moyens (Diam 30-45 cm)
- Gros bois (Diam 50-65 cm)
- Très gros bois (Diam 70 et +)
- Irrégulier (Pas de diamètre dominant)
- Non boisé
- Périmètre Forêt
- Périmètre Parcelle

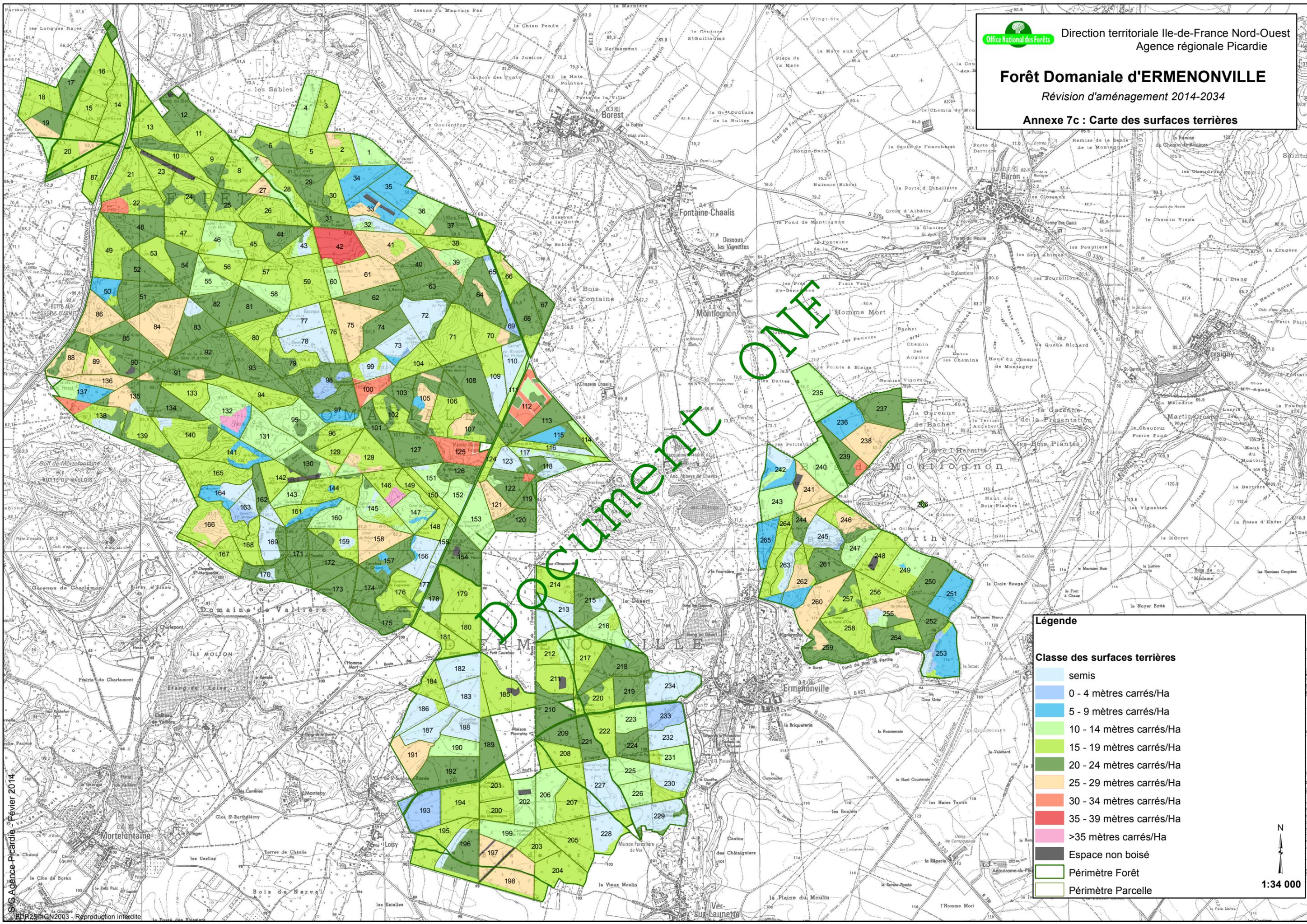


1:34 000

Forêt Domaniale d'ERMENONVILLE

Révision d'aménagement 2014-2034

Annexe 7c : Carte des surfaces terrières



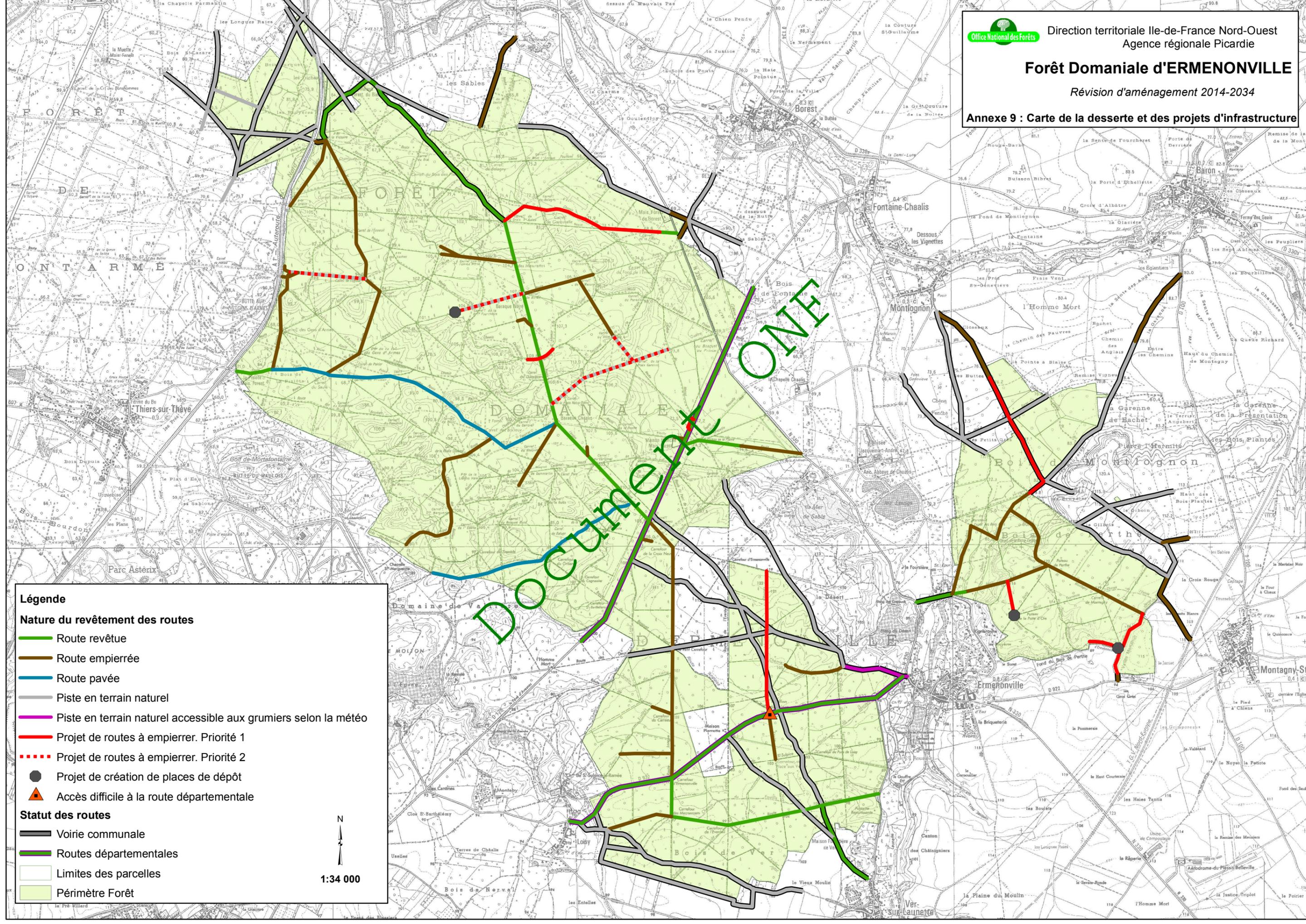
Légende

Classe des surfaces terrières

- semis
- 0 - 4 mètres carrés/Ha
- 5 - 9 mètres carrés/Ha
- 10 - 14 mètres carrés/Ha
- 15 - 19 mètres carrés/Ha
- 20 - 24 mètres carrés/Ha
- 25 - 29 mètres carrés/Ha
- 30 - 34 mètres carrés/Ha
- 35 - 39 mètres carrés/Ha
- >35 mètres carrés/Ha
- Espace non boisé
- Périmètre Forêt
- Périmètre Parcelle



1:34 000



Légende

Nature du revêtement des routes

-  Route revêtue
-  Route empierrée
-  Route pavée
-  Piste en terrain naturel
-  Piste en terrain naturel accessible aux grumiers selon la météo
-  Projet de routes à empierrer. Priorité 1
-  Projet de routes à empierrer. Priorité 2
-  Projet de création de places de dépôt
-  Accès difficile à la route départementale

Statut des routes

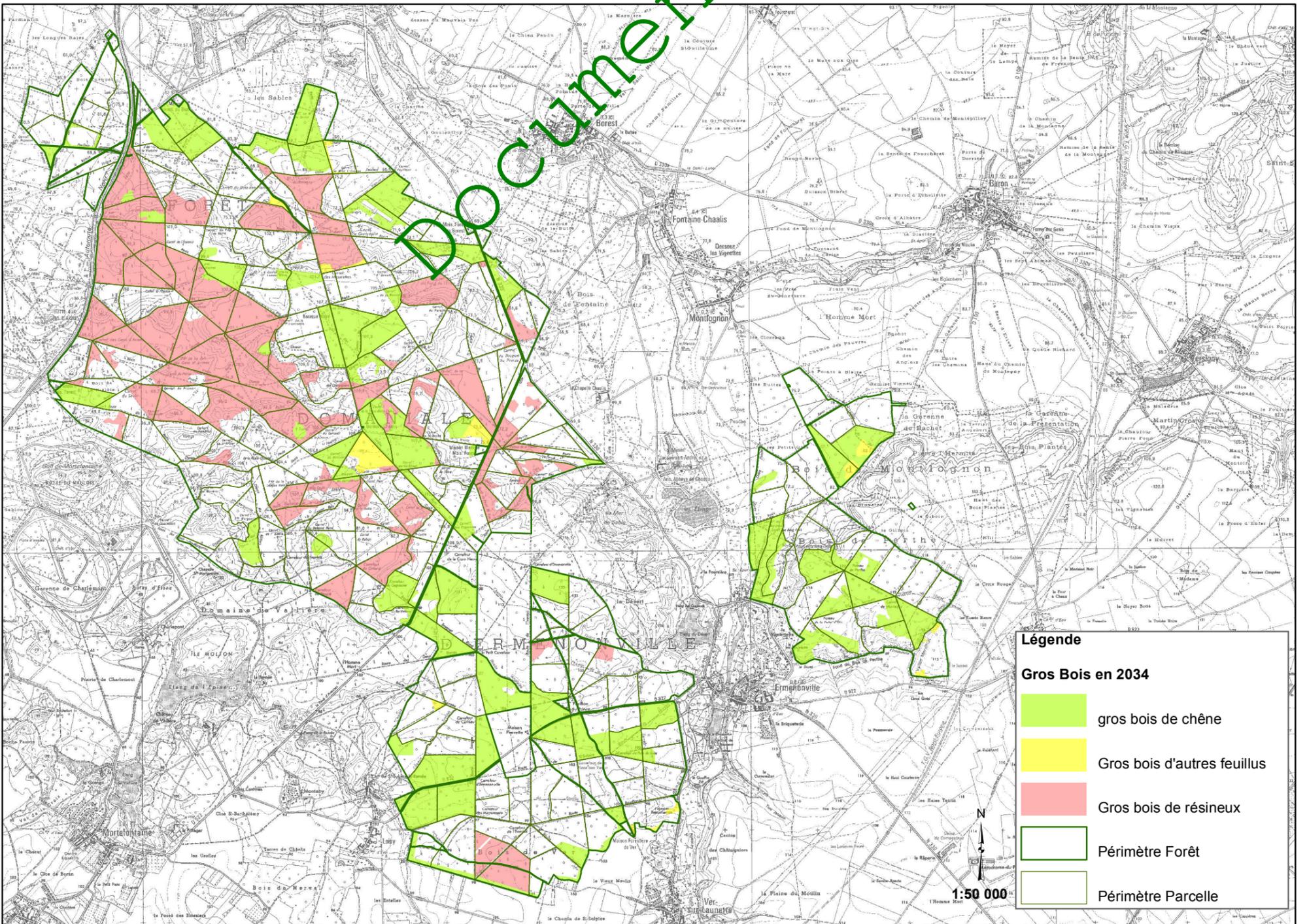
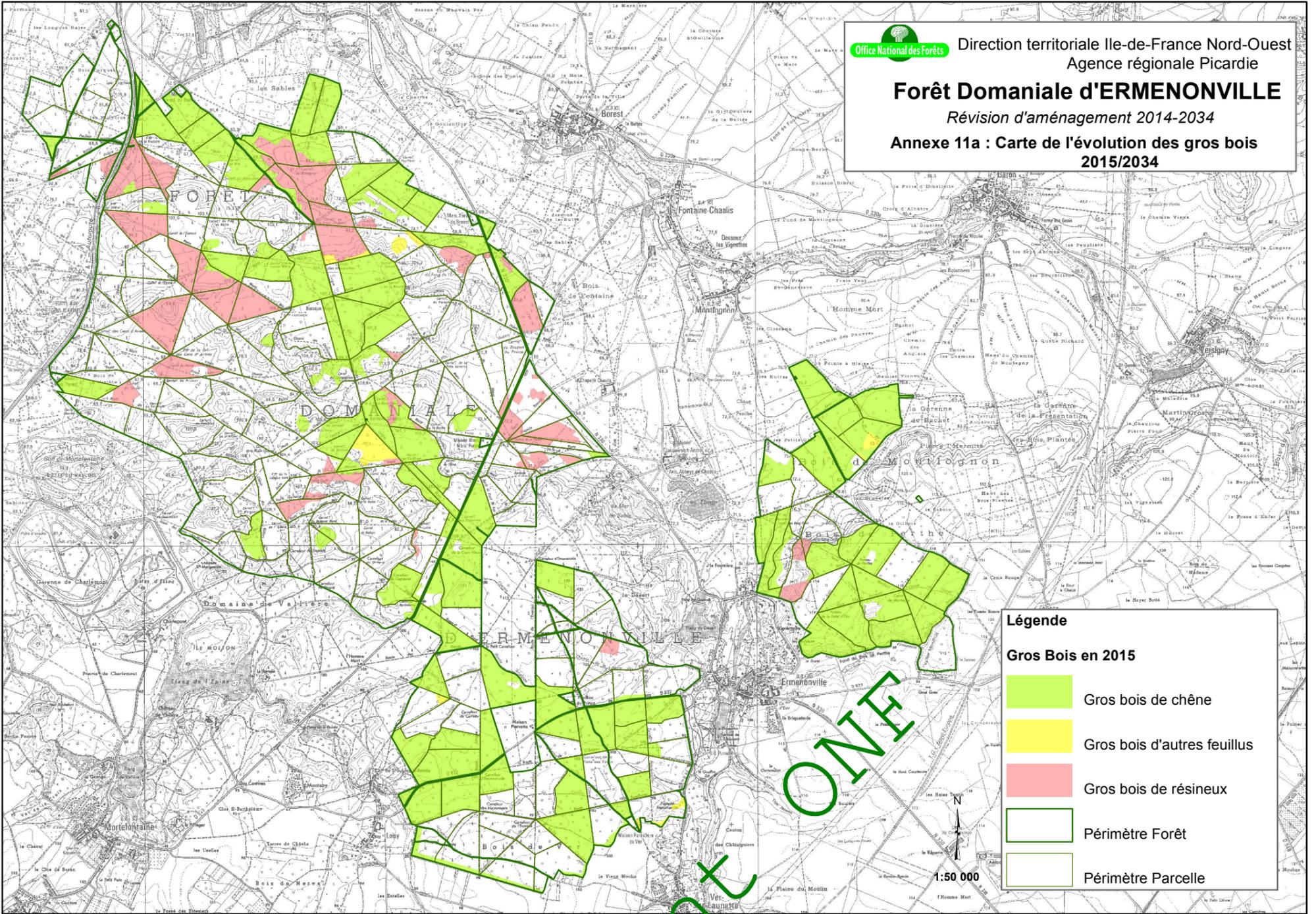
-  Voirie communale
-  Routes départementales
-  Limites des parcelles
-  Périmètre Forêt


1:34 000

Forêt Domaniale d'ERMENONVILLE

Révision d'aménagement 2014-2034

Annexe 11a : Carte de l'évolution des gros bois
2015/2034



Evolution des Gros Bois* en FD d'Ermenonville

Gros Bois en 2015	Total
GB aulinaie	2,19
GB chataigneraiie	3,57
GB chênaie	1028,39
GB Hétraie	16,34
GB résineux	266,34
Total	1316,83

Gros Bois en 2034	Total
GB aulinaie	2,19
GB chataigneraiie	1,54
GB chênaie	612,36
GB Hétraie	24,92
GB résineux	601,6
GB Jlaie	1,59
Total	1244,2

Différence 2015-2034
0
-2,03
-416,03
8,58
335,26
1,59
-72,63

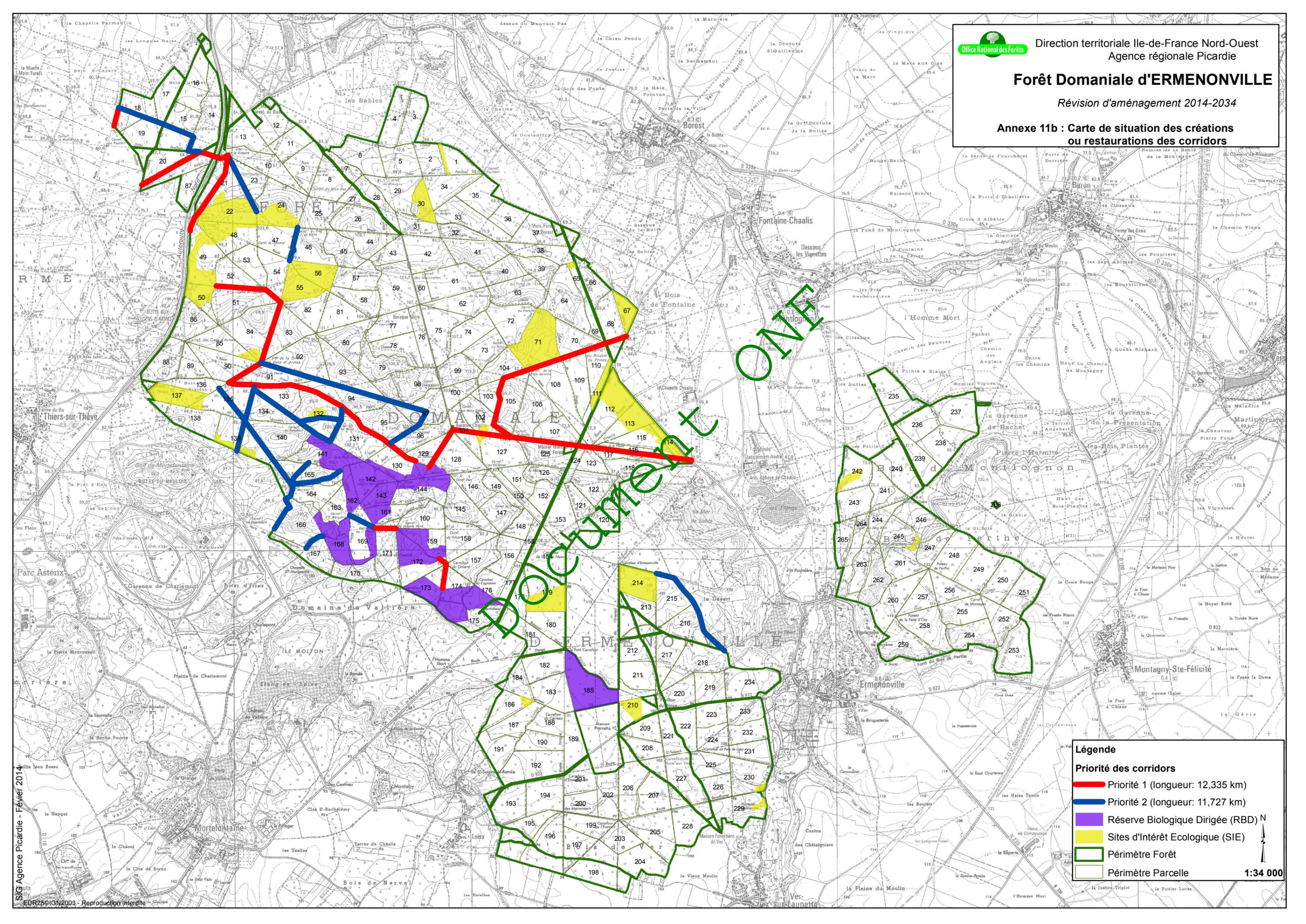
* diamètre de 50 cm et +

Document ONF

Forêt Domaniale d'ERMENONVILLE

Révision d'aménagement 2014-2034

Annexe 11b : Carte de situation des créations ou restaurations des corridors



Légende

Priorité des corridors

Priorité 1 (longueur: 12,335 km)

Priorité 2 (longueur: 11,727 km)

Réserve Biologique Dirigée (RBD) N

Sites d'Intérêt Ecologique (SIE)

Périmètre Forêt

Périmètre Parcelle

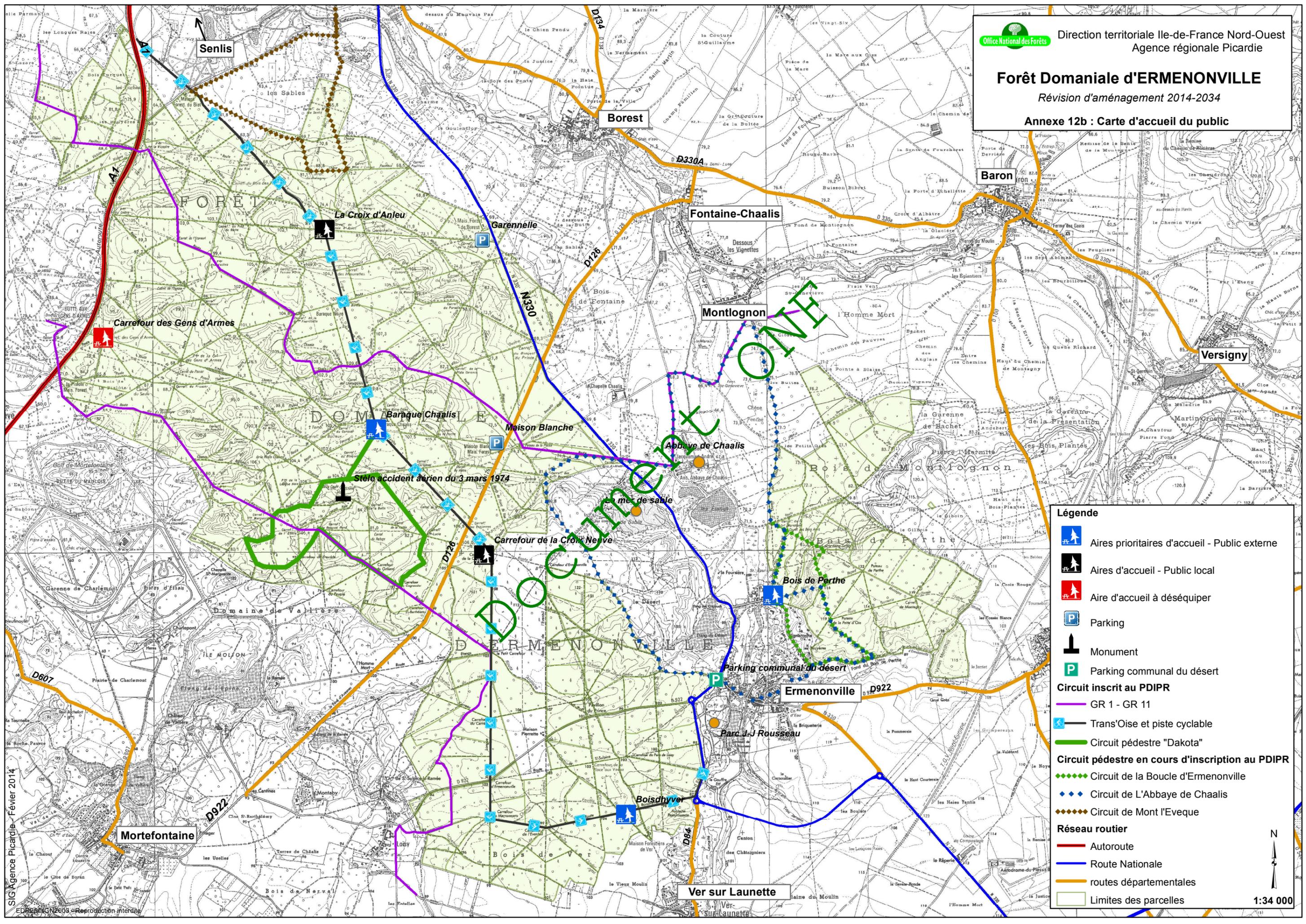


1:34 000

Forêt Domaniale d'ERMENONVILLE

Révision d'aménagement 2014-2034

Annexe 12b : Carte d'accueil du public



Légende

- Aires prioritaires d'accueil - Public externe
- Aires d'accueil - Public local
- Aire d'accueil à déséquiper
- Parking
- Monument
- Parking communal du désert
- Circuit inscrit au PDIPR**
- GR 1 - GR 11
- Trans'Oise et piste cyclable
- Circuit pédestre "Dakota"
- Circuit pédestre en cours d'inscription au PDIPR**
- Circuit de la Boucle d'Ermenonville
- Circuit de L'Abbaye de Chaalis
- Circuit de Mont l'Evêque
- Réseau routier**
- Autoroute
- Route Nationale
- routes départementales
- Limites des parcelles

SIG Agence Picardie - Février 2014

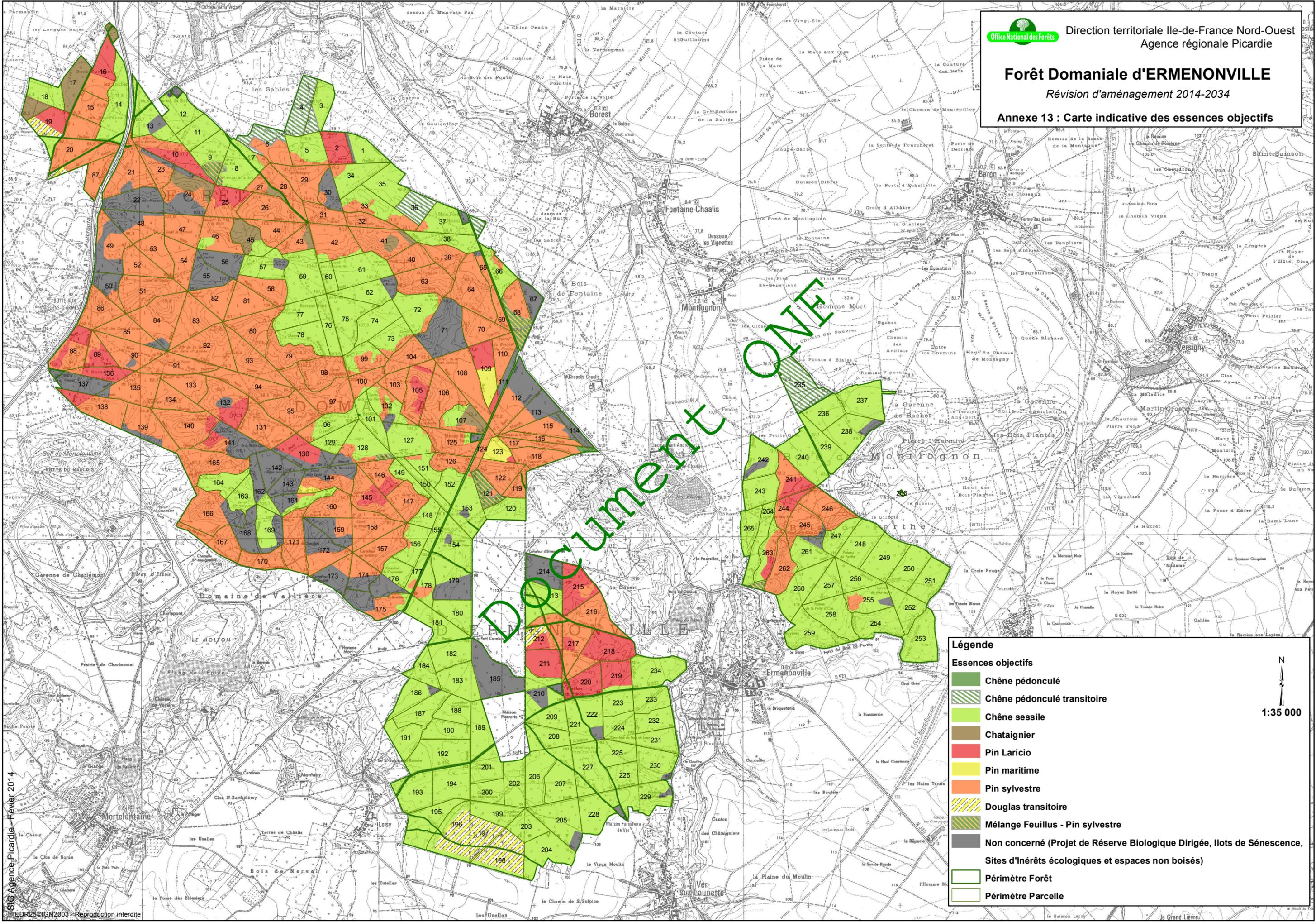


1:34 000

Forêt Domaniale d'ERMENONVILLE

Révision d'aménagement 2014-2034

Annexe 13 : Carte indicative des essences objectifs



Légende

Essences objectifs

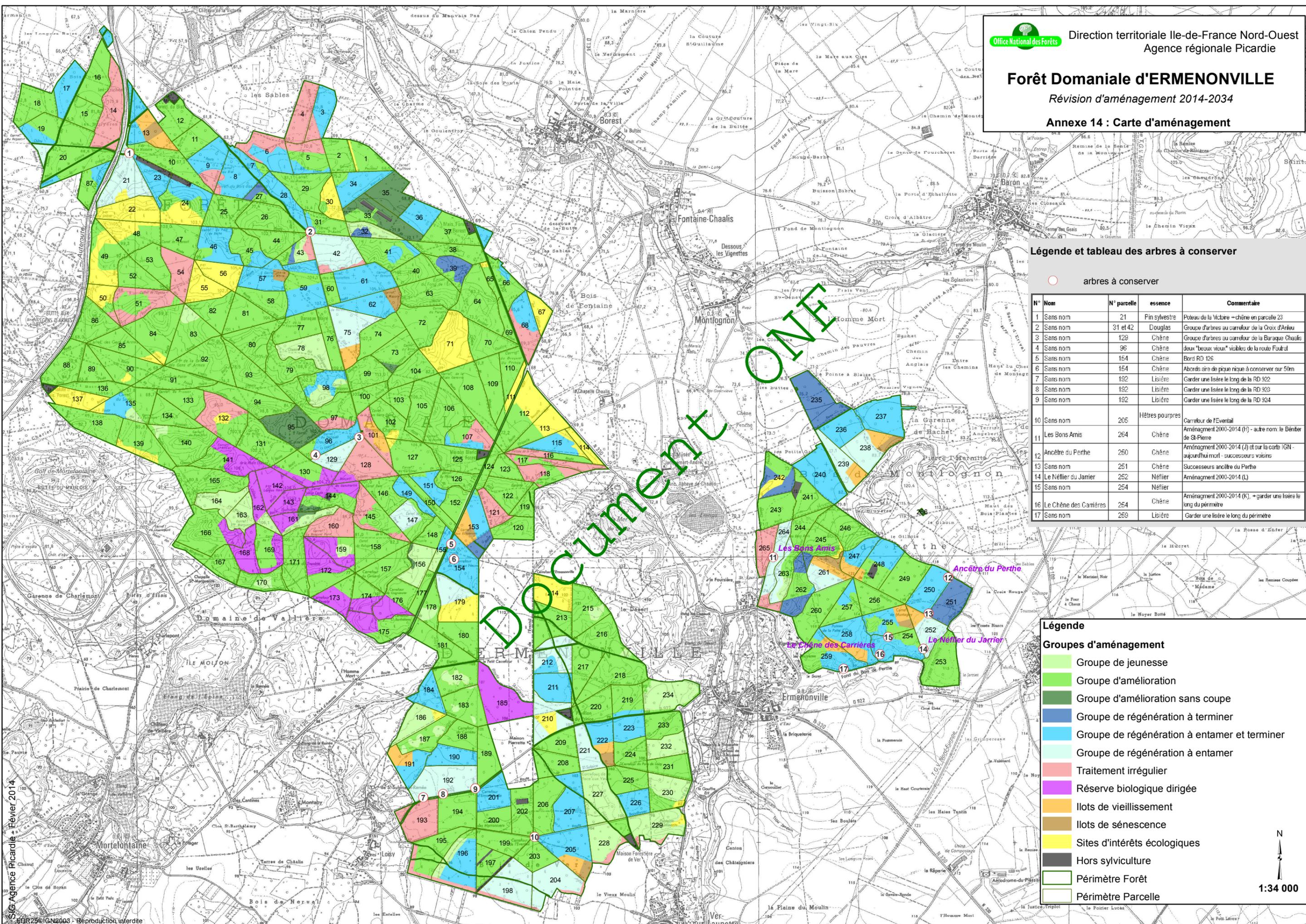
- Chêne pédonculé
- Chêne pédonculé transitoire
- Chêne sessile
- Chataignier
- Pin Laricio
- Pin maritime
- Pin sylvestre
- Douglas transitoire
- Mélange Feuillus - Pin sylvestre
- Non concerné (Projet de Réserve Biologique Dirigée, Ilots de Sénescence, Sites d'Inérêts écologiques et espaces non boisés)
- Périmètre Forêt
- Périmètre Parcelle

N
1:35 000

Forêt Domaniale d'ERMENONVILLE

Révision d'aménagement 2014-2034

Annexe 14 : Carte d'aménagement



Légende et tableau des arbres à conserver

○ arbres à conserver

N°	Nom	N° parcelle	essence	Commentaire
1	Sans nom	21	Pin sylvestre	Poleau de la Victoire - chêne en parcelle 23
2	Sans nom	31 et 42	Douglas	Groupe d'arbres au carrefour de la Croix d'Anleu
3	Sans nom	129	Chêne	Groupe d'arbres au carrefour de la Baraque Chaalis
4	Sans nom	96	Chêne	deux "beaux vieux" visibles de la route Faurat
5	Sans nom	154	Chêne	Bord RD 126
6	Sans nom	154	Chêne	Abords aire de pique nique à conserver sur 50m
7	Sans nom	192	Lisière	Garder une lisière le long de la RD 923
8	Sans nom	192	Lisière	Garder une lisière le long de la RD 924
9	Sans nom	192	Lisière	Garder une lisière le long de la RD 924
10	Sans nom	205	Hêtres pourpres	Carrefour de l'Eventail
11	Les Bons Amis	264	Chêne	Aménagement 2000-2014 (H) - autre nom: le Bénédict de St-Pierre
12	Ancêtre du Perthé	250	Chêne	Aménagement 2000-2014 (L) et sur la carte IGN - aujourd'hui mort - successeurs voisins
13	Sans nom	251	Chêne	Successeurs ancêtre du Perthé
14	Le Néflier du Jarrier	252	Néflier	Aménagement 2000-2014 (L)
15	Sans nom	254	Néflier	
16	Le Chêne des Carrières	254	Chêne	Aménagement 2000-2014 (K) - garder une lisière le long du périmètre
17	Sans nom	259	Lisière	Garder une lisière le long du périmètre

Légende

Groupes d'aménagement

- Groupe de jeunesse
- Groupe d'amélioration
- Groupe d'amélioration sans coupe
- Groupe de régénération à terminer
- Groupe de régénération à entamer et terminer
- Groupe de régénération à entamer
- Traitement irrégulier
- Réserve biologique dirigée
- Ilots de vieillissement
- Ilots de sénescence
- Sites d'intérêts écologiques
- Hors sylviculture
- Périmètre Forêt
- Périmètre Parcelle



1:34 000